



Nations Unies

Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2004**

Conseil économique et social

Documents officiels, 2004

Supplément n° 34 (E/2004/34/Rev.1-E/ICEF/2004/7/Rev.1)

Conseil économique et social

Documents officiels, 2004

Supplément n° 34 (E/2004/34/Rev.1-E/ICEF/2004/7/Rev.1)

**Conseil d'administration
du Fonds des Nations Unies
pour l'enfance**

**Rapport sur les travaux des première
et deuxième sessions ordinaires
et de la session annuelle de 2004**



Nations Unies • New York, 2004

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Première partie		
Première session ordinaire de 2004		1
I. Organisation de la session.	1–6	2
A. Élection du Bureau	1	2
B. Allocutions d’ouverture	2–4	2
C. Adoption de l’ordre du jour	5–6	2
II. Travaux du Conseil d’administration.	7–67	3
A. Rapport annuel du Directeur général au Conseil économique et social	7–16	3
B. Approbation des descriptifs de programme de pays révisés	17–19	6
C. Trafic d’enfants : rapport oral	20–22	7
D. Exposé sur les activités du Groupe de travail chargé des problèmes de transition par le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires : rapport oral	23–32	8
E. Dixième anniversaire de l’Année internationale de la famille : rapport oral .	33–36	11
F. Application du plan de suivi et d’évaluation de l’UNICEF : rapport oral ...	37–42	12
G. Rapport d’évaluation relatif au Comité OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé.	43	13
H. Division du secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2004 ...	44–49	14
I. Méthodes de travail du Conseil d’administration.	50–55	15
J. Réunion d’annonces de contributions	56–57	17
K. Questions diverses	58–65	17
L. Clôture de la session.	66–67	20
III. Réunion conjointe des Conseils d’administration de l’UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM	68–94	20
A. VIH/sida : initiatives régionales	69–76	20
B. Simplification et harmonisation.	77–80	22
C. Le système de coordonnateurs résidents	81–88	23
D. Sécurité	89–94	24

Deuxième partie		
Session annuelle de 2004 26		
I.	Organisation de la session.....	95–98 27
A.	Ouverture de la session.....	95–96 27
B.	Adoption de l'ordre du jour.....	97–98 27
II.	Travaux du Conseil d'administration.....	99–207 27
A.	Rapport de la Directrice générale.....	99–119 27
B.	Projets de descriptif de programme de pays.....	120–161 33
C.	Évaluation de l'expérience de l'UNICEF en matière de programmation commune.....	162–175 41
D.	Rapport intérimaire sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF.....	176–182 44
E.	Orphelins et autres enfants vulnérables touchés par le VIH/sida : débat d'experts.....	183–191 44
F.	Rapports relatifs aux visites sur le terrain des membres du Conseil d'administration.....	192–194 46
G.	Date d'approbation du budget d'appui biennal de l'UNICEF.....	195–198 47
H.	Méthodes de travail du Conseil d'administration.....	199–201 48
I.	Questions diverses.....	202–205 49
J.	Clôture de la session.....	206–207 50
Troisième partie		
Deuxième session ordinaire de 2004 51		
I.	Organisation de la session.....	208–212 52
A.	Ouverture de la session.....	208–210 52
B.	Adoption de l'ordre du jour.....	211–212 52
II.	Travaux du Conseil d'administration.....	213–337 53
A.	Décisions prises par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2004 qui présentent un intérêt pour l'UNICEF : rapport oral.....	213–218 53
B.	Examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2002-2005.....	219–236 54
C.	Analyse de l'utilisation des ressources ordinaires et des autres ressources, par pays et par agrégat, pour les domaines prioritaires du plan stratégique à moyen terme.....	237–240 57
D.	Les nouvelles priorités de l'UNICEF dans le domaine humanitaire.....	241–247 58
E.	Suite donnée par l'UNICEF à la 14 ^e séance du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA.....	248–250 59
F.	Développement du jeune enfant : rapport oral.....	251–256 60

G.	Aperçus des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays.	257–301	61
H.	Propositions en faveur de la coopération au titre des programmes de l'UNICEF.	302–311	71
I.	Faits récents survenus dans le domaine des ressources humaines.	312–314	73
J.	Plan stratégique à moyen terme : plan financier et recommandation connexe pour la période 2004-2007.	315–319	74
K.	Principe de recouvrement de l'UNICEF : mise à jour	320–323	75
L.	Rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2003	324–327	75
M.	Rapport financier et comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 2003 de la Division du secteur privé.	328–329	76
N.	Rapport du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.	330	76
O.	Directives relatives aux tournées d'inspection du Conseil d'administration	331–332	77
P.	Programme de travail du Conseil d'administration pour 2005	333	77
Q.	Questions diverses	334–335	77
R.	Clôture de la session.	336–337	78

Annexe

	Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2004.		79
--	---	--	----

Première partie
Première session ordinaire de 2004

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 19 au 23 janvier 2004

I. Organisation de la session

A. Élection du Bureau

1. Le Conseil d'administration a élu S. E. M. Lebohang K. Moleko (Lesotho) Président et M. Mehdi Mirafzal (République islamique d'Iran), S. E. M. Vsevolod Grigore (République de Moldova), S. E. M. Eduardo J. Sevilla Somoza (Nicaragua) et Mme Diana Rivington (Canada) Vice-Présidents.

B. Allocutions d'ouverture

2. La Directrice générale a indiqué que l'inquiétude de la communauté internationale face au terrorisme, à la prolifération des armes de destruction massive et à la situation très tendue qui régnait en Iraq avait détourné l'attention de la gamme de fléaux qui menaçaient la survie, la protection et le plein épanouissement de centaines de millions d'enfants et de leur famille. Elle a prié instamment le Conseil de se concentrer sur la réalisation des objectifs de 2004 et 2005 énoncés dans la Déclaration du Millénaire, notamment ceux ayant trait à l'égalité des sexes dans le domaine de l'éducation, à la survie de l'enfant et à la mortalité maternelle, à la lutte contre le VIH/sida, à l'extension de la couverture vaccinale et à l'amélioration des secours d'urgence.

3. Le Président a dit que, au cours de l'année à venir, le Conseil devrait s'appesantir sur la manière dont le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pourrait aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, dont la réalisation globale passait par la lutte contre le VIH/sida, notamment en Afrique subsaharienne et surtout en Afrique australe.

4. Le Président sortant, S. E. Jenö Staehelin (Suisse), a dressé un bilan positif des travaux du Conseil en 2003, notamment dans les domaines complexes de la politique de redressement et de l'allocation des ressources ordinaires de l'UNICEF. Il a indiqué que le Conseil pourrait améliorer ses méthodes de travail de diverses manières et félicité en particulier les comités nationaux pour l'UNICEF de l'important travail de sensibilisation et de mobilisation de fonds qu'ils avaient accompli.

C. Adoption de l'ordre du jour

5. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour, le calendrier et l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2004/2).

6. Conformément à l'article 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 54 délégations dotées du statut d'observateur, trois organes des Nations Unies, une organisation intergouvernementale, sept comités nationaux pour l'UNICEF et le Comité des ONG pour l'UNICEF avaient présenté leurs pouvoirs.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport annuel du Directeur général au Conseil économique et social

7. Le Conseil d'administration était saisi du rapport annuel du Directeur général au Conseil économique et social (E/2004/3-E/ICEF/2004/4), présenté par le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures.

8. Il a rendu compte au Conseil des activités menées depuis l'établissement de la version définitive du rapport. Ainsi, le Groupe des Nations Unies pour le développement et ses membres allaient envoyer aux représentants de pays une note d'orientation révisée sur la programmation mixte qui tiendrait compte des expériences accumulées et des enseignements tirés jusqu'ici, de la « seconde vague » de réformes du Secrétaire général et des observations formulées par des délégations à leurs sessions de conseils d'administration respectives. La note orienterait la rationalisation des méthodes de programmation conjointes pour favoriser une meilleure réaction commune fondée sur les objectifs et les résultats convenus, réduire les coûts de transaction des gouvernements et proposer des mécanismes de gestion de fonds et des projets communs. Elle aiderait à accroître au maximum l'efficacité des équipes de pays des Nations Unies et à remédier à d'autres problèmes soulevés par les délégations devant les conseils d'administration, le Conseil économique et social et l'Assemblée générale. Une autre importante étape dans l'application de la résolution 56/201 de l'Assemblée générale, en date du 21 décembre 2001, sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et de la seconde vague de réformes du Secrétaire général serait de conclure les travaux de simplification et d'harmonisation des modalités de transfert de ressources, dont la phase de lancement était prévue pour 2004.

9. Les récentes consultations tenues avec des représentants des cinq pays participant à la phase de lancement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2003 (Bénin, Équateur, Kenya, Niger et Pakistan), qui avaient été les premiers à avoir introduit toute la gamme de procédures de programmation et d'outils harmonisés, permettraient de mieux encadrer les équipes de pays. Par ailleurs, un meilleur cadre d'échange d'informations et de collaboration avait été établi pour coordonner les activités des organismes du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Projet et de la Campagne du Millénaire, notamment au niveau national. Le renforcement de la collaboration entre le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et de ses organes subsidiaires au titre de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement était toujours d'actualité, comme l'illustrerait la prochaine réunion du Comité de haut niveau chargé des programmes.

10. Pour conclure, le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a indiqué que l'UNICEF était occupé à établir le rapport sur l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et à préparer les débats des prochaines sessions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale qui y avaient trait. L'UNICEF et les autres organismes du Groupe des Nations Unies pour le

développement collaboraient étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales aux préparatifs de l'examen triennal, notamment en veillant à ce que les décisions futures reposent sur des évaluations de qualité portant sur les résultats obtenus par les pays.

11. Au cours des débats qui ont suivi, un certain nombre de délégations ont indiqué que le rapport revêtait une plus grande importance cette année parce qu'il faisait partie de la contribution de l'UNICEF à l'examen triennal. Elles ont encouragé l'UNICEF à largement contribuer aux préparatifs, notamment en sollicitant l'apport des pays. Le secrétariat a noté l'intérêt que les délégations accordaient à l'examen triennal et confirmé que l'UNICEF participait à tous ses aspects et tiendrait les membres informés des progrès réalisés. De nombreux orateurs se sont vivement félicités du rôle dynamique que jouait l'UNICEF dans les travaux de réforme du Secrétaire général. Certaines délégations ont indiqué que l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies devraient harmoniser leurs activités pour former, au niveau national, un organisme dynamique, doté du même programme de pays, du même budget et du même représentant ou porte-parole, et que l'ONU avait réalisé très peu de progrès en matière de fusion de bureaux, de programmes et de ressources. D'autres orateurs ont souligné que les organismes devaient maintenir une forte identité et conserver leurs propres mandats. Répondant à des observations formulées à propos de la présence du système des Nations Unies sur le terrain, le secrétariat a dit que le processus de réforme, qui visait notamment à renforcer le réseau de coordonnateurs résidents, à établir des procédures de budgétisation et de planification et un cadre communs et à créer une vision commune des problèmes, permettrait aux équipes de pays d'agir de concert pour aider à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Des orateurs ont accueilli avec satisfaction le soutien stratégique accordé au renforcement des capacités des pays bénéficiaires et à la maîtrise pour ces pays de leurs programmes. Le secrétariat a signalé que les prochains rapports comprendraient plus de données sur l'intégration d'une perspective soucieuse d'équité entre les sexes. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'amélioration de la qualité du rapport, bien que quelques-unes d'entre elles aient indiqué que certaines parties du rapport n'étaient toujours pas suffisamment analytiques.

12. Des orateurs ont indiqué que des progrès avaient été accomplis avec la nouvelle série de bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui avaient permis de tirer des enseignements intéressants. Au nombre des instruments utiles figuraient notamment la programmation mixte de projets et les mécanismes de financement communs. D'autres intervenants ont cependant fait observer que le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement risquaient de prendre beaucoup de temps et devraient être fixés en fonction des plans nationaux établis par les gouvernements. Interrogé sur le nombre de pays dont les programmes avaient été harmonisés jusqu'ici d'après les « phases de lancement », le secrétariat a signalé que c'était le cas de 80 % des programmes de pays et que la plupart d'entre eux en étaient déjà à la « première génération » de Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. La phase de lancement actuelle correspondait à la « deuxième génération » de Plan-cadre, dont s'inspiraient les nouveaux programmes de pays engagés conformément aux cycles de programmation. Des délégations se sont félicitées du renforcement du réseau de coordonnateurs résidents tout en disant que

le Groupe des Nations Unies pour le développement devait trouver des solutions aux problèmes de disparités entre les sexes.

13. Réagissant à des observations faites au sujet des écarts observés dans les tableaux de résultats des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement entre les fonds et programmes et les institutions spécialisées, le secrétariat a indiqué que l'UNICEF, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Programme alimentaire mondial (PAM) étaient assujettis aux résolutions du Conseil économique et social et de l'Assemblée générale, tandis que les institutions spécialisées étaient régies par leurs propres structures.

14. La plupart des délégations ont souligné qu'il fallait affecter des fonds aux activités de base pour assurer la présence globale de l'ONU et permettre aux organisations de pourvoir rapidement aux besoins nouveaux et naissants. Les donateurs ont été encouragés à assurer dans l'ensemble un financement plus stable et plus prévisible, de préférence en contribuant au budget ordinaire ou en finançant des activités thématiques conformes aux priorités stratégiques de l'UNICEF. Des orateurs se sont félicités de la réunion annuelle d'annonces de contributions, qui s'inscrivait dans le cadre du plan de financement pluriannuel, tandis qu'un autre a suggéré d'envisager de la substituer à la conférence d'annonces de contributions des Nations Unies lors des prochains travaux consacrés à l'examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. De nombreux orateurs ont souscrit à l'idée d'une collaboration entre l'UNICEF et la Banque mondiale et suggéré d'étendre cette collaboration à d'autres institutions de Bretton Woods. Il a également été proposé que, dans les prochains rapports, les travaux consacrés aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté ne figurent pas au chapitre de la coopération avec la Banque mondiale. Le secrétariat a répondu que les prochains rapports comprendraient des informations plus détaillées sur la collaboration avec les institutions financières internationales. Une délégation a indiqué que, dans sa résolution 58/230 du 23 décembre 2003, l'Assemblée générale avait invité les institutions participant à la Conférence sur le financement du développement, y compris les conseils d'administration des fonds et programmes, à inscrire à leurs ordres du jour des points concernant l'application du Consensus de Monterrey, conformément au paragraphe 70 du Consensus. À cette fin, le Conseil d'administration devrait prendre les mesures voulues et examiner les aspects pertinents de l'application du Consensus de Monterrey.

15. Répondant à une intervention faite au sujet de la survie de l'enfant, la Directrice générale a déclaré que la survie de l'enfant et le développement continuaient de figurer au premier rang des priorités de l'UNICEF, comme cela avait été souligné dans le cadre du Sommet mondial pour les enfants, de la session extraordinaire consacrée aux enfants et du Plan stratégique à moyen terme. Lors de récentes réunions tenues avec des partenaires, dont l'OMS et la Banque mondiale, il avait été convenu de renforcer le partenariat dans le domaine de la survie de l'enfant. La structure du partenariat était mise au point avec l'aide de la Fondation Bill et Melinda Gates et, en mars 2004, l'UNICEF organiserait une réunion pour discuter plus amplement des modalités pratiques avant de les rendre publiques plus tard dans l'année. (Voir annexe, décision 2004/3, pour la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

16. Le Conseil était également saisi d'une note du secrétariat sur les rapports du Corps commun d'inspection qui présentaient un intérêt pour l'UNICEF (E/ICEF/2004/5). Les délégations se sont déclarées satisfaites du rapport. Un intervenant a évoqué le rapport du Corps commun d'inspection sur le multilinguisme et prié instamment l'UNICEF de continuer à tout faire pour s'assurer que tous les documents étaient publiés à temps dans toutes les langues officielles, sur support papier mais aussi en version électronique sur les sites Web. Le Conseil d'administration a pris note du rapport.

B. Approbation des descriptifs de programme de pays révisés

17. Le Président a signalé que, conformément à la décision 2002/4, le Conseil d'administration avait formulé des observations sur les projets de descriptif de programme de pays et approuvé l'ensemble des budgets indicatifs des 13 programmes de pays à la session annuelle de 2003 (voir décision 2003/6). Les projets de descriptif de programme de pays avaient été révisés en tenant compte, au besoin, des observations formulées par les délégations lors de cette session, et un tableau récapitulatif des résultats avait été ajouté. Les descriptifs de programme de pays révisés avaient été affichés sur le site Web de l'UNICEF au 1er novembre 2003. La décision 2002/4 indiquait également que les notes de pays révisées seraient approuvées à la première session ordinaire de 2004 du Conseil d'administration au titre de la procédure d'approbation tacite, sauf si au moins cinq membres du Conseil avaient informé par écrit le secrétariat au 12 décembre 2003, qu'ils souhaitent porter la note de tel ou tel pays devant le Conseil d'administration. Aucune observation n'ayant été reçue, les descriptifs de programme révisés relatifs à l'Angola, au Bénin, au Congo, à l'Équateur, au Kenya, à Madagascar, au Niger, au Pakistan, aux Philippines, à la République populaire démocratique de Corée, à la Sierra Leone et à la Somalie et les programmes en faveur des femmes et des enfants palestiniens ont été approuvés.

18. Les délégations du Kenya, du Niger, du Pakistan et de la Sierra Leone se sont félicitées du soutien de l'UNICEF, dont ils jugeaient les programmes, dans leurs pays respectifs, conformes à leurs priorités de développement nationales. Le représentant de la Somalie a souligné qu'il importait de promouvoir une culture de paix dans son pays et demandé instamment à l'UNICEF d'appuyer des projets qui encourageraient les jeunes à troquer leurs armes contre la possibilité d'aller à l'école. Il a également indiqué que le terme « terres » utilisé dans le descriptif de programme de pays était impropre, parce que ne reflétant pas l'intégrité territoriale de la Somalie.

19. Une délégation a demandé que la prochaine série de descriptifs de programme de pays, qui doit être présentée au Conseil d'administration à sa session annuelle de juin, soit accompagnée d'un tableau de résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et que le secrétariat établisse un tableau indiquant les pays où il y avait des programmes de coopération de l'UNICEF et à quel stade en étaient les opérations d'harmonisation. Une autre a proposé que, à l'avenir, les descriptifs de programme de pays révisés soient précédés d'un paragraphe expliquant les révisions apportées à chaque document. Une délégation s'est inquiétée de la situation en République populaire démocratique de Corée et a souligné que les vivres et les autres formes d'assistance devraient parvenir à leurs

destinataires. Le représentant de ce pays a dit que son gouvernement privilégiait la santé et le bien-être de l'enfant.

C. Trafic d'enfants : rapport oral

20. L'exposé a été présenté par le Chef de la Division de la protection de l'enfant et les Directeurs régionaux pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale et pour l'Asie orientale et le Pacifique. L'exposé, précédé d'un court documentaire sur le sujet, a mis en lumière l'ampleur d'un problème, souvent occulté, dont étaient victimes 1,2 million d'enfants chaque année – les plus vulnérables étant les filles – et rapportant 12 milliards de dollars par an aux auteurs de ces infractions. Issus pour la plupart de familles déshéritées, les enfants font l'objet d'un trafic pour diverses raisons : exploitation sexuelle, main-d'œuvre bon marché, adoption, mariage, etc. L'accent a été mis sur l'action qu'il convenait de mener simultanément sur plusieurs fronts pour protéger l'enfant : rompre le silence entourant ce fléau, durcir les lois et infliger des peines plus sévères aux auteurs de ces infractions, associer davantage les enfants et les collectivités aux activités de prévention, de réinsertion et de prestation de soins, et créer des mécanismes de coopération régionale et internationale. Cette action, a-t-il été souligné, pouvait être renforcée par les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement.

21. De nombreuses délégations se sont engagées à prendre des mesures pour lutter contre ce crime aux dimensions mondiales. Plusieurs ont indiqué que l'UNICEF, grâce à sa présence marquée sur le terrain et à la crédibilité dont il jouissait auprès des gouvernements, pourrait et devrait jouer un rôle de tout premier plan dans l'élaboration et la coordination d'activités, notamment de plaidoyer. Des orateurs ont insisté sur diverses mesures qui méritaient de retenir davantage l'attention : coopération entre partenaires et entre pays, sanction des auteurs d'infractions, amélioration de la prévention et des soins en faveur des victimes grâce à une collecte et un suivi plus efficaces des données, plus grande responsabilisation des collectivités et renforcement de la participation des jeunes; attention particulière aux groupes vulnérables comme les orphelins, enregistrement des naissances, éducation et accès à d'autres services sociaux, durcissement des lois, et approches novatrices, telles que la criminalisation du tourisme sexuel. Plusieurs représentants ont demandé plus de précisions sur ce que faisait l'UNICEF pour lutter contre le trafic d'enfants, notamment sur le plan du suivi et de la sensibilisation.

22. Dans leurs réponses, les intervenants ont indiqué que l'UNICEF s'attachait à établir et à renforcer des partenariats, notamment avec l'industrie touristique, et à améliorer la prévention ainsi que la collecte et le suivi des données. Ils ont également évoqué les nouvelles mesures que le Fonds avait prises pour généraliser l'enregistrement des naissances, examiner le problème des rapports de force entre les hommes et les femmes et mieux préparer les jeunes à la vie active.

D. Exposé sur les activités du Groupe de travail chargé des problèmes de transition par le Groupe des Nations Unies pour le développement et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires : rapport oral

23. La Directrice générale a présenté l'exposé sur les activités du Groupe de travail, en les associant à celles de l'UNICEF sur les enfants soldats. Elle a indiqué que le rapport du Groupe de travail était en cours d'élaboration, mais qu'une série de recommandations claires avait d'ores et déjà été dégagée et présentée au Secrétaire général. Le rapport serait également examiné par les trois comités exécutifs du Groupe des Nations Unies pour le développement, du Comité exécutif pour les affaires humanitaires et du Comité exécutif pour la paix et la sécurité à l'occasion d'une réunion de haut niveau. Dans son exposé, la Directrice générale a présenté les grandes lignes du rapport et les liens que les conclusions et recommandations qui y figuraient pourraient directement avoir avec les activités de l'UNICEF, quoiqu'il faille indiquer que le rapport n'était avant tout ni sur l'UNICEF ni pour l'UNICEF.

24. Elle a dit que le Groupe de travail s'était inspiré de nombreux rapports existants et imprégné de la réalité sur le terrain. Il avait étudié et analysé en détail les expériences d'un échantillon représentatif de huit pays, en s'attachant à deux aspects principaux : a) les facteurs qui influent sur la maîtrise des programmes par les gouvernements, de la période de conflit à la phase de reconstruction et de développement, et le rôle prépondérant de l'ONU dans cette transition; b) la manière dont les équipes de pays des Nations Unies utilisaient et adaptaient les outils qui étaient à leur disposition pour assurer l'efficacité de leur intervention et de leur soutien. La Directrice générale a également souligné qu'il importait au plus haut point d'établir des liens et une coordination efficaces entre les missions politiques et humanitaires et les missions de développement de l'Organisation. L'une des recommandations majeures du rapport était qu'il n'y avait pas lieu de créer de nouveaux mécanismes de coordination pour les périodes de transition et qu'il suffisait d'adapter les instruments existants pour que l'ONU puisse aider les pays à passer du stade de l'aide humanitaire à la phase d'après conflit puis au développement. Il faudrait tout de même veiller davantage à ce que l'intervention de l'Organisation soit plus efficace dans les deux domaines concrets qu'étaient l'égalité des sexes et la lutte contre le VIH/sida.

25. Le Directeur adjoint de la Division des programmes a ajouté que l'UNICEF avait utilisé les mécanismes de financement existants pour des pays sortant d'un conflit, mais que, comme il ressortait du rapport, il était souvent difficile d'obtenir des donateurs un appui suffisant, constant et souple pour assurer la transition en raison des clivages institutionnels et politiques au sein des gouvernements. L'UNICEF s'était toujours employé à respecter les principaux engagements collectifs qui étaient au cœur de ses interventions humanitaires, mais la protection de l'enfance, qui revêtait une importance particulière en période de transition, ne bénéficiait pas toujours de toute l'attention requise. Outre les activités spécifiques qu'il soutenait directement, le Fonds jouait un rôle de plus en plus grand dans certains pays grâce à ses activités d'évaluation des besoins, à l'élargissement de ses priorités et à la place de choix qu'il accordait aux enfants dans ses programmes. Ce que l'UNICEF avait également retenu, c'était que la protection des droits de l'enfant était certes importante en toute situation mais revêtait un caractère particulier dans

les périodes d'après conflit, qui offraient également la possibilité de renforcer les capacités. La prise en compte des besoins des enfants était un facteur essentiel de stabilité et de normalisation. L'UNICEF s'attachait généralement après les conflits à transposer à une plus grande échelle des activités dans les domaines ci-après : a) réouverture des classes pour faciliter le retour à la normale; b) démobilisation et réinsertion des enfants soldats; c) mesures particulières en faveur de la protection de l'enfance; d) lutte contre le VIH/sida.

26. Des délégations ont pris acte de l'excellent travail accompli par le Groupe de travail ainsi que du rôle prépondérant joué par l'UNICEF dans le processus. Plusieurs orateurs ont souligné l'importance primordiale des questions examinées et apprécié à sa juste valeur l'action menée par l'UNICEF après les conflits dans de nombreux pays, notamment en faveur des enfants soldats. D'autres ont exprimé l'espoir que les recommandations du rapport seraient pragmatiques et pratiques. Plusieurs délégations ont insisté sur le fait qu'il appartenait aux donateurs d'assurer l'application des recommandations en raison de l'écart de financement persistant entre les phases d'assistance humanitaire et de développement. Une délégation a fait valoir qu'elle avait établi un poste budgétaire distinct pour les périodes de transition de manière à pouvoir réagir de manière plus souple et aider à combler l'écart. Plusieurs autres délégations ont souligné qu'elles s'employaient à trouver des méthodes de financement plus souples.

27. Diverses délégations ont dit que l'ONU devrait renforcer davantage la coordination en période de transition. Ainsi, les ressources disponibles pourraient être mises en commun pour aider efficacement les autorités nationales, ce qui était tout aussi important pour les périodes d'après conflit que pour l'aide humanitaire ou les activités classiques de développement. Le Directeur adjoint a souligné le rôle important joué par les représentants spéciaux adjoints du Secrétaire général dans certains pays et dit que les équipes spéciales interinstitutions, comme celles établies pour l'Afghanistan et l'Iraq, devenaient maintenant monnaie courante. La Directrice générale a précisé que l'éclatement d'une crise dans un pays incitait souvent les institutions à collaborer plus étroitement et que la notion d'organisme chef de file permettait fréquemment de mieux intégrer et coordonner les activités.

28. Diverses délégations ont mis en évidence le travail remarquable accompli par l'UNICEF dans les domaines de l'éducation, de la réinsertion, de la distribution d'eau et de l'assainissement et insisté sur l'importance primordiale de la protection et d'une approche fondée sur les droits. Un orateur a fait remarquer qu'il était quelquefois difficile de se faire une idée concrète de la protection. Un autre a indiqué que le choix d'une approche fondée sur les droits ne devait pas se faire au détriment des besoins de survie réels des enfants. La Directrice générale a répondu que, certes, l'UNICEF était tout acquis aux droits de l'enfant, mais que la survie de ce dernier était constamment une priorité quelle que soit la situation et que, loin de la modifier, l'approche fondée sur les droits aidait plutôt à la renforcer. Une approche fondée sur les droits pourrait contribuer à donner la priorité aux enfants, qui étaient souvent laissés pour compte dans les situations humanitaires et en période de transition. En ce qui concernait les mesures concrètes de protection, ce n'était pas que la question de la protection était trop théorique mais plutôt qu'elle s'accommodait mal des « cadres de financement ». Elle était d'une portée très pratique et concrète, notamment dans le cas du viol utilisé comme arme de guerre ou des mines terrestres.

29. Divers orateurs ont évoqué les liens entre activités politiques et opérationnelles et la nécessité d'adopter une démarche intégrée dans les situations humanitaires et les périodes de transition, comme souligné dans le rapport. Un orateur a indiqué que cette démarche était risquée et que les fonds et programmes ne devraient pas outrepasser leurs mandats ou compromettre leurs positions. La neutralité et les positions des gouvernements devaient être respectées. La Directrice générale a dit que l'UNICEF était fermement convaincu de l'importance de la neutralité dans les activités humanitaires et qu'en période de transition, le problème était de s'assurer que les besoins des femmes et des enfants étaient pris en compte lorsque l'ONU se voyait confier un mandat pour ramener la paix politique.

30. La délégation d'un pays sortant de 15 ans de conflit a dit que le rôle de l'UNICEF y avait été primordial, mais que ses activités et celles d'autres organismes y avaient été entravées, et s'est demandé pourquoi davantage n'avait pas été fait, notamment par le biais du Conseil économique et social pendant tout ce temps. Notant que, dans son pays, 70 % des combattants étaient des enfants, la représentante a également demandé si l'UNICEF avait tiré des enseignements durant cette période et si quelque chose avait été fait pendant les périodes d'accalmie. La Directrice générale a indiqué que des problèmes réels de sécurité et d'accès se posaient à l'époque et qu'ils continuaient de susciter des inquiétudes. La réinsertion de 15 000 enfants soldats ne serait pas une tâche aisée.

31. Répondant à des observations formulées au sujet de la coordination entre les fonds et les programmes et la Banque mondiale et les activités d'évaluation des besoins menées par l'UNICEF dans plusieurs pays, le Directeur adjoint a indiqué que le Fonds était de plus en plus appelé à fournir un appui technique de base pour coordonner des activités sectorielles, telles que l'éducation en Afghanistan et en Iraq. L'UNICEF a souvent été invité à diriger le secteur de la distribution d'eau et de l'assainissement, même s'il ne s'est pas occupé de tout dans ce secteur. Une délégation s'est quelque peu étonnée de voir la Banque mondiale intervenir de plus en plus lors des périodes de transition, et a demandé ce qu'en pensaient les institutions et si l'octroi de crédits sous forme de subventions par l'Association internationale de développement influencerait sur la collaboration. La Directrice générale a répondu que la Banque mondiale, sans intervenir largement dans les situations d'urgence, avait manifestement un rôle à jouer dans la transition tout comme le reste du système des Nations Unies. L'ONU ne pourrait pas soutenir la comparaison si ce n'était qu'une question de fonds, mais avait un rôle à jouer dans les activités d'évaluation et une contribution à apporter dans la mise en œuvre des activités sur le terrain.

32. Les délégations ont par ailleurs souligné qu'il importait de renforcer les capacités en période de transition, de faire preuve de souplesse dans les interventions, d'établir des partenariats avec d'autres parties intéressées et de continuer à tirer les leçons de l'expérience accumulée. Les délégations attendaient avec impatience la distribution générale du rapport du Groupe de travail pour suivre les progrès du plan d'exécution.

E. Dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille : rapport oral

33. Le Directeur de la Division des programmes a présenté un exposé sur le plan d'action de l'UNICEF prévu pour le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille (résolution 57/164 de l'Assemblée générale, en date du 16 janvier 2003) et dit qu'il n'y avait pas meilleur cadre pour élever des enfants qu'une famille unie, affectueuse et protectrice, soucieuse du respect de l'égalité des sexes, des responsabilités familiales des hommes et du partage des responsabilités parentales, et acquise aux droits de l'enfant et de la femme. L'UNICEF favorisait le resserrement des liens familiaux de diverses manières, en particulier au moyen de la coopération avec des partenaires et d'instruments comme les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Ces 10 dernières années, l'UNICEF avait privilégié l'adhésion à la Convention relative aux droits de l'enfant, en élaborant une stratégie visant à assurer la survie, la croissance et le développement de l'enfant, en luttant contre l'éclatement de la famille, notamment pendant les situations d'urgence, et en s'attaquant au problème du VIH/sida. C'est ainsi qu'en 2004, l'UNICEF contribuerait aux conférences des Nations Unies et aux conférences régionales consacrées aux questions de la famille, continuerait à appuyer les programmes visant à réduire la mortalité infantile, aiderait à accroître le taux de scolarisation, notamment des filles, grâce à des programmes visant à donner aux familles les moyens de s'occuper d'elles au mieux; soutiendrait les familles victimes du VIH/sida, et étudierait avec d'autres organismes des Nations Unies l'effet de la violence familiale et d'autres types de sévices sur les enfants.

34. Des délégations se sont félicitées du travail accompli par l'UNICEF dans ce domaine. Bien que divers orateurs aient dit que la famille se présentait sous diverses formes, tous ont souligné qu'elle influait beaucoup sur le bien-être et le développement de l'enfant et qu'elle constituait la première ligne de défense contre la pauvreté, la guerre et d'autres dangers et difficultés. Il a été demandé qu'une plus grande attention soit accordée à l'égalité des sexes, aux efforts visant à aider les hommes à assumer pleinement leur rôle dans la famille et, par extension, dans la promotion de la santé et du bien-être de l'enfant, et à la prise en main par les femmes de leur propre destinée, notamment en décidant du nombre de leurs enfants et de l'espacement des naissances. À cet égard, un orateur a encouragé l'UNICEF à approfondir la recherche sur les liens entre la pauvreté et la planification familiale.

35. Des orateurs ont dit qu'il faudrait surtout s'attacher à aider les familles – et les familles élargies – victimes d'une crise ou qui s'occupaient d'enfants orphelins ou d'enfants rendus vulnérables par le VIH/sida. Il était primordial d'assurer à ces familles et à d'autres l'accès à des services sociaux. Plusieurs délégations africaines ont demandé que soit élargi le débat sur la manière dont les familles victimes du VIH/sida pourraient bénéficier d'une assistance, surtout celles que dirigeaient des grands-parents et des enfants et qui, par exemple, avaient besoin d'une meilleure prise en charge psychosociale. Le secrétariat a également été invité à fournir régulièrement des informations sur les politiques en faveur de la famille. Le Directeur a dit que l'UNICEF travaillait avec de nombreux partenaires, notamment des organisations non gouvernementales locales, pour pourvoir aux besoins et défendre les droits des enfants. À propos du VIH/sida, le Fonds étudiait comment aider au mieux les familles à favoriser des comportements sains chez les enfants dès

le plus jeune âge. Tous les aspects de son plan stratégique à moyen terme étaient conçus pour soutenir la famille, et la consolidation des familles contribuait à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Il était primordial de placer les questions relatives à la famille au cœur des bilans communs de pays et des priorités de développement nationales.

36. La Directrice générale a ajouté que l'UNICEF soutenait les familles de diverses manières et que la priorité accordée dans le plan stratégique à moyen terme à la petite enfance découlait de la place de choix que la famille occupait depuis longtemps et de l'importance cruciale des premières années de la vie. Répondant à des propositions visant à renforcer la participation des jeunes, elle a indiqué que l'UNICEF était favorable à cette idée ainsi qu'à l'amélioration des qualifications des jeunes, notamment devant les problèmes croissants liés aux ménages dirigés par des enfants.

F. Application du plan de suivi et d'évaluation de l'UNICEF : rapport oral

37. Le Chef du Groupe de la planification stratégique et de l'orientation des programmes a donné un aperçu de la méthode de gestion de l'UNICEF axée sur les résultats, constituée notamment par des éléments clefs de la planification stratégique, de la mesure des résultats et de la gestion des résultats à tous les niveaux de l'organisation. Les résultats en faveur des enfants étaient obtenus et maintenus grâce à des programmes de coopération qui étaient à la fois alignés sur les objectifs du Millénaire pour le développement, à même de renforcer les capacités nationales, et bien gérés et sous-tendus par des opérations et mécanismes efficaces de suivi, d'évaluation et de supervision. Les résultats escomptés, les indicateurs, les rapports et les mécanismes de gestion étaient liés à la « structure » de suivi des résultats du plan stratégique à moyen terme. L'UNICEF prévoyait d'achever la mise au point des rapports de gestion des résultats types – dernier élément de ce système – d'ici à la fin de 2004, en regroupant les principaux indicateurs des systèmes existants.

38. Le Chef du Bureau de l'évaluation a ajouté que les évaluations renforçaient les acquis du Fonds et favorisaient la transparence. La fonction d'évaluation au sein de l'UNICEF était décentralisée et 200 évaluations étaient prévues par les bureaux de pays et huit grandes évaluations par les bureaux régionaux en 2004. Celles-ci venaient s'ajouter aux activités prévues par le Bureau de l'évaluation au siège dans les domaines de la collaboration interinstitutions, des priorités du plan stratégique à moyen terme, de l'orientation et du renforcement des capacités.

39. Plusieurs délégations se sont félicitées des mesures prises par l'UNICEF pour renforcer la fonction d'évaluation, utiliser les outils de gestion axée sur les résultats et suivre à la fois l'évolution de la situation et les résultats. Il a également été proposé que les résultats prévus pour les enfants soient liés aux objectifs du Millénaire pour le développement. Répondant à une question sur les principales difficultés liées au lancement du système de suivi et d'évaluation, le secrétariat a indiqué qu'il faudrait regrouper les divers mécanismes d'information existants dans un cadre qui permette d'évaluer les résultats de l'organisation et de fournir aux directeurs de programme des informations utiles en matière de prise de décisions. Bien que le plan à moyen terme soit assorti pour la première fois d'objectifs

quantifiables, les normes de mesure des résultats et de l'efficacité des stratégies n'avaient pas encore été uniformisées. La nature et la taille très diverses des programmes de coopération compliquaient aussi les activités de suivi.

40. Réagissant à une remarque selon laquelle il avait été difficile dernièrement de recenser les pratiques optimales dans le cadre d'une importante évaluation d'un projet multinational, faute d'un suivi adéquat lors de son exécution, le secrétariat a indiqué que la situation s'était progressivement améliorée au niveau national ces dernières années. L'UNICEF continuerait à s'attacher à établir des rapports de meilleure facture, notamment en utilisant des indicateurs de base. À la question de savoir comment le Fonds entendait tirer des enseignements des 200 évaluations prévues pour 2004 et comment ces enseignements seraient diffusés et utilisés pour influencer les politiques, le secrétariat a répondu que l'on s'attacherait en 2004 à orienter le cadre global de recensement et de diffusion des pratiques optimales.

41. Préoccupées par le fait que les résultats des évaluations restaient souvent sous-utilisés, plusieurs délégations ont interrogé l'UNICEF sur la manière dont il échangeait les données sur les enfants et les femmes, sur la façon dont il diffusait les résultats des évaluations et les enseignements tirés auprès du personnel et sur les éventuels échanges de données d'expérience et de leçons avec d'autres organisations. Le secrétariat a répondu que l'UNICEF assurait au personnel un retour d'information au moyen de l'intranet et travaillait étroitement avec d'autres institutions, dont la Banque mondiale, pour dresser un bilan de l'expérience. Les méthodes permettant de mieux tirer les enseignements de l'expérience et de les diffuser seraient examinées lors d'une réunion mondiale prévue en mars à l'intention du personnel d'évaluation. Interrogé sur les raisons du report des évaluations, le secrétariat a indiqué que le fait que les ressources escomptées n'aient pas été obtenues avait été pour beaucoup dans le retard de certaines activités d'évaluation, bien qu'un bon nombre d'entre elles aient été menées à bien.

42. Interrogé sur le prochain examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme, les retouches dont il allait par la suite faire l'objet et la participation des États membres au processus, le secrétariat a dit que le Bureau veillerait à ce qu'un grand nombre y prenne part. Répondant à des questions sur le renforcement de la capacité d'évaluation des partenaires nationaux, le secrétariat a indiqué que des supports pédagogiques pourraient également servir à étoffer les capacités des partenaires du programme. L'UNICEF continuait à favoriser la création et le renforcement d'associations d'évaluation nationales. Dans l'ensemble, les activités d'évaluation devraient toujours tenir compte du cadre élargi dans lequel s'inscrivait la réforme de l'ONU. L'UNICEF participait à des évaluations directes de bilans communs de pays et de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et aidait à préparer le prochain examen triennal des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies.

G. Rapport d'évaluation relatif au Comité OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé

43. Le Conseil d'administration était saisi d'une note du secrétariat sur l'examen du Comité de coordination OMS/UNICEF/FNUAP sur la santé (E/ICEF/2004/6) et du rapport d'évaluation proprement dit (WHO EBPDC10/5), présentés par le Directeur du Bureau de l'évaluation, qui a indiqué que l'évaluation commune avait

pour objet de déterminer la raison d'être du Comité de coordination sur la santé, sa valeur ajoutée et son efficacité dans le contexte actuel, notamment les réformes engagées par le Secrétaire général et d'autres formes de coopération interinstitutions, et de formuler des recommandations. C'est ainsi que, à l'issue de l'examen effectué par les unités d'évaluation de l'UNICEF, du FNUAP et de l'OMS, il a été recommandé de dissoudre le Comité de coordination sur la santé compte tenu des autres mécanismes de collaboration mis en place récemment. (Voir annexe, décision 2004/1 pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

H. Division du secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2004

44. Le Conseil d'administration était saisi du plan de travail et du projet de budget de la Division du secteur privé pour 2004 (E/ICEF/2004/AB/L.1), présentés par le Directeur de la Division.

45. Les délégations ont félicité la Division du secteur privé et les comités nationaux des excellents résultats obtenus en 2003. Un orateur a recommandé que l'UNICEF et la Division présentent leurs budgets au Conseil d'administration à la même session, éventuellement en décembre, et non lors de deux sessions distinctes. Le Directeur a répondu que cela n'était pas possible pour la Division, étant donné que son budget annuel était fondé sur les derniers résultats commerciaux et qu'il fallait un autre mois pour établir les montants définitifs. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a indiqué que le budget de la Division devait être présenté tous les ans en raison de la nature des activités de Division, alors que le budget d'appui était présenté tous les deux ans. Néanmoins, à sa session annuelle de juin, le Conseil étudierait la possibilité de changer la date de présentation du budget biennal. Selon la date retenue, les deux budgets pourraient éventuellement être présentés en même temps tous les deux ans.

46. Certaines délégations ont demandé que plusieurs questions mentionnées dans le document, telles que le coût des activités de collecte de fonds, soient plus clairement présentées à l'avenir. Les orateurs ont approuvé cette requête et demandé d'autres informations sur l'appui renforcé apporté aux initiatives de collecte de fonds dans les bureaux extérieurs et les pays en transition, qui, outre la mobilisation de ressources, contribuaient à faire prendre conscience de l'importance du travail de l'UNICEF et des problèmes touchant les enfants dans ces pays. Une autre délégation a souligné l'importance que revêtaient les ventes de cartes et d'articles-cadeaux dans les activités de la Division, lesquelles permettaient de faire rentrer des recettes et de maintenir l'intérêt du public pour le Fonds.

47. Plusieurs délégations ont déclaré qu'elles appuyaient les activités de collecte de fonds privés menées par la Division, qui produisaient à présent l'essentiel des recettes. Certaines d'entre elles ont toutefois estimé que les objectifs fixés pour les recettes au titre des ressources ordinaires pour 2004 et 2005 étaient trop optimistes. Le Directeur a répondu que les estimations étaient fondées sur les informations émanant des comités nationaux et qu'elles étaient fiables, compte tenu du resserrement des relations de travail entre les comités nationaux, le Bureau régional pour l'Europe et la Division, tel qu'il ressortait du Plan stratégique commun, de l'intérêt accru pour les stratégies ayant fait leurs preuves et de l'accent mis sur leur

mise en œuvre, et de la dépréciation continue du dollar des États-Unis. Le Directeur a expliqué que la baisse du dollar avait des effets positifs sur les recettes et négatifs sur l'ensemble des catégories de dépenses de la Division. Un intervenant a proposé que, dans un souci de clarté, on indique plus précisément les recettes qui avaient augmenté en raison des taux de change favorables. Certaines délégations se sont vivement félicitées de l'amélioration des relations entre les comités nationaux et la Division. Un autre intervenant a indiqué que les capacités d'établissement de rapports avaient été renforcées et qu'on pouvait avoir accès à une analyse de toutes les recettes et dépenses engagées au titre du secteur privé au sein de la Division, ce qui avait facilité la prise des décisions.

48. En réponse à une question concernant l'apparente diversité des calendriers prévus dans les différents rapports présentés au Conseil d'administration, par exemple le plan de travail annuel et le plan des activités de la Division, le plan stratégique à moyen terme et le plan financier à moyen terme, le Directeur a indiqué qu'il y avait une synchronisation des principaux objectifs financiers énoncés dans les différents plans au niveau interne.

49. Pour la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir la décision 2004/2 figurant en annexe.

I. Méthodes de travail du Conseil d'administration

50. Le Président et le Vice-Président du Conseil d'administration du PAM ont présenté le Projet du PAM sur la gouvernance, lancé en 1999. Le Conseil d'administration du PAM avait examiné ses relations avec le secrétariat et ses propres méthodes de travail et avait engagé une série de réformes en conséquence. Il avait notamment mis au point un nouveau plan stratégique et une démarche axée sur les résultats pour ce qui était de ses travaux, en mettant l'accent sur ses fonctions, ses méthodes, son programme de travail et sa structure. La tenue de consultations officielles en vue d'orienter les débats du Conseil et d'améliorer la qualité de ses documents et de ses débats avait été essentielle pour assurer le succès du projet.

51. Le Secrétaire du Conseil d'administration a rendu compte du dialogue engagé avec les représentants d'autres fonds et programmes concernant l'amélioration des méthodes de travail, qui avait été demandé dans la décision 2003/14. Il avait assisté, aux côtés du Secrétaire du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, à une session du Conseil d'administration du PAM visant à déterminer quels étaient les enseignements tirés de la mise en œuvre du Projet du PAM sur la gouvernance qui pourraient présenter un intérêt pour l'UNICEF. Les deux conseils d'administration différaient de plusieurs manières. Ainsi, à la différence du Conseil d'administration de l'UNICEF, celui du PAM avait limité la participation des délégations dotées du statut d'observateur. Le Conseil d'administration du PAM avait un programme de travail biennal, alors que celui de l'UNICEF avait un programme annuel. Le Conseil d'administration du PAM recourait à un système de planification des successions pour l'élection des membres de son Bureau, pour des raisons de continuité, tandis qu'une disposition du règlement intérieur du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP autorisait les membres du Bureau à accomplir un mandat de deux ans (à l'exception du Président).

52. De l'avis de l'orateur, le Conseil d'administration de l'UNICEF avait progressivement amélioré ses méthodes de travail au cours des dernières années. La

tenue fréquente de consultations officieuses et de réunions d'information régionales et bilatérales avait permis de maintenir un dialogue ininterrompu entre le secrétariat et les délégations. À la suite de l'initiative prise par le précédent Président, l'Ambassadeur Staehelin (Suisse), le Bureau se réunissait à présent une fois par mois durant l'année et quotidiennement lors des sessions du Conseil. Le secrétariat s'efforçait résolument d'améliorer les délais de présentation et la qualité des documents, mais la qualité des analyses pouvait encore être améliorée. Pour ce qui était de la coordination, les bureaux des trois fonds et programmes s'étaient préalablement entendus sur l'ordre du jour de leur réunion conjointe et sur la destination de leur mission de visite commune.

53. Plusieurs délégations ont conclu que l'expérience du PAM prouvait qu'une démarche pragmatique aboutissait à des résultats, et que l'UNICEF avait besoin d'un changement d'attitude de la part des délégations et d'une approche pragmatique et progressive, et non d'une révision approfondie des règles et procédures de son Conseil d'administration. Les membres du Conseil devraient se concentrer sur des questions stratégiques et bien se préparer en vue des sessions. Les orateurs ont approuvé l'idée tendant à élaborer un programme de travail pluriannuel afin de coordonner le débat stratégique sur les priorités du plan stratégique à moyen terme à chaque session. Il a été proposé que les documents présentent des options claires pour que le Conseil puisse trancher. Un groupe de délégations a indiqué qu'il était temps d'examiner plus avant un certain nombre de points, tels que la présentation par écrit des documents et la définition du programme de travail du Conseil, même si cette seule mesure ne suffirait pas pour améliorer dûment les méthodes de travail.

54. Des questions ont été soulevées quant au recours du PAM à des rapporteurs lors des sessions de son Conseil d'administration, au statut des observateurs comparé à celui des membres du Conseil, et au temps imparti pour les consultations officieuses. Un orateur a fait observer que, à New York, les délégations assistaient simultanément à plusieurs réunions différentes et ne disposaient pas d'autant de temps qu'à Rome, où l'on pouvait tenir des consultations officieuses prolongées. Le Président du PAM a signalé que le rapporteur collaborait avec le secrétariat en vue d'élaborer un projet de rapport récapitulant les conclusions de chaque réunion, qui était ensuite présenté au Conseil d'administration à sa session suivante, pour approbation. Plusieurs intervenants ont déclaré qu'ils étaient satisfaits du système actuellement utilisé par l'UNICEF, suivant lequel le secrétariat élaborait un projet de rapport et le communiquait aux membres du Conseil afin qu'ils formulent des observations, avant de le faire traduire.

55. D'autres délégations ont dit qu'elles ne jugeaient pas nécessaire de réformer les méthodes de travail du Conseil d'administration, étant donné qu'il fonctionnait très bien dans le cadre des procédures actuelles, et que cette question risquait de reléguer au second plan les débats de fond sur la programmation. Les orateurs ont estimé qu'il importait d'encourager la participation, aux réunions du Conseil, du personnel des bureaux extérieurs de l'UNICEF, qui rendrait alors compte de manière plus précise des opérations menées dans le cadre des programmes de pays. Il a en outre été suggéré de faire en sorte que le processus de présentation des projets de décision durant les sessions soit plus transparent, de veiller à ce que les projets de décision soient disponibles dans toutes les langues suffisamment à l'avance pour qu'ils puissent être examinés, et de renforcer le rôle des vice-présidents pour améliorer la coordination et le processus de consultation avec les groupes régionaux.

(Voir annexe, décision 2004/4, pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)

J. Réunion d'annonces de contributions

56. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a ouvert la réunion d'annonces de contributions en déclarant que l'UNICEF avait clairement indiqué l'orientation donnée à ses programmes en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et de créer un monde digne des enfants, mais que les ressources ordinaires n'étaient ni suffisantes ni assez prévisibles pour lui permettre de mettre en œuvre le programme axé sur les résultats envisagé dans le plan stratégique à moyen terme. Cela étant, un plus grand nombre de gouvernements reconnaissaient l'importance d'un financement de base pour les activités de l'UNICEF. En 2003, pour la deuxième année consécutive, le Fonds était parvenu à accroître le montant des ressources ordinaires versées par les gouvernements, avec un montant total préliminaire atteignant 403 millions de dollars, soit une augmentation de 35 millions de dollars par rapport à 2002. La Directrice générale adjointe s'est félicitée des contributions volontaires versées au titre des ressources ordinaires de l'UNICEF pour 2003 par 35 pays à revenu élevé, 37 pays à revenu intermédiaire et 18 pays à faible revenu. Elle a mentionné tout particulièrement les 28 pays qui avaient accru leurs contributions et a notamment cité les 18 pays dont la contribution avait augmenté de 7 % ou plus. Elle a en outre remercié les pays bénéficiant des programmes et les comités nationaux de leur soutien.

57. Durant la réunion d'annonces de contributions qui a suivi, 38 délégations (21 pays à revenu élevé, 10 pays à revenu intermédiaire et 7 pays à faible revenu) ont fait des déclarations. En comptant les contributions annoncées avant la réunion, le secrétariat a reçu 55 annonces de contributions représentant 257,3 millions de dollars. Quatre pays ont communiqué le calendrier de leurs versements et 15 autres ont fait des annonces à titre indicatif pour les années à venir. Deux pays à faible revenu – l'Azerbaïdjan et le Sénégal – ont pour la première fois fait une annonce de contributions.

K. Questions diverses

Exposé sur les troubles liés aux carences en iode

58. Le Président du Conseil international de lutte contre les troubles dus à la carence en iode a présenté un exposé sur les progrès accomplis et les difficultés rencontrées en vue d'atteindre l'objectif mondial consistant à éliminer durablement les troubles liés aux carences en iode d'ici à 2005. Il a mis en lumière les effets néfastes de ces carences sur le développement des jeunes enfants et le progrès économique, tout en notant les progrès sensibles accomplis dans le monde depuis 1990, y compris le fait que le nombre de ménages utilisant du sel iodé, principale façon de lutter contre la carence en iode, avait doublé. Ainsi, chaque année, des dizaines de millions d'enfants étaient protégés contre les troubles de l'apprentissage. Il a félicité l'UNICEF pour le rôle pionnier qu'il avait joué dans la campagne mondiale visant à éliminer les troubles dus à la carence en iode et l'a engagé à poursuivre ses activités, même si plus d'efforts étaient nécessaires pour consolider les acquis, toucher les populations ayant besoin d'une protection et

enrayer le recul constaté dans plusieurs pays, où les taux de couverture, qui atteignaient jusqu'à 90 %, étaient tombés à 60 %. Il a mentionné le succès de la réunion internationale sur l'élimination des troubles dus à la carence en iode, tenue en octobre 2003 à Beijing, et a pris note des efforts actuellement faits en vue d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la prochaine session de l'Assemblée mondiale de la santé et de l'Assemblée générale des Nations Unies.

59. Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait d'éliminer les troubles liés aux carences en iode. Elles ont invité instamment l'UNICEF à continuer de jouer un rôle de chef de file dans ce domaine et se sont enquis des mesures qui avaient été prises en vue d'enrayer le recul constaté et d'atteindre l'objectif fixé pour 2005. Un orateur a fait observer que, dans son pays et ailleurs, on pensait à tort que le sel iodé avait été utilisé comme contraceptif, ce qui avait fait reculer les taux de couverture. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a indiqué que le Réseau mondial pour l'élimination des troubles dus à la carence en iode et l'UNICEF suivaient de près la situation par le truchement de leurs bureaux nationaux et régionaux. Le Président du Conseil a dit qu'un nombre appréciable de pays atteindraient l'objectif fixé pour 2005, et la Directrice générale adjointe a déclaré que le Fonds ferait campagne en faveur de la réalisation de cet objectif. Il convenait notamment de renouveler et de consolider les alliances au niveau des pays, en particulier avec les fabricants de sel et les associations de consommateurs, et d'investir dans des activités de communication visant à modifier les comportements en vue de faire comprendre aux populations pourquoi on les encourageait à consommer du sel iodé.

Exposé sur l'éradication de la poliomyélite

60. L'exposé a commencé par la présentation d'un message vidéo, dans lequel le Secrétaire général a lancé un appel aux dirigeants du monde entier pour qu'ils réaffirment leur volonté d'éradiquer la polio et annoncé que l'ONU s'engageait à continuer à appuyer cette action. Le représentant du Directeur général de l'OMS pour l'éradication de la poliomyélite a fait le bilan de l'action mondiale visant à éliminer ce fléau et a décrit les besoins de financement et le plan stratégique pour la période 2004-2008. La poliomyélite n'était plus endémique que dans six pays, 677 cas seulement ayant été signalés en 2003. La propagation du virus de la polio dans des pays qui en étaient jusqu'ici exempts suscitait cependant de sérieuses inquiétudes, et plus de 20 millions de dollars avaient été consacrés en 2003 au lancement de campagnes de nettoyage d'îlots épidémiques dans sept pays où le virus avait été importé. En dépit de ces problèmes, 2004 offrait une chance sans précédent de libérer le monde de la polio, à condition qu'il existe une forte volonté politique et un engagement résolu des populations, étayés par l'appui financier nécessaire. Le représentant a félicité l'UNICEF pour le rôle exemplaire qu'il avait joué en lançant des campagnes de sensibilisation et de mobilisation sociale, notamment en Inde, où elles avaient permis de réaliser des progrès remarquables au cours des deux dernières années.

61. Le Directeur de la Division des programmes a indiqué que plus de 250 millions d'enfants devaient être vaccinés en 2004 si l'on voulait parvenir à éradiquer la polio. Il a réaffirmé que l'UNICEF et ses partenaires étaient déterminés à agir aux côtés des gouvernements pour s'attaquer à cette tâche. Des progrès avaient été récemment accomplis dans divers pays grâce aux travaux de l'OMS, de Rotary International, des donateurs et de nombreux autres partenaires qui

appuyaient l'Initiative pour l'éradication mondiale de la poliomyélite. Un représentant de Rotary International a ajouté que son organisation avait consacré presque 600 millions de dollars à l'action menée en vue d'éliminer la polio depuis le lancement du programme en 1988. Il a réaffirmé que Rotary poursuivait son action et a lancé un appel pour que des contributions soient versées d'urgence en vue de combler le déficit de 150 millions de dollars, ce qui permettrait d'enrayer la transmission de la poliomyélite d'ici à 2005.

Exposé du Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF

62. Une représentante du Comité des organisations non gouvernementales auprès de l'UNICEF a présenté un exposé sur le rôle et les réalisations du Comité en 2003. Le Comité avait atteint les cinq objectifs fixés pour 2003 dans son mémorandum d'accord avec le Fonds. Il avait notamment mis en place des systèmes de suivi dans neuf régions correspondant à celles de l'UNICEF et avait établi une échelle mobile pour les contributions dues par ses membres, ce qui lui avait permis de tripler ses recettes au cours des six premiers mois de 2003. Mettant en avant la relation spéciale existant entre le Comité et l'UNICEF et le rôle de premier plan que jouaient les organisations non gouvernementales pour assurer le déroulement des programmes et améliorer la vie des enfants, la représentante a souligné que les ONG ne devaient pas être éclipsées par d'autres organisations de la société civile et a constaté avec préoccupation qu'elles ne figuraient pas parmi les principaux partenaires du Bureau des partenariats publics du Fonds.

63. L'oratrice a mis en relief deux questions auxquelles il convenait d'accorder une attention de toute urgence : l'augmentation du taux de suicide parmi les adolescents dans le monde, et la caution accordée à la répression des bandes organisées par les pouvoirs publics dans plusieurs pays d'Amérique centrale. Il a été demandé à l'UNICEF d'allouer de nouvelles ressources afin de prévenir les suicides chez les adolescents et d'intégrer cette question dans ses programmes. En ce qui concerne la violence à l'égard des bandes organisées, le Fonds a été encouragé à plaider en faveur de l'abrogation des lois répressives et de l'adoption de pratiques humaines et respectueuses des droits de l'enfant, et à empêcher que ces mesures répressives ne se généralisent dans d'autres pays.

64. Un orateur a salué le rôle important joué par le Comité des organisations non gouvernementales et a souhaité qu'il continue de faire entendre sa voix lors des futures réunions du Conseil d'administration. Il a encouragé l'UNICEF à se concerter avec le Comité sur les deux questions importantes susmentionnées, qui devraient faire l'objet d'un débat plus approfondi au sein du Conseil. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF s'est félicité de la coopération engagée avec le Comité des organisations non gouvernementales en vue de promouvoir la Convention relative aux droits de l'enfant dans les pays industrialisés et a préconisé l'établissement d'une relation tripartite soutenue entre le Comité des organisations non gouvernementales, le Bureau des partenariats publics et le Groupe permanent.

65. Le Directeur général adjoint à la coopération et aux ressources a dit tout le bien qu'il pensait de la précieuse collaboration qui s'était instaurée depuis 50 ans entre l'UNICEF et le Comité des organisations non gouvernementales et a rappelé que l'objectif premier du Bureau des partenariats publics consistait à promouvoir et

renforcer les alliances avec les organisations non gouvernementales. Le Fonds s'efforçait d'établir des relations solides avec les organisations non gouvernementales par le biais de canaux tels que le Mouvement mondial en faveur des enfants et des initiatives lancées par l'ONU. L'UNICEF pourrait jouer un rôle utile de sensibilisation en examinant les deux questions alarmantes soulevées par le Comité des organisations non gouvernementales, qui étaient également des sujets de préoccupation prioritaires pour l'ONU.

L. Clôture de la session

66. La Directrice générale adjointe chargée des opérations a dit que la session avait été très fructueuse et qu'elle avait donné lieu à un dialogue très intéressant sur un certain nombre de questions. La réunion d'annonces de contributions était très prometteuse et témoignait du large appui apporté à l'UNICEF par les pays industrialisés et les pays en développement.

67. Le Président a remercié les délégations de leur active participation, en particulier lors des débats consacrés à des questions cruciales concernant les droits de l'enfant et à l'amélioration des méthodes de travail du Conseil d'administration. Il a signalé que le Conseil avait progressé dans ses travaux en approuvant 13 programmes de pays et il a félicité les délégations présentes pour le succès remporté lors de la réunion d'annonces de contributions.

III. Réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD/FNUAP et du PAM

68. Le présent chapitre, qui a été initialement présenté sous forme d'un additif au rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) sur les travaux de sa première session ordinaire de 2004, résume les débats qui ont eu lieu lors de la réunion conjointe des Conseils d'administration de l'UNICEF, du PNUD et du FNUAP, ainsi que du PAM, tenue les 23 et 26 janvier 2004. Le texte en a été établi par les secrétariats des fonds et programmes et a été approuvé par les Présidents des trois Conseils d'administration.

A. VIH/sida : initiatives régionales

69. À la suite de la déclaration liminaire du Président du Conseil d'administration de l'UNICEF, la Directrice exécutive du FNUAP a passé en revue les initiatives internationales et régionales de lutte contre le VIH/sida. Les représentants du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF, du PAM et du Programme commun des Nations Unies sur le VIH et le sida (ONUSIDA) ont ensuite informé les participants des activités menées pour combattre la pandémie en Afrique orientale et australe, en appelant l'attention sur les liens existant entre le VIH/sida, la nutrition et la gouvernance.

70. Les délégations ont estimé qu'il était urgent, alors que la menace s'aggravait, de se montrer plus vigilant, d'intervenir plus activement et de mobiliser davantage de fonds. Il fallait que les organismes des Nations Unies unissent leurs efforts et contrôlent les résultats obtenus en se répartissant clairement les tâches. L'un des

intervenants a proposé qu'ONUSIDA soit le principal coordonnateur des activités entreprises au niveau des pays. Plusieurs intervenants ont demandé que de plus amples informations soient fournies sur les activités concertées des organismes des Nations Unies lors des prochaines réunions conjointes des conseils d'administration. Des délégations ont estimé qu'il fallait que les organismes des Nations Unies collaborent plus étroitement avec les autres groupes.

71. Plusieurs délégations ont craint que la diversité des donateurs et des programmes n'entraîne une dispersion des ressources. Dans un souci d'efficacité, il a été proposé d'adopter comme principe que chaque pays n'ait qu'une seule stratégie nationale en matière de VIH/sida, une seule commission nationale et un seul mécanisme de suivi et d'établissement de rapports. Il a également été proposé de développer la pratique du financement conjoint.

72. Les représentants des organisations se sont dits conscients du risque de dispersion des ressources et ont estimé que celui-ci pouvait être atténué si l'on s'en tenait au principe énoncé ci-dessus. On pouvait utiliser le bilan commun de pays pour procéder à une évaluation conjointe des résultats. Dans la mesure où les gouvernements recevaient la majeure partie des fonds et ressources, il fallait les aider à les acheminer efficacement. Il était indispensable d'accroître la transparence sur tous les fronts.

73. Des propositions ayant été faites en vue d'intégrer la stratégie de lutte contre le VIH/sida élaborée par chaque pays au processus de planification du développement et d'élaboration des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les représentants des organisations ont souligné que les documents, de même que les approches sectorielles et les mécanismes de coordination mis en place à l'initiative des pays occupaient une place centrale dans les initiatives nationales de lutte contre le VIH/sida.

74. De nombreuses délégations ont souligné l'interdépendance entre VIH/sida, pauvreté, insécurité alimentaire et gouvernance. L'une d'elles a demandé qu'il soit rendu compte, lors d'une future réunion conjointe des conseils d'administration, des activités concertées visant à renforcer la sécurité alimentaire et, plus précisément, des initiatives lancées en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les représentants des organisations ont répondu que les problèmes interdépendants faisaient l'objet d'une attention croissante, que des activités collectives étaient conduites pour promouvoir l'agriculture, notamment l'agriculture écologique et d'autres méthodes de culture, et que la FAO jouait un rôle important, notamment dans les domaines de la nutrition, de la sécurité alimentaire et des soins aux orphelins.

75. Des délégations ont estimé qu'on ne pouvait lutter efficacement contre le VIH/sida sans aussi renforcer les capacités locales, donner aux filles et aux femmes les moyens d'agir, promouvoir la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, appuyer les initiatives de santé publique, élargir l'accès aux services sociaux, allier judicieusement prévention, traitement et soins, réduire le prix des médicaments et les distribuer plus largement, assurer une continuité entre l'aide humanitaire et le développement, assurer un financement plus stable et plus prévisible, mobiliser davantage le secteur privé et élargir le champ d'action.

76. Le Président du Conseil d'administration de l'UNICEF a clos le débat en demandant que, lors de la réunion conjointe des conseils d'administration qui se

tiendrait l'an prochain, les exposés et les réponses rendent mieux compte de la coordination des activités et des mécanismes d'intervention concertés.

B. Simplification et harmonisation

77. S'exprimant au nom du PNUD, de l'UNICEF, du FNUAP et de sa propre organisation, la Directrice exécutive adjointe du PAM a résumé les progrès accomplis en termes de simplification et d'harmonisation. Les Présidents pour 2003 du Groupe des programmes et du Groupe de la gestion ont présenté la Note d'orientation sur la programmation concertée et exposé ses liens avec le tableau des résultats du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le coordonnateur résident par intérim du Niger a ensuite décrit les enseignements tirés de l'établissement des tableaux de résultats à l'échelon des pays, en indiquant les possibilités de programmation concertée.

78. Les participants ont confirmé l'importance que revêtaient la simplification et l'harmonisation pour les partenaires de développement. Il était surtout essentiel d'agir de manière plus efficace et plus rationnelle. Les travaux des organismes des Nations Unies s'inscrivaient dans un programme plus vaste dont la communauté internationale était convenue à Rome début 2003; les mesures de simplification et d'harmonisation seraient abordées lors des prochains débats relatifs à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement. Les participants ont reconnu que les faits signalés en juin 2003 et lors de la réunion montraient l'importance de la simplification et de l'harmonisation s'agissant de problèmes intersectoriels tels que l'insécurité alimentaire et le VIH/sida et ont également estimé qu'ils mettaient en évidence la complexité de la tâche à accomplir, puisqu'elle devait notamment porter sur les modalités de financement, le regroupement des organismes sous un même toit, les services communs et le rôle d'animateur des coordonnateurs résidents et permettre de déterminer si la façon dont les ressources humaines étaient gérées favorisait réellement la collaboration.

79. Les participants ont salué les progrès accomplis mais se sont déclarés impatients d'aller de l'avant. Ils ont constaté que la tâche entreprise soulevait des questions complexes qui pouvaient même être inquiétantes pour l'avenir. Il fallait instaurer de meilleures relations avec les organismes humanitaires et tenir compte des incidences des travaux sur les institutions spécialisées. Les participants ont souhaité qu'il soit rapidement fait preuve d'imagination pour harmoniser et simplifier les procédures au sens large et demandé à être étroitement associés au processus, par exemple dans le cadre d'échanges d'idées spontanées.

80. Le Président du Conseil d'administration du PAM a présenté un document non officiel sur le rôle de la réunion annuelle conjointe, dans lequel étaient abordées les questions de gouvernance soulevées lors de la réunion conjointe de 2003, notamment deux d'entre elles qui portaient sur l'opportunité de faire de la réunion conjointe un organe de prise de décisions ou de conserver la formule actuelle en s'efforçant d'en améliorer l'efficacité. Les suggestions faites en vue de retenir cette dernière option ont bénéficié d'un large appui. Les Présidents des trois Conseils d'administration, qui se retrouveraient à la fin de la session pour planifier la prochaine réunion conjointe, s'emploieraient à y donner suite. Les opinions ont été plus partagées s'agissant de la suggestion plus radicale visant à donner un pouvoir de décision à la réunion conjointe : certaines délégations y ont vu une étape logique

dans l'évolution de la gouvernance; d'autres ont estimé que cela n'améliorerait pas l'efficacité du mécanisme existant. D'aucuns ont relevé que la question était déjà à l'étude : au paragraphe 28 de sa résolution 2003/3, en date du 11 juillet 2003, relative à l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement, le Conseil économique et social avait demandé que soit établi un rapport analysant la valeur ajoutée afférente aux réunions conjointes des Conseils d'administration et l'incidence de ceux-ci sur les débats de la session du Conseil économique et social consacrés aux activités opérationnelles et qu'y figurent les recommandations qui conviennent. Les participants ont souhaité qu'un document sur les questions en jeu et les différentes options possibles soit établi sans tarder pour que les membres des Conseils d'administration puissent l'examiner lors de discussions officieuses, de préférence courant mars 2004.

C. Le système de coordonnateurs résidents

Le centre d'évaluation des coordonnateurs résidents

81. Après les déclarations liminaires du Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, la Directrice du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a présenté le centre d'évaluation, puis deux coordonnateurs résidents qui avaient été évalués au moyen de la nouvelle procédure ont fait part de leur expérience.

82. Des délégations ont mis en doute l'intérêt qu'il y avait à faire appel à des volontaires pour l'évaluation, en particulier dans le cadre d'une comparaison entre l'ancien et le nouveau système. Elles souhaitaient que les candidats aux postes de coordonnateur et représentant résident soient sélectionnés parmi un éventail aussi large que possible et ont mis en doute la pertinence de la liste des candidats présélectionnés, soulignant qu'il était nécessaire de veiller à l'équilibre des effectifs des deux sexes, d'assurer un accompagnement personnalisé et de suivre des plans d'apprentissage. Elles ont posé des questions au sujet de la représentation des pays en développement ainsi que des procédures de présélection et d'évaluation des progrès. Elles ont estimé que les représentants spéciaux du Secrétaire général qui collaboraient avec les coordonnateurs résidents devraient être évalués selon une procédure analogue.

83. Des intervenants ont demandé si la complexité croissante du rôle des représentants résidents, coordonnateurs résidents et coordonnateurs pour les questions de sécurité allait dans le sens de la simplification et de l'harmonisation et si la procédure d'évaluation ne grevait pas le temps et le budget alloués aux activités de fond.

84. Les représentants des organisations ont précisé que tous les candidats seraient désormais soumis à une évaluation qui porterait essentiellement sur leurs compétences et sur des questions de fond. La procédure d'évaluation – jugée impartiale et équilibrée du point de vue de la représentation géographique et de la parité hommes-femmes par ceux qui y avaient été soumis – s'étalait sur trois jours. Les institutions qui proposaient des candidats prenaient à leur charge le coût de l'opération, ce qui garantissait que seuls les candidats les plus aptes soient proposés.

85. La Directrice du Bureau du Groupe des Nations Unies pour le développement a décrit la nouvelle procédure suivie pour faire une première sélection des candidats

et les former, ajoutant que les études déjà réalisées facilitaient la comparaison des anciennes et des nouvelles procédures d'évaluation. Elle a précisé que le personnel employé par la société qui réalisait les évaluations venait d'horizons très divers et de nombreux pays.

Vidéoconférence avec l'équipe de pays du Lesotho

86. Les membres de l'équipe de pays du Lesotho, présentée par le représentant résident/coordonnateur résident dans ce pays, ont exposé comment le réseau de coordonnateurs contribuait au bilan commun de pays, ainsi qu'à la mise en œuvre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et en quoi ils appuyaient la réalisation des objectifs de développement du Millénaire.

87. Les intervenants ont dit que la mise en place du réseau de représentants et coordonnateurs résidents commençait à donner des résultats tangibles, mais que la diminution des ressources allouées au Lesotho, même pour les programmes de lutte contre le VIH/sida, rendait impossible l'élargissement des activités. D'aucuns ont proposé que le financement des activités destinées à renforcer le réseau soit assuré de façon collective par les organismes des Nations Unies ou à titre individuel par les pays. Ils ont souligné que les représentants ou coordonnateurs résidents devaient allier des qualités personnelles à une bonne connaissance des questions de fond. Ils ont souligné qu'en période de crise et après les crises, les organismes des Nations Unies devaient coordonner leurs activités et non se faire concurrence.

Observations finales de l'Administrateur du PNUD

88. L'Administrateur du PNUD a déclaré qu'à l'avenir, les coordonnateurs et représentants résidents participeraient aux évaluations des membres des équipes de pays, avec l'aide de leurs directeurs régionaux, et a noté qu'il faudrait trouver davantage de candidats ayant l'expérience des activités humanitaires pour pourvoir les postes de coordinateur et représentant résident. L'Administration a pris acte des suggestions formulées par les délégations pour accroître le financement, rappelé l'existence du nouveau fonds d'affectation spéciale visant à appuyer le réseau des coordonnateurs résidents et indiqué que le montant des ressources de base était en hausse. Il fallait que les organismes des Nations Unies ne se dispersent pas en fragmentant leurs activités, mais que leur présence dans les pays soit adaptée aux besoins et pertinente; ils devaient travailler en permanence en collaboration étroite avec les donateurs et les gouvernements pour que leur action reste utile.

D. Sécurité

89. À la suite des remarques liminaires du Président du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, la Directrice générale de l'UNICEF, s'exprimant au nom du PNUD, du FNUAP, du PAM et de sa propre organisation, a fait un exposé sur la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies.

90. Des délégations ont appelé de leurs vœux un renforcement des mesures prises à tous les niveaux pour garantir la sûreté et la sécurité du personnel, souhaitant notamment que les missions des Nations Unies bénéficient d'un appui local accru, que tous les attentats fassent l'objet d'une enquête et que les coupables soient sanctionnés. Elles ont souligné qu'il appartenait aux gouvernements des pays hôtes

de traduire en justice les auteurs de menaces ou d'attentats. Des délégations ont demandé si le manque de coopération des gouvernements des pays hôtes tenait à un manque de capacité ou à un manque de volonté. Elles ont posé des questions sur les mesures adoptées pour restaurer la confiance dans le système des Nations Unies. Des délégations ont souhaité savoir comment il était possible d'assurer une collaboration entre les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies.

91. Des délégations ont demandé si le coût des mesures de sécurité était couvert par le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies et si les dépenses de fonctionnement liées à la sécurité avaient une incidence sur les coûts d'exécution des activités d'aide au développement. Faisant observer que les dépenses afférentes à la sécurité ne devaient pas constituer une ponction excessive sur les ressources ordinaires, les intervenants ont demandé quelles ressources les divers fonds et programmes des Nations Unies allouaient à la sécurité. Des délégations ont demandé des informations sur les critères d'évaluation des risques et si les mesures de sécurité étaient différentes dans les pays classés à haut risque et à faible risque. Une délégation a posé une question au sujet de la recommandation relative aux locaux communs des Nations Unies.

92. Des délégations ont souligné que l'obtention de résultats concrets et tangibles dans les pays pourrait contribuer à améliorer les conditions de sécurité sur place. Elles ont souligné la nécessité de rassembler des informations et d'analyser les risques de façon fiable. Certaines délégations se sont félicitées de ce que l'Organisation des Nations Unies ait chargé un comité d'enquêteur sur les attentats terroristes à la bombe perpétrés à Bagdad et ont souligné qu'il importait de procéder de même à chaque fois que le personnel des Nations Unies était pris pour cible.

93. La Directrice générale de l'UNICEF a répondu qu'elle estimait que l'Organisation des Nations Unies devait restaurer un « espace » humanitaire dans lequel une certaine sécurité serait assurée parce que les membres du personnel des organismes des Nations Unies seraient considérés comme des pourvoyeurs neutres et impartiaux de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement. Elle a convenu que la coopération avec les ONG revêtait une importance cruciale. S'agissant du budget de la sécurité, elle a indiqué que, sur les 53 millions de dollars alloués en 2002-2003 au Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, quelque 12 millions étaient imputés sur le budget ordinaire et que le reste était financé par les budgets des autres organismes. Pour l'exercice biennal 2004-2005, les fonds alloués au Bureau se montaient à 86 millions de dollars, dont 15 millions étaient imputés sur le budget ordinaire. Elle a ajouté que les mesures de sécurité entraînaient des dépenses à la fois ponctuelles et renouvelables. Pour ce qui était des locaux communs, elle a expliqué que la politique n'avait pas changé et qu'il avait été recommandé que les mesures de sécurité à adopter soient examinées au cas par cas.

94. Elle a indiqué que c'était au Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité qu'il incombait au premier chef de déterminer la phase du plan de sécurité à appliquer dans chaque pays. Le représentant du Coordonnateur a précisé qu'au niveau des pays, c'était le représentant habilité et son équipe qui déterminaient la phase du plan de sécurité à partir d'une analyse des risques et menaces. En outre, les phases 3, 4 et 5 du plan de sécurité ne pouvaient être annoncées qu'avec l'approbation du Secrétaire général.

Deuxième partie

Session annuelle de 2004

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 7 au 11 juin 2004**

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

95. Le Président du Conseil d'administration a souligné qu'il importait de réduire la mortalité maternelle et a mis l'accent sur l'action de l'UNICEF visant à promouvoir la maternité sans risques, à améliorer l'état nutritionnel des enfants et des femmes, à aider les filles à s'inscrire et à rester à l'école et à prévenir les mariages précoces. Ces activités étaient toutes liées aux priorités mondiales de l'UNICEF concernant l'éducation des filles, la protection de l'enfance et la lutte contre le VIH/sida. Le Président a souhaité la bienvenue à M. Toshiyuki Niwa, récemment nommé Directeur général adjoint, chargé de superviser les relations avec le Conseil d'administration.

96. La Directrice générale a dit que le climat mondial de terrorisme et de lutte contre le terrorisme avait détourné les ressources et la volonté politique de l'indispensable effort de développement. Elle a insisté sur l'importance des partenariats et de la collaboration collective en faveur des enfants, en particulier sur celle de l'UNICEF avec d'autres organismes des Nations Unies, comme les programmes conjoints avec le PAM et les partenariats concernant la survie et le développement de l'enfant, établis notamment avec la Banque mondiale, l'Organisation mondiale de la santé, l'Agency for International Development des États-Unis (USAID) et l'Agence canadienne du développement international.

B. Adoption de l'ordre du jour

97. L'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2004/8) ont été présentés par le Secrétaire du Conseil d'administration et adoptés.

98. En application de la règle 50.2 et de l'annexe du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a déclaré que 56 délégations ayant le statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs pour la session. En outre, 2 organismes des Nations Unies, 4 institutions spécialisées et 8 comités nationaux pour l'UNICEF avaient présenté des pouvoirs.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Rapport de la Directrice générale

99. Le Conseil d'administration était saisi du rapport annuel de la Directrice générale sur le déroulement des travaux au titre de l'application du plan stratégique à moyen terme (PSMT) de l'UNICEF (E/ICEF/2004/9), présenté par la Directrice générale.

100. Des orateurs se sont félicités de l'amélioration du rapport, qui était plus complet, plus facile à lire et plus analytique. Ce rapport donnait une évaluation honnête des résultats aussi bien que des domaines appelant d'autres améliorations, et il portait désormais plus sur les résultats que sur les activités. Une délégation a fait remarquer que l'on pourrait encore l'améliorer en y faisant figurer un tableau de

certaines indicateurs de succès du programme et des résultats tirés de certaines évaluations.

101. De nombreuses délégations ont indiqué que le rapport mettait clairement en évidence la contribution de l'UNICEF à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de ceux adoptés par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire consacrée aux enfants. Un orateur a toutefois appelé l'attention sur le fait que la technique consistant à évaluer les résultats au niveau mondial risquait de masquer les importantes disparités entre certains pays quant aux progrès accomplis. En réponse à des demandes d'informations, la Directrice générale a déclaré que l'UNICEF contribuerait à l'évaluation des progrès accomplis en 2005 en vue de parvenir aux objectifs du Millénaire, et ce en collaborant étroitement avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et d'autres fonds et programmes des Nations Unies. L'UNICEF prenait très activement part au groupe de référence créé afin d'examiner les travaux du projet du Millénaire et contribuait au renforcement des systèmes nationaux de suivi par le biais de son appui à *DevInfo*.

102. Plusieurs orateurs ont été d'avis que les interventions parrainées par l'UNICEF devaient directement appuyer les priorités nationales. À titre d'exemple, pour accroître le contrôle national, il faudrait que les programmes nationaux sur le VIH/sida reçoivent l'appui des organismes de développement dans le cadre d'une approche unifiée. Le renforcement des capacités aux niveaux local et national devait demeurer une stratégie prioritaire de l'UNICEF. Une délégation a déclaré que le PSMT avait facilité la définition des priorités nationales de développement et aidé les pays à s'inspirer de l'expérience acquise au niveau international. Certains membres ont déclaré que le prochain examen à mi-parcours du PSMT permettrait d'éclaircir encore davantage les liens qui existaient entre le Plan, les objectifs du Millénaire, les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et les priorités nationales. Un orateur a déclaré que le rapport donnait une image beaucoup plus cohérente de l'UNICEF en tant qu'organisme systématiquement attaché à renforcer les capacités nationales et à formuler des politiques au lieu de se borner à combler les lacunes dans ces domaines.

103. Selon une délégation, le futur plan stratégique à moyen terme devrait permettre de mieux tenir compte des besoins propres à chaque région. À titre d'exemple, les risques pour la santé liés à l'environnement représentaient de graves dangers pour les enfants en Europe de l'Est et en Asie centrale. Le secrétariat a précisé que le plan indiquait au premier chef les domaines dans lesquels l'UNICEF visait à l'excellence et était prêt à fournir un appui vigoureux aux pays visés. Toutefois, l'approche fondée sur les programmes de pays – axée sur l'appui aux priorités nationales – demeurait pleinement applicable.

104. Certaines délégations ont demandé dans quelle mesure l'UNICEF avait été en mesure de veiller à ce que les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) soient davantage centrés sur les enfants, tandis que d'autres ont déclaré que, de façon générale, l'action de l'UNICEF devrait mieux cibler la pauvreté. La Directrice générale s'est référée au rapport sur l'expérience de l'UNICEF en matière de programmation commune (voir par. 162 à 175 ci-après) qui précisait l'action du Fonds sur certaines de ces questions.

105. Une délégation a dit que le Fonds devrait viser à mieux se présenter lui-même et ses travaux dans le contexte du système des Nations Unies et de l'action des

grandes banques de développement et des partenariats mondiaux. Le Conseil d'administration devrait être tenu au courant des nouveaux partenariats et des enseignements à tirer pour l'avenir. Plusieurs orateurs ont suggéré que l'UNICEF devrait contribuer davantage au programme de réformes de l'ONU, en particulier au niveau national. La Directrice générale a déclaré que les partenariats entre les organismes des Nations Unies au niveau national devraient être fondés sur des solides programmes. À titre d'exemple de coordination de haute qualité, on pouvait citer les relations entre le PAM et l'OMS.

106. Certains orateurs ont dit que l'UNICEF avait été parmi les premiers à adopter une approche fondée sur les droits de l'homme dans sa coopération avec l'ONU, mais qu'il serait bon de s'attacher davantage aux questions de l'égalité entre les sexes et des enfants dans des situations de conflit armé. Une délégation a suggéré que les principes des droits de l'homme devraient influencer sur tous les aspects des programmes de l'UNICEF. En réponse à une demande concernant les résultats des évaluations extérieures de l'application de l'approche fondée sur les droits de l'homme aux programmes de l'UNICEF, la Directrice générale a précisé qu'au nombre des conclusions initiales figuraient une application inégale parmi les régions, une promotion plus énergique de la participation, un ciblage plus clair des plus vulnérables, la prise en compte plus systématique des observations du Comité des droits de l'enfant et du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, le recours à l'éducation des filles comme excellent point de départ pour faire progresser l'égalité entre les sexes, et la nécessité d'une démarche plus résolument sexospécifique.

107. Certaines délégations ont demandé comment l'action humanitaire s'alignait sur les priorités du plan stratégique à moyen terme, et ont déclaré qu'il devrait y avoir une stratégie cohérente pour faire face tant aux situations d'urgence qu'aux autres. La Directrice générale a dit que les engagements collectifs révisés de l'UNICEF concernant les enfants dans les situations d'urgence seraient davantage mis en relief dans le prochain plan, pour que l'action de l'UNICEF soit mieux comprise et plus prévisible. Un orateur a proposé que les cibles du plan se manifestent aussi dans l'action humanitaire et que l'UNICEF utilise les résultats de l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants à des fins de plaidoyer. En réponse à une observation, la Directrice générale a déclaré que l'on prenait extrêmement au sérieux la sécurité du personnel, notamment par l'intermédiaire d'activités de formation et de préparation aux situations d'urgence.

108. Certaines délégations ont fait état de l'attention accrue que portait l'UNICEF à la gestion axée sur les résultats. Un orateur a dit que la gestion axée sur les résultats, la collaboration concernant les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour le développement et d'autres mesures d'harmonisation avaient contribué à améliorer les résultats. Les tableaux de résultats joints aux descriptifs révisés des programmes de pays étaient utiles, mais on a proposé qu'ils soient joints aux projets de descriptif de programme de pays présentés au Conseil à la session annuelle.

109. Plusieurs orateurs ont confirmé que les priorités organisationnelles de l'actuel plan stratégique à moyen terme (2002-2005), voire du prochain (2006-2009), restaient valides. Une délégation a proposé que l'on examine avec soin les cibles du plan, en particulier celles relatives au développement du jeune enfant, au VIH/sida et à la protection de l'enfance. Les cibles seraient encore plus utiles si elles

pouvaient être plus spécifiques et correspondre aux efforts internationaux en matière de développement. Pour ce faire, il faudrait abandonner les cibles axées sur des politiques ou des plans au profit de cibles quantifiables mettant en évidence les effets concrets des programmes sur les enfants et les familles. Les indicateurs actuels ne permettaient pas d'assurer le suivi de certains investissements importants et d'autres progrès y relatifs (par exemple, l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la nutrition). La Directrice générale a admis qu'outre les indicateurs des changements des orientations, il était nécessaire de passer chaque fois que possible aux évaluations des effets. Il n'était toutefois pas toujours possible de quantifier les cibles et certains indicateurs qualitatifs risquaient d'être toujours nécessaires à l'avenir.

110. Des délégations se sont félicitées de l'augmentation des contributions financières versées à l'UNICEF qui avaient dépassé les cibles du plan financier, mais elles ont constaté que la plupart des fonds supplémentaires étaient versés au titre des interventions d'urgence. Plusieurs orateurs ont souligné qu'il importait de redresser ce déséquilibre pour veiller au caractère prévisible de l'assistance de l'UNICEF et à la capacité du Fonds de fournir une assistance stratégique à tous les pays bénéficiant de programmes. En réponse à la question de savoir si l'augmentation limitée des ressources ordinaires résultait principalement des fluctuations des taux de change, le secrétariat a répondu que c'était là un facteur important, mais que l'on avait aussi enregistré une croissance en termes réels. Le représentant du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF a dit que les comités avaient fourni une part croissante des contributions versées à l'UNICEF, dont environ 40 % des ressources ordinaires et a souligné qu'il importait de rendre compte en temps opportun et avec précision des contributions en tant que facteurs essentiels pour le maintien des capacités de collecte de fonds des comités.

111. En réponse aux suggestions selon lesquelles l'UNICEF devrait appuyer plus vigoureusement les pays les moins avancés, la Directrice générale a dit que la formule concernant l'affectation des ressources ordinaires, décidée par le Conseil, prévoyait une augmentation des ressources destinées aux pays les moins avancés. Les modes de financement étaient aussi déterminés par les schémas des contributions au titre des autres ressources de la part des donateurs, et avaient été quelque peu aménagés en 2003 du fait de l'importante contribution versée à l'Iraq. La capacité d'affecter des ressources plus importantes aux pays les moins avancés était aussi liée à une disponibilité suffisante de ressources ordinaires. En réponse à une question concernant la raison pour laquelle les 7 % mis de côté avaient été financés par un prélèvement sur les ressources ordinaires et non pas sur les autres ressources, la Directrice générale a déclaré que cela avait été approuvé par le Conseil dans la décision 1997/18 (E/ICEF/1997/12/Rev.1).

112. Les observations concernant l'éducation des filles ont porté sur les disparités des taux de scolarisation dans différents pays et régions et sur la lenteur des progrès accomplis dans l'application d'une approche fondée sur les droits de l'homme et d'une analyse sexospécifique concernant l'éducation des filles dans les pays ayant les problèmes les plus graves. L'UNICEF devrait insister davantage pour que l'on fasse de l'éducation des filles une priorité dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les programmes sectoriels. Au nom des États africains, une délégation a dit que l'amélioration de l'éducation des filles pourrait faciliter le règlement de nombreux autres problèmes de développement. Nombre de pays avaient adopté cette priorité dans leurs propres plans nationaux, mais certains

avaient encore besoin d'une assistance. Il faudrait renforcer les partenariats, notamment le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Le secrétariat a convenu qu'il faudrait faire davantage pour encourager la scolarisation des filles en Afrique subsaharienne et en Asie du Sud. L'Initiative des Nations Unies sur l'éducation des filles est un important instrument, et un débat de haut niveau avait eu lieu avec le PAM et la Banque mondiale sur le partage des responsabilités dans le cadre de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous.

113. D'autres orateurs ont dit que l'appui du Fonds à l'éducation de base, notamment au moyen de campagnes en faveur du retour à l'école avait été particulièrement important dans les pays sortant de crises. Un représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture a fait des observations sur la coopération constructive avec l'UNICEF, par exemple dans le cadre de la formulation de politiques concernant le développement du jeune enfant en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Un orateur a déclaré que des enseignements avaient été tirés de l'évaluation de l'Initiative concernant l'éducation des filles africaines, en particulier grâce au caractère durable des interventions appuyées, et il a demandé quels enseignements avaient été tirés de l'initiative concernant les écoles adaptées aux enfants. Le secrétariat a déclaré que l'UNICEF s'efforçait d'évaluer les coûts de l'initiative et d'en recenser les éléments les plus critiques. En réponse aux questions concernant les enfants handicapés, le secrétariat a dit que jusqu'ici on s'était attaché à la prévention des incapacités, mais que l'UNICEF appuyait par ailleurs l'intégration des enfants handicapés à l'école, en particulier en Asie.

114. Selon une délégation, il fallait multiplier les efforts en faveur de la survie de l'enfant et de la famille. Par ailleurs, il n'y avait pas d'harmonisation entre les pays pour ce qui était des rubriques budgétaires des composantes du programme concernant le développement du jeune enfant et la vaccination. Une autre délégation, prenant la parole au nom des États africains, a souligné qu'il importait de renforcer la famille, tout en créant les capacités nationales de prestation des services essentiels. La Directrice générale a répondu que le renforcement de la famille était une stratégie clef de la priorité relative au développement du jeune enfant qui avait été appuyée, à titre d'exemple, par l'intermédiaire de la prise en charge communautaire intégrée des maladies de l'enfant et des programmes d'éducation parentale, dont la portée serait élargie. Le fait que les rubriques des composantes budgétaires des programmes financés par l'UNICEF différaient d'un pays à un autre mettait en évidence la souplesse de l'approche fondée sur les programmes de pays qui appuyait les priorités nationales.

115. Certaines délégations se sont félicitées du partenariat entre l'UNICEF et l'OMS pour la survie de l'enfant. En réponse aux observations selon lesquelles la réalisation des objectifs en matière de mortalité infantile passait par une importante diminution de la mortalité néonatale, le secrétariat a déclaré que l'UNICEF généralisait ses partenariats en faveur de la survie de l'enfant, pour les élargir entre autres aux institutions financières internationales, aux donateurs bilatéraux et au système des Nations Unies et avait créé un secrétariat intérimaire qui serait dirigé par un haut fonctionnaire du Fonds. On s'attacherait davantage à tirer des enseignements des expériences passées en matière de survie de l'enfant, en particulier des politiques intersectorielles, et de la lutte contre le paludisme et la rougeole. L'UNICEF collaborait aussi avec l'OMS pour mettre à jour une stratégie mondiale de vaccination qui incorporerait les activités appuyées par l'Alliance

mondiale pour la vaccination et l'immunisation et pourrait être liée au mécanisme de financement international proposé par le Royaume-Uni ainsi qu'aux activités de coopération avec la Fondation Bill et Melinda Gates. Des orateurs ont évoqué le rôle crucial de l'UNICEF dans l'appui à la prise en charge nationale, le renforcement des capacités nationales et la promotion de la sécurité vaccinale mondiale.

116. Plusieurs délégations se sont félicitées de l'augmentation des dépenses consacrées par l'UNICEF à la lutte contre le VIH/sida, bien que certaines d'entre elles aient déclaré que ces dépenses seraient insuffisantes tout comme les fonds provenant des mécanismes de financement internationaux au titre des orphelins et des autres enfants vulnérables. Un orateur a dit que le VIH/sida devrait être une priorité absolue en matière d'aide au développement, qui devait être liée à l'éducation des filles et à l'appui au développement du jeune enfant, et a en outre déclaré que l'appui de l'UNICEF à la prévention du VIH/sida et aux soins pour les personnes atteintes du VIH/sida devait aussi bénéficier aux enfants dans des situations instables et dans les situations d'après conflit. Dans les programmes de lutte contre le VIH/sida, il faudrait s'attacher encore davantage aux questions sexospécifiques, à l'approche fondée sur les droits de l'homme et à la collaboration avec les jeunes. Les aspects juridiques de la protection de ceux qui sont atteints du VIH/sida devraient être pris en compte. La Directrice générale a déclaré que la coordination entre les organismes des Nations Unies à l'appui des programmes nationaux de lutte contre le VIH/sida avait été excellente, mais que les partenaires devraient tous souscrire aux principes d'une bonne coordination. Prenant la parole au nom des pays africains, une délégation a souligné qu'il importait de s'attacher à aider les pays à mettre au point des plans nationaux de lutte contre le VIH/sida et à faire participer les jeunes gens en tant qu'agents de changement.

117. Une délégation a souligné les liens importants qui existaient entre la protection de l'enfance et les objectifs du Millénaire pour le développement et a déclaré qu'on s'attendait à ce que l'UNICEF joue en la matière un rôle de chef de file. Le secrétariat a admis qu'il faudrait s'attacher davantage à recenser les indicateurs relatifs aux questions de protection de l'enfance, par exemple la justice pour mineurs, au titre de laquelle l'UNICEF collaborait avec d'autres organismes.

118. De nombreuses délégations ont estimé que les travaux de l'UNICEF concernant la violence, les mauvais traitements et l'exploitation des enfants, y compris la traite et le travail forcé des enfants, étaient une priorité absolue et certaines ont suggéré qu'il conviendrait d'accroître la part du financement affecté à ces activités. Dans les domaines où il n'avait pas d'avantage comparatif, l'UNICEF devrait s'employer à établir des partenariats avec des organisations non gouvernementales, d'autres organismes ou le secteur privé. Le Fonds a confirmé qu'il continuerait ses activités de plaidoyer en faveur de l'adoption de la Convention 182 de l'Organisation internationale du Travail et a indiqué que l'étude des Nations Unies sur la violence à l'encontre des enfants devait faire face à de graves problèmes de financement.

119. Une délégation a demandé des précisions concernant l'appui de l'UNICEF aux enfants touchés par les conflits armés, y compris les enfants soldats, en particulier à la lumière de la résolution 1539 (2004) du Conseil de sécurité. Un autre orateur a dit que les droits des enfants étaient aussi violés dans les situations d'occupation étrangère.

B. Projets de descriptif de programme de pays

120. Le Directeur de la Division des programmes a fait une présentation générale des projets de descriptif de programme de pays devant le Conseil d'administration. En les élaborant, on s'est rendu compte des avantages d'une intégration intersectorielle, de l'importance qu'il y avait à tenir compte des situations d'urgence dans les programmes de pays, et de la nécessité de communiquer davantage avec les populations locales et de les mobiliser. Dix-huit des 21 programmes avaient été conçus dans le cadre du processus de programmation conjointe et plusieurs avaient été rattachés aux Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté.

121. Plusieurs délégations ont félicité l'UNICEF de son travail sur les programmes de pays et de la qualité des descriptifs de programme. Elles ont néanmoins suggéré de les améliorer en appliquant plus strictement le principe de l'égalité entre les sexes, en particulier dans le domaine de l'éducation, en faisant apparaître plus clairement les liens entre le bilan commun de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et le rôle dévolu à l'UNICEF dans le Plan-cadre, en y incluant une analyse des risques, en particulier de la capacité de l'UNICEF et de ses partenaires d'obtenir des résultats, et en prenant en compte les possibilités et les difficultés qui se présentaient pour le renforcement des capacités du pays, en fournissant une évaluation de ces capacités.

122. Il a été par ailleurs suggéré à l'UNICEF d'afficher systématiquement les plans-cadres sur son site Web, de transmettre aux membres du Conseil d'administration une liste des pays de programme et les cycles de programmation correspondants, de jouer un plus grand rôle dans les équipes de pays des Nations Unies (en suivant l'exemple de Madagascar), et de créer des effets de synergie entre l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, en particulier les organismes de développement bilatéraux. Selon deux délégations, les membres du Conseil d'administration étaient appelés à examiner les mêmes points de l'ordre du jour, les mêmes programmes de pays et les mêmes programmes communs alors qu'ils tenaient des réunions pour trois organismes différents. Un autre intervenant a exhorté l'UNICEF et ses partenaires à assouplir le critère des résultats et les autres critères qui conditionnaient l'octroi de l'aide aux pays.

123. Le Directeur a remercié les délégations de leurs interventions. Une liste des pays de programme et les cycles de programmation correspondants serait communiquée à toutes les délégations qui en feraient la demande. La programmation concertée se faisait à grande échelle et de façon intensive.

Afrique de l'Est et Afrique australe

124. Le Conseil d'administration était saisi des projets de descriptif de programme de l'Angola, du Burundi, de Madagascar et du Zimbabwe (E/ICEF/2004/P/L.1 à L.4), qui ont été présentés par le Directeur régional.

125. Un intervenant a félicité l'UNICEF de son travail en Afrique, en particulier dans les domaines de la survie de l'enfant, de la santé maternelle et de l'éducation des filles. L'UNICEF avait su faire face aux déplacements massifs de populations, aux épidémies et aux difficultés d'accès des populations locales aux services de santé publique. Il conviendrait de faire figurer des tableaux de résultats dans les projets de programme de pays pour qu'on puisse se faire une idée plus précise des résultats escomptés et des mécanismes qui permettraient de les atteindre.

126. Le représentant de l'**Angola** a parlé de l'efficacité avec laquelle l'UNICEF avait veillé à ce que son pays ait la maîtrise des programmes, remis sur pied les services de vaccination systématique et aidé le pays à terminer récemment l'élaboration de sa stratégie nationale de lutte contre le VIH/sida et à mettre en œuvre les programmes de désarmement, de réadaptation des enfants victimes de la guerre et de déminage. De l'avis de certaines délégations, le projet de programme de pays était bien adapté à sa situation; l'une d'elles a toutefois estimé qu'il fallait mettre l'accent sur une transition progressive de la prestation de services au renforcement de capacités, étant donné l'instabilité que connaissait le pays. Une délégation s'est félicitée que le programme soit axé sur l'éducation, le renforcement des capacités nationales en matière de statistique et la coordination avec tous les partenaires, y compris les autorités nationales, et a demandé si l'on avait envisagé d'établir des programmes communs avec des plans et budgets communs et de les inclure dans la version révisée du programme de pays. En ce qui concerne le rôle que jouait l'UNICEF dans l'élaboration de programmes pour les personnes déplacées revenant chez elles, le Directeur régional a souligné que, pour faciliter l'insertion sociale des enfants touchés par la guerre, l'UNICEF avait investi dans des projets à long terme entrepris auprès des familles et de la collectivité, en particulier dans l'instruction publique et la formation.

127. Le représentant du **Burundi** a fait observer que le projet de programme de pays était conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et tenait bien compte des priorités nationales. Selon un autre intervenant, le projet dénotait clairement un souci du respect des droits de l'homme, mais ne faisait pas suffisamment ressortir l'instabilité politique ni les conséquences du retour prévu des 800 000 réfugiés en République-Unie de Tanzanie. Le Directeur régional a indiqué que l'UNICEF coopérait étroitement dans les deux pays avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés en vue de l'élaboration d'un programme de rapatriement. Certaines délégations ont estimé qu'il fallait se préoccuper davantage de la réinsertion des enfants soldats, et l'une d'elles a posé des questions sur un projet financé à cette fin par la Banque mondiale. Le Directeur régional a précisé que la réconciliation nationale et l'éducation pour la paix faisaient à présent partie des matières enseignées à l'école. L'UNICEF poursuivait des négociations avec la Banque mondiale, qui devait fournir bientôt des ressources financières dans le cadre de son programme multinational de démobilisation et de réinsertion. Une délégation a estimé que le projet de programme de pays était trop général et ne mettait pas suffisamment l'accent sur la situation particulière du Burundi, surtout en ce qui concernait le renforcement des capacités des collectivités locales. Elle a fait observer que l'UNICEF coopérait peu avec les organismes internationaux s'occupant des questions de santé comme le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida, l'Organisation mondiale de la santé et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Évoquant les statistiques de base et les résultats escomptés, un intervenant a suggéré que le programme de pays soit analysé en fonction des différents groupes d'âge. Le Directeur régional a précisé que le système *DevInfo* avait bien été mis en place au Burundi.

128. Le représentant de **Madagascar** a évoqué la collaboration fort fructueuse entre son gouvernement et les partenaires de développement, en particulier pour ce qui était de la bonne gouvernance et de la lutte contre la corruption, de l'éducation de base, de la vaccination et de la santé maternelle et infantile. En réponse aux observations formulées à propos de l'éducation des filles, y compris les

préoccupations exprimées au sujet de la qualité de l'enseignement et de la fiabilité des indicateurs dont on s'était servi pour mesurer les changements, le Directeur régional a indiqué que, dans le programme, il était question d'appliquer de nouvelles méthodes telles que le programme de « fille à fille », qui visait à réduire le taux d'abandon scolaire chez les filles par un système d'entraide scolaire entre amies d'âges différents. Un autre intervenant a noté avec inquiétude les objectifs ambitieux énoncés dans le projet de programme de pays.

129. Le représentant du **Zimbabwe** a demandé pourquoi le projet de programme de pays portait sur une période aussi courte. Le Directeur régional a répondu que la durée de deux ans avait été convenue entre le coordonnateur résident et l'équipe de pays, en accord avec les autorités nationales. Selon une autre délégation, étant donné que la plupart des donateurs bilatéraux avaient cessé de coopérer directement avec le Gouvernement et préféraient aider la société civile, l'UNICEF devrait promouvoir l'action en faveur des enfants auprès du Gouvernement. Le Directeur régional a répondu que, dans une large mesure, l'UNICEF jouait déjà ce rôle, qui apparaîtrait plus nettement dans la version révisée du programme de pays. Une délégation a dit que la dernière mission au Zimbabwe avait rendu compte de deux programmes des Nations Unies élaborés de façon conjointe avec un plan de travail et un budget communs, et a suggéré que cela soit mentionné dans la version révisée du programme de pays. Évoquant le fait que l'UNICEF devait, comme cela avait récemment été convenu avec le PAM, s'occuper du problème de la malnutrition chronique, un intervenant a dit que les chiffres sur la malnutrition au Zimbabwe n'étaient pas particulièrement alarmants. L'UNICEF devrait plutôt axer ses interventions sur le VIH/sida et la prévention de la transmission néonatale du virus. Par ailleurs, le rôle du Gouvernement n'était pas clairement défini et on manquait de détails sur les investissements dont le pays avait besoin pour les secteurs de la santé et de l'éducation. Selon le Directeur régional, le fait que les investissements dans l'éducation et la santé soient peu importants était en partie dû aux sanctions économiques. L'augmentation rapide du nombre d'orphelins, qui avait dépassé le million, avait entraîné une baisse du taux de scolarisation.

Afrique de l'Ouest et Afrique centrale

130. Le Conseil d'administration était saisi du projet de descriptif de programme pour le Cap-Vert (E/ICEF/2004/P/L.5), qui a été présenté par la Directrice régionale. Elle était accompagnée d'une adolescente nigérienne de 14 ans, qui a relaté devant le Conseil son travail au sein du mouvement scout nigérien. Avec l'aide de l'UNICEF, les scouts avaient reçu une formation à l'information sur le VIH/sida, ce qui leur avait permis d'apprendre à d'autres adolescents à adopter un comportement responsable face à cette menace.

131. Le représentant du **Cap-Vert** s'est félicité de la qualité du projet de programme pour son pays. Il a évoqué la complémentarité de l'action de l'UNICEF et de celle de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme alimentaire mondial visant à aider les cantines scolaires à satisfaire les besoins nutritionnels des enfants. La Directrice régionale a réitéré l'appui de l'UNICEF au Cap-Vert, en évoquant notamment un programme entrepris en collaboration avec le PAM et d'autres organismes, appelé « Alliance pour les pays du Sahel » et visant notamment à améliorer l'éducation des filles au Cap-Vert, au Mali et au Niger. Une autre délégation a dit que le projet de programme de pays était ambitieux, notamment dans le domaine de l'éducation, vu que les taux de

scolarisation étaient encore peu élevés, qu'il fallait mieux former les enseignants et doter les écoles de meilleurs équipements. La partie du projet de programme portant sur l'exploitation sexuelle aurait pu être plus étoffée. Un autre intervenant s'est réjoui de l'importance attachée au respect des droits. La Directrice régionale a indiqué que l'UNICEF mesurait bien la gravité du problème des grossesses précoces, dont elle s'était entretenue avec le Président.

Asie de l'Est et Pacifique

132. Le Conseil d'administration était saisi des projets de descriptif de programme de la Malaisie et des Philippines (E/ICEF/2004/P/L.8 et L.9), qui ont été présentés par la Directrice régionale. Elle a expliqué les grands problèmes auxquels la région devait faire face. Une grande campagne internationale d'information sur la traite avait été récemment lancée par les Gouvernements chinois et vietnamien, l'objectif étant de susciter parmi les populations locales un changement d'attitude envers les filles, premières victimes de la traite. L'intervenante a également évoqué le problème des traumatismes des enfants en Asie de l'Est, qui était cause de la moitié des décès d'enfants chaque année. Une conférence régionale organisée récemment sur la question par l'Alliance for Safe Children et l'UNICEF devrait inciter de nombreux pays de la région à élaborer des programmes de prévention des traumatismes des enfants.

133. Une jeune Mongole de 17 ans a parlé du travail qu'elle-même et d'autres enfants effectuaient auprès du Parlement mongol aux fins de l'adoption de lois sur la justice pour mineurs.

134. Une délégation s'est réjouie de la coopération croissante entre les pays de la région qui tenaient périodiquement des consultations ministérielles. La Directrice régionale a répondu que ces consultations s'étaient élargies aux pays donateurs de la région.

135. Un intervenant a dit que son pays appuyait le projet de programme pour la **Malaisie**, en faisant remarquer toutefois que, même si la Malaisie avait bien avancé dans la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement, elle continuait à avoir des difficultés pour assurer le développement de l'enfant. Le représentant de la Malaisie a remercié l'UNICEF de l'établissement du programme de pays tout en s'inquiétant que le Fonds envisage de se retirer de la Malaisie après 2007. L'UNICEF pouvait apporter une aide précieuse à la Malaisie dans le domaine de l'échange de données d'expérience, du renforcement des capacités et de la collecte de fonds. Il était souhaitable que le Fonds reste présent en Malaisie au-delà de 2007, et il importait de chercher de nouvelles sources de financement à l'intérieur du pays pour accroître le budget du programme de pays.

136. Un intervenant a appuyé la stratégie de réduction des inégalités prévue dans le programme pour les **Philippines**, ainsi que la prévention de la traite d'enfants et de femmes. Le représentant des Philippines a souligné les importants résultats obtenus par son pays avec l'aide de l'UNICEF, dont le plan-cadre pour le développement des enfants appelé « Enfant 21 » qui portait sur une période de 25 ans, et son intégration dans les plans nationaux et locaux, et le mouvement en faveur des enfants qui avait commencé en 1999 et avait pris depuis une ampleur nationale. Une autre intervenante a évoqué la coopération de longue date entre le Gouvernement philippin, l'UNICEF et son gouvernement. Elle a appelé l'attention sur le lien avec le plan stratégique à moyen terme, et la nécessité de mettre en avant les travaux sur

les questions relatives à la protection de l'enfant, les zones touchées par un conflit et la consolidation de la paix.

Amérique et Caraïbes

137. Le Conseil d'administration était saisi du projet de descriptif de programme pour les pays du cône Sud (Argentine, Chili et Uruguay) (E/ICEF/2004/P/L.6), qui a été présenté par le Directeur régional.

138. Des délégations se sont félicitées de l'orientation sous-régionale des programmes et de leur approche fondée sur les droits. Un intervenant a souligné la nécessité d'appuyer les programmes dans les pays en transition et de changer d'optique, en misant non plus sur la prestation de services, mais sur l'action menée auprès des institutions pour l'adoption de mesures sociales.

139. Le représentant du **Chili** a déploré que l'UNICEF ait décidé de cesser de consacrer des ressources ordinaires à son pays en 2008. S'occuper en priorité des pays les plus pauvres était certes primordial, mais créer un mécanisme visant à consolider le rôle stratégique de l'UNICEF au Chili ne l'était pas moins. Les indicateurs du pays ne révélaient pas forcément les inégalités sociales. L'intervenant a insisté sur le phénomène de la violence et sur la réforme juridique que le pays devait encore entreprendre. Il a également recommandé que l'on évalue périodiquement le niveau de ressources produites au Chili, comme c'était le cas pour l'Argentine, le Mexique et l'Uruguay.

140. Une délégation a fait observer que la coopération de l'UNICEF était précieuse pour la région et pouvait l'aider à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Directeur régional a répondu que ces objectifs étaient l'occasion pour les organismes des Nations Unies de centrer leur action sur des questions essentielles, et que tous les pays en venaient à les intégrer dans l'action des pouvoirs publics.

141. Suite aux observations formulées sur le VIH/sida et sur l'accès aux médicaments génériques, le Directeur régional a évoqué la coopération entre le Brésil et d'autres pays de la région qui cherchaient à conclure des accords pour les obtenir à des prix avantageux. L'UNICEF participait également à une initiative de l'Organisation panaméricaine de la santé qui consistait à soumettre au test de dépistage du VIH toutes les jeunes filles enceintes pour prévenir la transmission du virus de la mère à l'enfant.

142. En réponse aux inquiétudes exprimées au sujet de la violence et de l'exploitation et des sévices sexuels, le Directeur régional a indiqué que l'UNICEF aidait les gouvernements à lutter contre ce phénomène par des moyens législatifs. À la question de savoir si l'UNICEF disposait d'une stratégie et de ressources pour organiser, comme prévu, la réunion ministérielle sur la violence à l'égard des enfants et des adolescents au Costa Rica cette année dans le cadre du Sommet ibéro-américain, le Directeur régional a répondu que le Fonds avait sollicité une aide supplémentaire des bailleurs de fonds. À la question de savoir pourquoi l'Institut interaméricain de l'enfance ne figurait pas sur la liste des partenaires stratégiques contenue dans le descriptif de programme de pays, l'intervenant a dit que l'UNICEF et l'Institut préparaient ensemble un exposé sur l'harmonisation régionale des lois touchant la Convention relative aux droits de l'enfant, qui serait présenté à la réunion ministérielle.

143. En réponse à une remarque sur les migrations, le Directeur régional a indiqué que l'UNICEF avait récemment terminé une étude qui démontrait que, toutes les 58 secondes, un habitant de la région la quittait pour ne plus y revenir et que ce phénomène imposait des dépenses énormes à la société qui devait prendre en charge les enfants abandonnés. L'UNICEF avait quelques projets modestes en la matière, mais il fallait faire beaucoup plus. Interrogé sur l'action en faveur des handicapés, l'intervenant a précisé que le Fonds était en pourparlers avec Rehabilitation International au sujet d'une coopération éventuelle. Concernant le problème de la malnutrition, il a rappelé la réunion consacrée aux troubles dus à la carence en iode, tenue récemment à Lima. Environ 16 % des ménages de la région n'avaient pas accès au sel iodé. L'UNICEF cherchait à savoir comment il pourrait renforcer les capacités et le dialogue sur la malnutrition chronique, aiguë et générale dans la région.

144. Une délégation a noté avec préoccupation que la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA) allait quitter le pays après 10 ans de travaux fructueux, et a précisé qu'il fallait continuer la poursuite des objectifs énoncés dans les accords de paix, qui rejoignaient les objectifs du Millénaire pour le développement. Le Directeur régional a reconnu que le retrait d'une mission de près de 600 membres n'irait pas sans difficultés pour l'équipe de pays des Nations Unies.

Europe centrale et orientale, Communauté des États indépendants et États baltes

145. Le Conseil d'administration était saisi des projets de descriptif de programme de pays pour l'Arménie, l'Azerbaïdjan, la Bosnie-Herzégovine, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, la Roumanie, la Serbie-et-Monténégro, le Tadjikistan et le Turkménistan (E/ICEF/2004/P/L.10 à L.20), qui ont été présentés par le Directeur régional. Le représentant de l'UNICEF pour le Tadjikistan a également présenté le projet de descriptif de programme pour ce pays.

146. Nombre de délégations ont félicité l'UNICEF d'avoir joué un rôle majeur lors des récents travaux sur les bilans communs de pays et les plans-cadres d'aide au développement qui avaient précédé l'élaboration des projets de descriptif de programme de pays et de s'être impliqué dans les pays en transition, d'avoir revu son rôle dans la région et d'avoir collaboré avec efficacité aux niveaux régional et local. Plusieurs orateurs ont mentionné la deuxième Conférence intergouvernementale sur les enfants en Europe et en Asie centrale, tenue à Sarajevo, en mai 2004. D'autres ont exprimé leur préoccupation face à de graves problèmes tels que les taux élevés de mortalité infantile, la propagation du VIH/sida, la consommation de drogues, les groupes socialement les plus défavorisés, notamment les réfugiés et les enfants handicapés, la violence à l'égard des enfants, la traite des femmes et des enfants, et la nécessité de renforcer l'aide aux pays sortant d'un conflit et aux pays en transition.

147. De l'avis de certaines délégations, l'UNICEF devrait élargir ses partenariats avec des organismes tels que les United States Centers for Disease Control and Prevention et USAID, intégrer dans les descriptifs de programme de pays des indicateurs de base spécifiques et ventilés permettant de mesurer les progrès et d'évaluer les résultats, parallèlement aux plans de suivi, se joindre aux autres donateurs qui ne font pas de versements directs aux fonctionnaires locaux, aux fins

de la coordination, et utiliser les compétences techniques existant dans la région pour améliorer l'exécution des programmes de pays.

148. Le représentant de l'**Azerbaïdjan** a fait état des quelque 600 000 femmes et enfants réfugiés et déplacés dans leur propre pays, victimes de traumatismes physiques et psychologiques, du fait du conflit dans son pays. Il fallait renforcer le cadre institutionnel pour prendre en compte les questions concernant les enfants, par un échange de données d'expérience avec des experts venant de pays exposés à des situations similaires. Le représentant de l'Azerbaïdjan a ajouté que son vice-ministre des affaires étrangères n'avait pu assister à la réunion parce que l'ambassade du pays hôte à Bakou avait mis trop de temps à lui délivrer un visa, et que ce n'était pas la première fois.

149. S'agissant du descriptif de programme de pays pour la **Bosnie-Herzégovine**, un certain nombre de délégations ont recommandé d'ajouter dans le document révisé des mesures visant à faciliter et à améliorer l'établissement, l'analyse, l'évaluation et le suivi des statistiques, d'encourager l'UNICEF à promouvoir les droits de l'enfant et les droits de l'homme dans le pays, notamment la réforme de l'éducation et de la protection des enfants, et de privilégier encore davantage le renforcement des capacités nationales.

150. Le représentant du **Kazakhstan** a signalé que les activités entreprises étaient insuffisantes pour remédier aux situations de détresse sociale, économique et écologique que les régions autour de la mer d'Aral subissaient depuis longtemps; il a demandé une aide plus importante pour les zones touchées.

151. La représentante de la **Serbie-et-Monténégro** a rappelé que les nombreux problèmes qui accablaient les enfants dans son pays ne devaient pas faire passer au deuxième plan les enfants du Kosovo, où la moitié de la population était âgée de moins de 25 ans et où la violence pour des motifs ethniques, et les crimes et les attaques terroristes constituaient de graves menaces, surtout pour les enfants des minorités. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF collaborait avec les institutions provinciales de l'administration autonome et avec la Mission intérimaire des Nations Unies au Kosovo pour remédier aux problèmes d'exclusion sociale grâce au programme d'éducation.

152. La délégation du **Tadjikistan** a recommandé d'encourager la création de conditions favorables à la société civile et aux ONG qui participeraient à l'exécution du nouveau programme de pays et d'élargir la participation des enfants et des jeunes à la vie sociale. D'autres orateurs ont souligné qu'il fallait aider les pays sortant d'un conflit comme le Tadjikistan. L'UNICEF pourrait intervenir auprès des ministères centraux, notamment le Ministère du travail et des politiques sociales, sur les politiques concernant les droits de l'enfant. Il a été invité à réagir devant le nombre croissant de filles abandonnant l'école après les premières années de scolarité. Le représentant de l'UNICEF pour le Tadjikistan a évoqué la coopération du Fonds avec les partenaires nationaux et une étude réalisée avec son appui sur les causes d'abandon scolaire des filles.

153. S'agissant du projet de descriptif de programme de pays pour l'**ex-République yougoslave de Macédoine**, une délégation a dit que le programme contenait des objectifs et interventions bien choisis, dont la lutte contre le VIH/sida, même si le taux d'infection était encore peu élevé dans le pays. L'orateur a engagé l'UNICEF à orienter vigoureusement ses activités de plaidoyer pour combler le manque notoire

d'informations sur les maladies et s'attaquer à la criminalité organisée dans sa relation avec les drogues et la traite des femmes.

154. Le représentant du **Turkménistan** a relevé des conclusions quelque peu subjectives dans le projet de descriptif de programme de pays, telles que le désengagement du Gouvernement, l'affaiblissement du programme d'assistance sociale pour les enfants, la lenteur des réformes structurelles en matière d'éducation et de soins de santé et des incohérences dans les analyses d'indicateurs de la mortalité infantile et maternelle, mais le Gouvernement turkmène se félicitait de ces 10 ans d'étroite coopération avec l'UNICEF pour améliorer la situation des enfants et des femmes. Une compréhension mutuelle totale des objectifs était à espérer, pour créer les conditions favorables à l'épanouissement des enfants turkmènes. Le Directeur régional a pris bonne note de ces remarques.

155. La délégation de l'**Ouzbékistan** a dit que son gouvernement ferait tout son possible pour assurer le bien-être des enfants et des femmes dans le pays et a invité la communauté des donateurs à appuyer le programme de pays.

156. Le Directeur régional a demandé un renforcement de l'assistance à cette région dont les ressources étaient très insuffisantes, d'autant que les plafonds des autres ressources s'étaient plutôt tassés. Les huit années à venir étaient l'occasion où jamais de faire vraiment changer les choses concernant le respect des droits de l'enfant.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

157. Le Conseil d'administration était saisi des projets de descriptif de programme de pays pour la République islamique d'Iran et l'Iraq, ainsi que d'une recommandation visant à relever le plafond des autres ressources consacrées au programme de pays pour l'Iraq approuvé pour 2004 (E/ICEF/2004/P/L.21 à L.23). Ces documents ont été présentés par le Directeur régional, qui a aussi commenté l'évolution récente de la situation dans la région. Prenant bonne note des progrès concernant la paix au Soudan, grâce à la signature de l'accord-cadre, il a fait allusion au « nouveau et terrible conflit » du Darfour. Dans le territoire palestinien occupé, à moins d'une atténuation soudaine du conflit ou de progrès économiques, ce serait l'effondrement pour la santé et la nutrition des enfants dans les années à venir. À la réunion ministérielle de la Ligue arabe, tenue à Tunis en mars, un plan d'action pour les enfants arabes avait été adopté. Lors de la réunion au sommet de la Ligue arabe, tenue en mai, d'importantes recommandations concernant les enfants avaient été adoptées.

158. Des délégations ont jugé réaliste le descriptif de programme de pays pour l'**Iraq**, surtout pour le renforcement des capacités. Tous les orateurs ont reconnu que le personnel de l'UNICEF travaillait dans des conditions de sécurité difficiles. Répondant à une demande d'informations complémentaires sur le principe des groupes thématiques, le Directeur régional a dit qu'il s'agissait là d'un changement décisif dans la façon dont la communauté internationale faisait face aux situations d'urgence. Une autre délégation a invité l'UNICEF à donner davantage de détails sur les approches novatrices utilisées pour mettre en œuvre le programme, compte tenu des contraintes de sécurité du moment. Un orateur a demandé où serait le centre de liaison régional, l'UNICEF étant présent à Bagdad, à Bassorah et à Erbil en Iraq ainsi qu'à Amman. Le Directeur régional a reconnu qu'on devait donner davantage d'informations sur les méthodes novatrices d'exécution du programme et

sur les conditions de sécurité qui limitaient les activités sur le terrain. Le bureau pour l'Iraq fonctionnait actuellement à partir d'Amman, mais on espérait que Bagdad serait bientôt à nouveau le centre des opérations de l'UNICEF pour le pays. Selon un orateur, le projet de descriptif de programme de pays correspondait aux priorités et besoins nationaux de l'Iraq ainsi qu'aux objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Selon d'autres, on y voyait à l'œuvre une programmation fondée sur les droits; c'était là une bonne occasion d'insister sur les activités d'iodation du sel et d'enrichissement en nutriments. Une autre délégation s'est renseignée sur les besoins actuels en matière de soins aux enfants et sur les disponibilités en fournitures sanitaires et en eau dans le pays. Le Directeur régional a répondu qu'on avait terminé des enquêtes à grande échelle et qu'elles seraient publiées fin juin.

159. Le représentant de la **République islamique d'Iran** a parlé de la validité du programme et s'est dit satisfait parce qu'il y était dit que son pays était tout particulièrement exposé aux catastrophes naturelles. Il s'est demandé si le trafic des drogues et ses répercussions sur les enfants avaient suffisamment retenu l'attention. Le Directeur régional a mentionné sa récente visite à Zahedan et a salué la participation du Gouvernement aux opérations de secours postérieures à l'effroyable tremblement de terre à Bam. Il a convenu qu'il fallait renforcer la composante trafic des drogues dans le descriptif de programme de pays révisé.

160. Voir annexe, décision 2004/6 pour la décision du Conseil d'administration sur les projets de descriptif de programme de pays.

Déclaration du Directeur du bureau régional pour l'Europe

161. Selon le Directeur régional pour l'Europe, avec la prise de conscience aiguë de la traite des enfants, la pauvreté résiduelle et l'exclusion frappant les enfants dans certains groupes sociaux du monde industrialisé, la question d'un suivi indépendant des droits de l'enfant dans les nations prospères demeurerait une préoccupation majeure du Comité des droits de l'enfant. Aujourd'hui, quelque 23 États européens avaient soit un médiateur pour les enfants soit quelque autre forme de suivi indépendant des droits des enfants. Les comités nationaux pour l'UNICEF étaient engagés dans les activités d'appui à l'élaboration des rapports nationaux au Comité et dans le suivi de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Toutefois, l'objectif premier des comités était de collecter des fonds et, en 2003, les recettes qu'ils avaient procurées à l'UNICEF étaient plus élevées que jamais, la contribution du seul Comité japonais dépassant 100 millions de dollars. Les comités nationaux procédaient également à des réformes internes et une gestion efficace était un élément convenu dans chacun des plans stratégiques conjoints mis en œuvre par l'UNICEF et par tel ou tel comité.

C. Évaluation de l'expérience de l'UNICEF en matière de programmation commune

162. Le Directeur de la Division des programmes a présenté un rapport sur l'évaluation de l'expérience de l'UNICEF en matière de programmation commune et autres initiatives novatrices et concertées (E/ICEF/2004/10).

163. Un certain nombre de délégations ont remercié l'UNICEF de son rôle de chef de file en matière de programmation commune et ont déclaré appuyer ses efforts

continus pour faire face aux défis que doit relever le système des Nations Unies. La programmation commune offrait l'occasion d'élargir la coopération entre les fonds, les programmes et les institutions des Nations Unies et, à cet égard, la note d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) sur la programmation conjointe était particulièrement importante, aussi bien comme document de référence que comme élément fondamental des initiatives de réforme de l'Organisation des Nations Unies. Un orateur s'est dit optimiste quant au fait que la programmation commune aiderait à atteindre aussi bien les cibles du Plan stratégique à moyen terme que celles des objectifs du Millénaire pour le développement.

164. On a salué l'importance donnée à la prise en charge du programme par le pays ainsi qu'aux priorités nationales de développement dans les procédures de programmation commune et dans les programmes conjoints. Selon un orateur, c'était de bon augure pour la viabilité des programmes et, selon un autre, la prise en main du programme par le pays, alliée à la décentralisation, améliorerait l'efficacité des programmes. Toutefois, une délégation a rappelé que les programmes conjoints ne devaient être exécutés qu'avec l'approbation du gouvernement intéressé.

165. Tous les orateurs ont insisté sur le potentiel qu'offraient la programmation commune et les programmes conjoints pour éviter les chevauchements d'activités et réduire les coûts de transaction, tout en augmentant la coordination et l'efficacité. Une délégation a remarqué que le taux de croissance économique actuel de l'Afrique ne serait pas suffisant pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 : il était donc important que l'Organisation des Nations Unies trouve les moyens d'éliminer les doubles emplois et d'utiliser les ressources à bon escient.

166. Un certain nombre de délégations ont dit être sensibles à la distinction faite, tant dans la note d'orientation du GNUD que dans la présentation, entre la programmation commune et les programmes conjoints. Elles ont rappelé que les programmes conjoints ne procédaient pas nécessairement d'une programmation commune et ont souligné la nécessité d'adopter une approche pragmatique des programmes conjoints pour s'assurer qu'ils pouvaient donner de la valeur ajoutée. Les caractéristiques de chacun des organismes des Nations Unies ne devaient pas se perdre dans un programme conjoint.

167. On a mis l'accent sur la relation entre les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et les procédures de programmation commune, notamment le bilan commun de pays et le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Des délégations ont noté que l'UNICEF alignait ses travaux sur les DSRP et les approches sectorielles, ce qui aidait à donner la priorité aux questions concernant les enfants.

168. Selon certaines délégations, il fallait augmenter les ressources, étoffer les capacités du personnel et donner des directives claires pour assurer le succès de la programmation commune. Toutefois, une délégation a dit que le renforcement des capacités du personnel ne devait pas entraîner une réduction des fonds alloués aux programmes.

169. Des orateurs ont exprimé leur préoccupation devant la lenteur de la mise en œuvre des programmes conjoints et les rares programmes de ce type existant à ce jour. Il fallait en faire davantage pour accélérer l'exécution des programmes

conjoints et la centralisation des ressources visant à améliorer l'exécution des programmes. Une délégation a dit qu'on ne pouvait pas continuer comme si de rien n'était et a émis l'opinion, appuyée par plusieurs délégations, selon laquelle l'Organisation des Nations Unies devrait être capable de planifier et de mettre en œuvre un programme de pays commun à l'ensemble du système des Nations Unies.

170. Selon une délégation, l'UNICEF avait beau être un partenaire actif de l'équipe de pays des Nations Unies, il subsistait des doutes quant à son adhésion sans réserve à la réforme de l'Organisation et quant à son engagement à œuvrer avec d'autres institutions des Nations Unies pour faire aboutir cette réforme. Plusieurs délégations ont souligné que l'UNICEF devait coopérer plus étroitement avec ses partenaires des Nations Unies au niveau des pays.

171. Des délégations ont demandé à l'UNICEF de fixer des cibles pour les programmes conjoints et de faire rapport au Conseil d'administration sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces programmes. Un orateur a dit que les rapports devraient faire état du pourcentage des ressources totales alloué aux programmes conjoints.

172. Tout en se félicitant de la note d'orientation du GNUD, le représentant des comités nationaux pour l'UNICEF a dit qu'environ un tiers des ressources du Fonds étaient mobilisées par les comités et que les exigences de la programmation commune ne devaient pas amoindrir la capacité de l'UNICEF à faire rapport sur ses travaux.

173. Le Directeur a dit que ces observations encourageaient l'UNICEF à mieux faire, tant comme membre du GNUD que comme membre de l'équipe de pays des Nations Unies. Le but collectif était une harmonisation des procédures de programmation, de façon à aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Dans la première phase de ce processus, il y avait les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et beaucoup de progrès avaient été faits. L'introduction des tableaux récapitulatifs des résultats avait abouti à un partage des résultats communs entre les organismes des Nations Unies. Le Directeur a souligné la relation entre les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et il a rappelé que l'équipe de pays des Nations Unies ne pouvait participer aux DSRP qu'à la demande du gouvernement. Certes, les équipes de pays n'avaient pas encore beaucoup d'expérience s'agissant de la phase d'exécution des programmes communs, mais les expériences allaient bientôt se multiplier dans un nombre croissant de pays, de même que les progrès dans la phase de suivi et d'évaluation.

174. Le Directeur a réaffirmé l'engagement de l'UNICEF à participer le cas échéant à la mise en œuvre de programmes conjoints et a souligné qu'aucune restriction, qu'elle soit d'ordre administratif, opérationnel ou programmatique, ne s'opposait à ce que le Fonds participe aux programmes conjoints et aux modalités de financement. Il a rappelé que l'UNICEF avait à cœur de veiller à ce que son personnel soit parfaitement qualifié pour appliquer la note d'orientation du GNUD. Un guide détaillé sur la programmation commune et les modalités opérationnelles des programmes conjoints serait bientôt publié.

175. Voir annexe, décision 2004/8 pour la décision adoptée par le Conseil d'administration.

D. Rapport intérimaire sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF

176. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport intérimaire sur la fonction d'évaluation à l'UNICEF (E/ICEF/2004/11), présenté par le Directeur du Bureau de l'évaluation.

177. Les délégations ont noté l'importance des résultats de la métaévaluation menée par l'UNICEF concernant la qualité de ses évaluations et ont estimé qu'il restait beaucoup à faire pour recentrer les activités d'évaluation et améliorer leur qualité. Le Fonds devait poursuivre le renforcement de ses normes et règles afin d'améliorer la qualité des évaluations au niveau des bureaux de pays.

178. Certaines délégations ont souligné l'utilité des travaux menés dans le domaine du renforcement des capacités, tant pour les partenaires nationaux que pour le personnel de l'UNICEF, et ont jugé important de renforcer les associations d'évaluation. Une délégation a également salué les efforts faits par l'UNICEF pour accroître la participation aux évaluations, tout en reconnaissant qu'il s'agissait d'une entreprise difficile.

179. La plupart des délégations ont approuvé la proposition tendant à produire des évaluations moins nombreuses mais de meilleure qualité dans des secteurs d'intervention plus essentiels. La question du rang de priorité attribué aux évaluations a également été soulevée, tout comme la nécessité de se concentrer sur les cinq priorités du plan stratégique à moyen terme. Un représentant a suggéré de renforcer le lien entre les priorités du plan stratégique à moyen terme et les objectifs du Millénaire pour le développement dans le choix des évaluations.

180. Plusieurs délégations ont souligné qu'il était important que les bureaux de pays collaborent avec les équipes de pays des Nations Unies dans le cadre des évaluations des programmes de pays et des évaluations communes afin de renforcer les capacités générales du système des Nations Unies en matière d'évaluation. Elles ont aussi mis l'accent sur la nécessité de mettre au point un mécanisme d'évaluation pour le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Des délégations ont encouragé l'UNICEF à poursuivre ses efforts de concert avec le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation afin de parvenir à un consensus à l'échelle du système au sujet des normes et des règles.

181. Plusieurs délégations se sont félicitées du fait que le rapport présente les résultats d'importantes évaluations menées par le Bureau de l'évaluation. L'une d'elles a encouragé l'UNICEF à rendre compte régulièrement des liens entre la gestion axée sur les résultats et l'évaluation. Un orateur a suggéré que l'UNICEF accroisse les ressources financières et humaines affectées aux évaluations et a souligné le rôle clef que jouent les bureaux régionaux dans l'évaluation.

182. Voir annexe, décision 2004/9 pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.

E. Orphelins et autres enfants vulnérables touchés par le VIH/sida : débat d'experts

183. M. Peter McDermott, chef de la Section VIH/sida, a appelé l'attention sur les principales activités que mène l'UNICEF afin de protéger les enfants, de leur apporter des soins et de les aider, y compris en tant que coordonnateur mondial, en

favorisant le dynamisme sur le plan des programmes et sur le plan intellectuel, ainsi qu'en encourageant les partenariats et d'énergiques activités de mobilisation. Il a mis l'accent sur la nécessité de remplir les objectifs adoptés par l'Assemblée générale à l'occasion de sa session extraordinaire consacrée au VIH/sida, les mesures à prendre en concertation et le consensus et les orientations précis figurant dans le nouveau document intitulé « Cadre pour la protection, les soins et le soutien aux orphelins et enfants vulnérables vivant avec le VIH et le sida ».

184. M^{me} Anne Peterson, Administratrice assistante du Bureau sur la santé mondiale de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID), a décrit l'action menée par son gouvernement en partenariat avec l'UNICEF et d'autres organisations. Elle a souligné qu'en matière de programmes, USAID concentrait ses efforts sur les orphelins et les enfants vulnérables (quelle que soit la cause de leur situation), et appelé l'attention sur l'importance de toute la gamme des interventions en faveur de la survie de l'enfant et de son développement, et sur les mécanismes renforcés de contrôle et d'évaluation des programmes et des progrès réalisés au niveau national.

185. M^{me} Silvia Stefanoni, représentante du Save the Children Fund (Royaume-Uni), a décrit le partenariat de son organisation avec l'UNICEF au Rwanda en indiquant les atouts particuliers de l'un et de l'autre, les contributions apportées au renforcement des mesures prises par le Rwanda face à l'augmentation du nombre des orphelins ces 10 dernières années et les liens importants entre le suivi des progrès au niveau local et l'amélioration de l'établissement des rapports destinés au Comité des droits de l'enfant.

186. Les délégations se sont félicitées de la clarté et de la rigueur de ces exposés. La plupart des délégations ont estimé que les orphelins et les enfants vulnérables occupaient une place essentielle dans l'action menée par l'UNICEF pour lutter contre l'épidémie de VIH/sida et qu'ils devraient recevoir une attention accrue à tous les niveaux et être au centre des activités de prévention, de soins et d'appui.

187. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur des points particuliers : le fait qu'il ne fallait pas perdre de vue l'importance de la prévention (et la nécessité de mettre des préservatifs à la disposition des jeunes); l'importance qu'il y avait à prolonger la vie des parents et des enfants séropositifs en les aidant à mieux se soigner et se nourrir et en les faisant bénéficier des traitements antirétroviraux; la nécessité pour le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et les pays lui soumettant des projets de faire face plus activement à la situation des orphelins et d'insister davantage sur la capacité de l'UNICEF d'aider les pays à demander des fonds; l'incidence des problèmes liés aux disparités entre les sexes et entre les zones rurales et urbaines sur les orphelins; s'ajoutant à la crise africaine, l'apparition de graves préoccupations en Amérique latine et dans les Caraïbes et dans toutes les autres régions; la nécessité de défendre la cause des orphelins et des enfants vulnérables dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté; leur intérêt pour le nouveau document intitulé « Cadre pour la protection, les soins et le soutien aux orphelins et enfants vulnérables vivant avec le VIH et le sida » et pour le rôle de chef de file que joue l'UNICEF; la nouvelle campagne en faveur des orphelins et des autres enfants vulnérables annoncée par les comités nationaux pour l'UNICEF.

188. En réponse aux questions posées, la représentante d'USAID a décrit le plan d'urgence en faveur des secours aux victimes du VIH/sida proposé par le Président

des États-Unis et les programmes et politiques d'accès aux médicaments et aux traitements antirétroviraux. Elle a dit que prolonger la vie des parents était essentiel et a souligné que la stratégie d'USAID était d'améliorer la situation des enfants et des parents infectés, en particulier des femmes, en matière de nutrition et de traitement.

189. Le Chef de la Section VIH/sida a déclaré que les gouvernements devaient jouer un rôle plus actif dans l'aide aux orphelins et qu'il était important d'adopter une législation et un système permettant de contrôler l'efficacité des mesures prises par les pouvoirs publics. Il a signalé d'importantes mesures de renforcement des partenariats, en particulier entre l'UNICEF, USAID et le PAM, et la rapidité des évaluations et des réactions face à la l'augmentation du nombre des orphelins en Afrique. La Directrice générale de l'UNICEF et d'autres hauts responsables avaient souligné qu'il était important que le Fonds mondial accorde un rang de priorité plus élevé aux enfants et que les pays devaient aussi fixer des priorités dans ce domaine.

190. L'UNICEF collaborait avec le PNUD et le FNUAP, tous deux d'importants membres de l'équipe spéciale interinstitutions, et la collaboration au niveau des pays s'améliorait dans certaines régions. Le Groupe de référence pour le suivi et l'évaluation d'ONUSIDA avait élaboré des indicateurs précis qui étaient actuellement mis à l'essai en Jamaïque et au Malawi. On avait de meilleures méthodes d'enquêtes afin de collecter des données plus précises sur les enfants qui vivaient et travaillaient dans la rue et de cibler les interventions.

191. L'UNICEF et les autres organismes avaient mis l'accent sur le rôle des collectivités et avaient jugé important de distribuer des ressources au niveau local afin de s'occuper de la prochaine génération d'orphelins. Au cours de l'année écoulée, l'UNICEF avait renforcé les travaux qu'il menait avec les associations religieuses et les parlementaires en vue d'aider les orphelins rejetés à cause du VIH.

F. Rapports relatifs aux visites sur le terrain des membres du Conseil d'administration

192. Le Conseil d'administration était saisi des rapports relatifs à trois visites sur le terrain. Le rapport sur le voyage commun au Guatemala des membres des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM (E/ICEF/2004/CRP.8) a été présenté par le Vice-Président et Représentant permanent du Nicaragua auprès de l'Organisation des Nations Unies, lequel a déclaré qu'il était nécessaire de renforcer les fonctions du coordonnateur résident et des fonds, organismes et programmes des Nations Unies dans le pays, car le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies pour les droits de l'homme au Guatemala se terminait le 31 décembre 2004. D'autres orateurs ont déclaré que l'action visant à promouvoir et à faire respecter les accords de paix coïncidait avec les mesures prises pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Un renforcement des travaux était nécessaire dans plusieurs domaines, en particulier la protection des droits des peuples autochtones.

193. Le rapport relatif au voyage des membres du Conseil d'administration en République démocratique du Congo (E/ICEF/2004/CRP.7) a été présenté par le Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. Des membres de l'équipe ont déclaré que les conditions de vie des enfants et des femmes congolais étaient parmi les pires au monde car ils étaient notamment

exposés au VIH/sida, aux viols et à d'autres formes de violence, à un taux de mortalité infantile et postinfantile élevé, à l'enrôlement d'enfants soldats et à un système éducatif déficient. Ils ont loué les travaux que mène le bureau de pays de l'UNICEF en dépit de ces difficultés et ont prié instamment le Gouvernement congolais, ainsi que l'UNICEF et ses partenaires, de prendre toutes les mesures voulues pour protéger les droits des enfants et des femmes. Une autre délégation a appelé l'attention sur le problème urgent du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion des enfants soldats. Un orateur a déclaré que le manque de moyens financiers était le principal obstacle au progrès et a demandé une augmentation de l'aide internationale apportée à la consolidation de la paix et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres engagements. La Directrice générale a déclaré que, généralement, ceux qui utilisent la violence à l'égard des femmes comme instrument de guerre agissent en toute impunité et elle a appelé les États Membres à réagir.

194. Le rapport sur la visite des membres du Bureau au Guyana (E/ICEF/2004/CRP.9) a été présenté par le Vice-Président et Représentant permanent de la République de Moldova auprès de l'Organisation des Nations Unies. Plusieurs délégations ont déclaré que des progrès satisfaisants étaient réalisés dans des domaines tels que le renforcement des capacités, l'élargissement du programme « Escuela Nueva » et la collaboration axée sur les résultats entre les organismes des Nations Unies. Selon l'une des délégations, le programme de coopération entre le Gouvernement guyanais et l'UNICEF pourrait servir de prototype aux autres organismes. Un autre orateur a indiqué qu'au cours du voyage, le Bureau s'était fermement prononcé en faveur du relèvement de l'âge minimum du consentement aux relations sexuelles pour les filles, ce à quoi le Gouvernement guyanais s'était depuis engagé.

G. Date d'approbation du budget d'appui biennal de l'UNICEF

195. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport sur la date d'approbation du budget d'appui biennal de l'UNICEF (E/ICEF/2004/AB/L.2) et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires à ce sujet (E/ICEF/2004/AB/L.3). Le Contrôleur a présenté le rapport établi en application de la décision 2003/17 du Conseil d'administration (E/ICEF/2003/9/Rev.1), dans laquelle celui-ci demandait à la Directrice générale d'envisager de faire coïncider la date d'approbation du budget d'appui biennal avec l'une de ses sessions ordinaires.

196. Le Contrôleur a déclaré que l'UNICEF n'avait pas retenu la deuxième session ordinaire de septembre parmi les options pour continuer de satisfaire à l'impératif selon lequel « le plan dicte le budget » et maintenir l'approche décentralisée et intégrée qui avait été particulièrement constructive. Le secrétariat recommandait que le budget d'appui soit examiné à la première session ordinaire en janvier, et que l'UNICEF prie le Conseil d'administration d'approuver l'affectation de crédits pour le premier mois de l'exercice biennal lors de la deuxième session ordinaire en septembre. Le Contrôleur a ajouté que le Comité consultatif restait d'avis que le budget d'appui devrait être examiné avant le début de l'exercice biennal.

197. Des orateurs se sont déclarés favorables au principe selon lequel « le plan dicte le budget », ajoutant que la tenue d'une session extraordinaire en décembre imposait

un fardeau aux délégations en raison des séances de l'Assemblée générale. Un orateur a exprimé son inquiétude pour ce qui était de décider du budget d'appui après le début de l'exercice biennal et a demandé si le budget ne pourrait pas être examiné sous forme de projet en septembre, étant entendu qu'il serait officiellement approuvé à la session de janvier. La Contrôleuse a précisé que si le Conseil examinait le budget à la session de janvier, il n'y aurait plus qu'à approuver à la session de septembre l'affectation de crédits pour le mois de janvier, en attendant que le budget biennal soit examiné et approuvé à la session de janvier.

198. Pour la décision adoptée par le Conseil d'administration, voir l'annexe, décision 2004/7.

H. Méthodes de travail du Conseil d'administration

199. La Vice-Présidente du Conseil d'administration pour les États d'Europe occidentale et autres groupes d'États a présenté un rapport sur les méthodes de travail du Conseil d'administration (E/ICEF/2004/CRP.10), établi en application de la décision 2004/4 du Conseil d'administration. Elle a examiné les progrès accomplis dans un certain nombre de domaines et fait les recommandations ci-après au nom du Bureau :

a) Le secrétariat devrait continuer d'organiser une séance d'information annuelle en janvier à l'intention des nouveaux membres du Conseil d'administration, mais cette séance devrait durer moins d'une journée;

b) Le secrétariat devrait continuer de veiller à ce que les documents du Conseil d'administration soient disponibles six semaines avant la tenue d'une réunion et d'organiser des consultations officieuses sur des points de l'ordre du jour;

c) Tous les membres du Conseil devraient recevoir des invitations à ces séances d'information qui devraient aussi être annoncées à l'avance dans le Journal pour permettre aux observateurs intéressés de décider d'y assister;

d) En vue des rapports oraux, un document de séance de deux pages devrait être distribué pour aider les délégations à se préparer aux débats;

e) Le secrétariat devrait présenter à l'approbation du Bureau un plan de travail permettant d'examiner systématiquement les progrès accomplis sur la voie de chacun des objectifs du plan stratégique à moyen terme entre la deuxième session ordinaire de septembre 2004 et celle de septembre 2005;

f) Le secrétariat devrait réexaminer le projet de directives pour les visites sur le terrain et, en concertation avec le Bureau, établir un document qui serait présenté à l'approbation du Conseil lors de la deuxième session ordinaire en septembre.

200. Au nom des membres africains du Conseil d'administration, une délégation a souligné que les réunions d'information officieuses organisées par le secrétariat avant les sessions du Conseil jouaient un rôle important en contribuant à faire mieux comprendre les questions techniques qui figurent à l'ordre du jour du Conseil d'administration. Les délégations africaines ont instamment prié le secrétariat de maintenir la question du VIH/sida à son ordre du jour et ont constaté avec satisfaction que dans son programme de visites sur le terrain, le Conseil prévoyait chaque année de se rendre dans un pays africain, ce qui permettait de continuer

d'accorder toute l'attention voulue à l'Afrique et à ses nombreux problèmes. D'autres délégations ont estimé que les méthodes de travail du Conseil s'étaient améliorées. Un orateur a relevé une meilleure organisation des réunions conjointes des conseils d'administration mais un autre a déclaré qu'il y avait encore des améliorations à y apporter. On a en outre proposé qu'il y ait un cadre commun pour toutes les visites sur le terrain et que le Conseil réévalue et limite le nombre des rapports qu'il a demandés au secrétariat d'établir.

201. Le secrétariat a pris note des recommandations et déclaré qu'il ferait de son mieux pour les mettre en œuvre. La Directrice générale a ajouté que le secrétariat était toujours disposé à examiner favorablement toute suggestion sur la façon d'améliorer les méthodes de travail du Conseil d'administration.

I. Questions diverses

Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel

202. Le Président de l'Association mondiale du personnel a fait savoir que l'Assemblée générale annuelle de l'Association, tenue en juin 2004, avait réuni 25 membres du personnel représentant les quelque 10 000 employés du Fonds dans le monde entier et avait recensé les moyens d'améliorer le fonctionnement de l'UNICEF. En mai, l'Association avait mené une enquête sur le personnel, qui avait permis de mettre en évidence plusieurs points : le caractère non compétitif et inégal de la rémunération du personnel de l'UNICEF, le fait que la rémunération et l'avancement professionnel n'étaient pas liés au mérite, l'inégalité des risques et des responsabilités assumés par les membres du personnel, le respect insuffisant des normes de sécurité de la part des bureaux extérieurs, l'absence de confidentialité concernant le VIH/sida dans les plans d'assurance médicale des bureaux extérieurs, la nécessité de créer un poste de médiateur à l'UNICEF, de fixer de nouveaux objectifs en matière de résultats et des normes relatives à la participation du personnel à la réforme de l'ONU, et la nécessité pour le Conseil d'administration d'appuyer un processus transparent et efficace de sélection et de nomination du Directeur général de l'UNICEF.

La situation dans la région du Darfour au Soudan : rapport oral

203. Le Directeur régional pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord a rendu compte de la situation des enfants et des femmes dans la région du Darfour au Soudan où plus d'un million de personnes avaient fui leurs foyers après des mois de conflit. Un cessez-le-feu avait été prolongé jusqu'à la mi-août. Environ 850 000 personnes avaient été regroupées dans des camps et 110 000 autres avaient fui vers le Tchad voisin. Quelque 575 000 enfants souffraient de malnutrition aiguë et on s'attendait à ce que cette situation nutritionnelle empire.

204. L'UNICEF était l'organisme chef de file pour l'approvisionnement en eau potable dans la région. Il contribuait par ailleurs à construire des latrines, à former des vulgarisateurs chargés de disséminer les notions d'hygiène, et à fournir des suppléments en vitamine A, des denrées alimentaires et des aliments thérapeutiques, des médicaments de base, des moustiquaires et des trousseaux d'urgence pour les sages-femmes. Une campagne de vaccination contre la rougeole devrait atteindre plus de 2 millions d'enfants. Les opérations visant à ouvrir et équiper des écoles temporaires dans les camps de réfugiés s'étaient traduites par des taux élevés de

scolarisation, notamment parmi les filles. Au nombre des efforts de protection figuraient la recherche des enfants séparés de leur famille, la réunification des familles et les évaluations des enfants soldats. On avait lancé un appel de fonds pour obtenir 46,4 millions de dollars mais jusqu'ici on n'avait reçu qu'un montant de 9,7 millions de dollars, d'où un grave problème financier.

Autres questions

205. Se référant à une note d'information officielle sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP, de l'UNICEF et du PAM, en janvier 2005, un orateur a déclaré que si de nouvelles propositions de révision de l'ordre du jour concerté étaient avancées, les États Membres devraient en être informés bien avant la réunion.

J. Clôture de la session

206. M^{me} Karin Sham Poo, Directrice générale adjointe, a déclaré que le Conseil avait donné des directives au secrétariat dans un certain nombre de domaines importants. Il y avait notamment d'utiles observations sur le rapport annuel de la Directrice générale et sur les projets de descriptif de programme de pays. Le débat sur la programmation commune se poursuivrait à la fois au Conseil d'administration et lors de l'examen triennal d'ensemble à venir. Entre-temps, toutefois, l'UNICEF poursuivait ses travaux avec de nombreux partenaires dans le cadre des programmes et des projets.

207. Le Président a déclaré que la session avait donné lieu à des échanges fructueux, avec la participation de nombreuses délégations. À propos de la programmation commune, il a noté qu'il y avait une certaine confusion entre la programmation commune en tant que processus et les programmes communs en tant que produits mais que désormais les délégations comprenaient mieux ces questions. Il espérait que le secrétariat serait en mesure de rendre compte dans quelques années de la façon dont la programmation commune avait permis à l'ONU de fonctionner mieux et de manière plus économique. Le fait qu'il n'y ait pas eu de décision de fond en la matière indiquait que les sentiments à cet égard restaient mitigés.

Troisième partie
Deuxième session ordinaire de 2004

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies
du 13 au 16 septembre 2004

I. Organisation de la session

A. Ouverture de la session

208. Le Président du Conseil d'administration a déclaré que le monde devenait de plus en plus dangereux et violent, ce dont les enfants et les femmes étaient les premières victimes. La manifestation la plus récente de cette violence avait été l'enlèvement des écoliers de Beslan (Fédération de Russie), qui avait entraîné la mort de plus de 160 enfants. Le Président du Conseil a demandé au Conseil d'observer un moment de silence en leur mémoire.

209. Le Président a ensuite déclaré que l'UNICEF avait fait face à des crises humanitaires en Afghanistan, en Iraq, au Soudan et dans d'autres pays en nourrissant ceux qui avaient faim et en fournissant de l'eau potable et des fournitures médicales, et il a souligné l'importance de cet objectif prioritaire que constituait le développement intégré du jeune enfant, du fait en particulier que la qualité des investissements effectués pendant la petite enfance offrait le meilleur moyen de briser le cycle de la pauvreté. Les pays devaient s'engager à donner à chaque enfant le meilleur départ possible dans la vie.

210. La Directrice générale a déclaré que l'intensité des souffrances et de la détresse causées par le massacre de Beslan et les catastrophes humanitaires du Tchad et du Soudan dépassait ce que l'on pouvait imaginer. Avec des crimes tels que le récent assassinat d'un membre du personnel de Médecins sans frontières en Afghanistan et des catastrophes naturelles comme les cyclones qui s'étaient abattus récemment sur les Caraïbes, ces événements créaient des chaînes ininterrompues de situations d'urgence qui étaient en passe de devenir rapidement la norme pour l'UNICEF et ses partenaires. L'UNICEF avait convoqué, à Dubaï, en juillet, une consultation mondiale qui avait eu pour but de l'aider à mieux faire face à ces défis et à d'autres. La consultation, à laquelle avaient participé tous les représentants de l'UNICEF, d'autres hauts responsables du Fonds et les Comités nationaux, avait porté essentiellement sur la question de savoir comment utiliser au mieux le plan stratégique à moyen terme pour accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

B. Adoption de l'ordre du jour

211. Le Secrétaire du Conseil d'administration a présenté l'ordre du jour provisoire et le projet de calendrier et d'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2004/12) qui ont été adoptés tels qu'ils avaient été amendés oralement. L'examen du point 16 de l'ordre du jour (Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour la fin de l'exercice biennal 2002-2003 et rapport au Comité des commissaires aux comptes) a été reporté à la première session ordinaire de 2005 du Conseil afin que celui-ci puisse avoir connaissance des résultats de l'examen du rapport par la Cinquième Commission.

212. Conformément à l'article 50.2 et à l'annexe du Règlement intérieur du Conseil, le Secrétaire du Conseil a annoncé que 46 délégations d'observateurs avaient présenté des pouvoirs pour participer à la session. Une institution spécialisée, cinq comités nationaux pour l'UNICEF et la Palestine avaient également présenté des pouvoirs.

II. Travaux du Conseil d'administration

A. Décisions prises par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2004 qui présentent un intérêt pour l'UNICEF : rapport oral

213. Le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a indiqué que le Conseil économique et social prêtait de plus en plus attention à l'interdépendance des activités de l'ONU dans les domaines du développement, des crises humanitaires, de la paix et de la sécurité et des droits de l'homme.

214. Pendant le débat de haut niveau, les ministres ont adopté une déclaration dans laquelle ils ont réaffirmé les engagements pris dans le Programme d'action de Bruxelles. Ils ont demandé instamment aux 50 pays les plus pauvres du monde de prendre des mesures précises pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme d'action, dans le cadre de leurs plans nationaux de développement et de leurs stratégies de lutte contre la pauvreté.

215. Lors du débat consacré aux questions de coordination, le Conseil a adopté une résolution relative à la mise en œuvre, à l'échelle du système, des conclusions concertées du Conseil économique et social sur l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes du système des Nations Unies. Le texte du Conseil sur la méthode coordonnée et intégrée retenue par le système des Nations Unies pour promouvoir le développement rural appelait à une coordination et une coopération renforcées entre les organismes du système, fondées sur les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, en particulier au niveau des pays.

216. La réunion-débat annuelle des chefs de secrétariat membres du Groupe des Nations Unies pour le développement s'est déroulée dans le cadre du débat consacré aux activités opérationnelles. La Directrice générale de l'UNICEF a traité des questions relatives à la sécurité et du suivi du rapport Greentree. L'Administrateur du PNUD a traité du système des coordonnateurs résidents et indiqué que le système des Nations Unies était prêt à s'acquitter pleinement, sur le terrain, du rôle qui lui incombait dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La Directrice exécutive du FNUAP a évoqué les bilans communs de pays et les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement et fait le point des résultats du processus de réforme au niveau des pays. Le Directeur exécutif adjoint du PAM s'est penché sur les problèmes croissants que pose le VIH/sida lorsqu'il se combine à la pauvreté, à la faim et à toutes sortes d'autres problèmes de développement. Lors du débat consacré aux activités opérationnelles, l'accent a été mis sur le fait que la politique du Conseil tendait de plus en plus à traiter les problèmes à un haut niveau, ce qui aboutissait à confier davantage d'activités opérationnelles aux chefs de secrétariat.

217. Pendant le débat sur le passage de la phase des secours aux activités de développement, le Directeur général adjoint de l'UNICEF, Kul Gautam, a fait un exposé sur les résultats des travaux du Groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement et du Bureau de la coordination des affaires humanitaires sur la question. Lors d'une réunion-débat intitulée « La transition sur le terrain : planification et gestion », le Secrétaire général adjoint aux affaires

humanitaires et le Coordonnateur des secours d'urgence ont animé un débat avec le Ministre libérien de la planification et des affaires économiques, l'Équipe de pays des Nations Unies pour le Libéria et le représentant de l'OMS en Sierra Leone. Une réunion-débat sur les problèmes que pose l'appui à la transition, présidée par l'Administratrice adjointe du PNUD, M^{me} Julia Taft, a donné lieu à des exposés des représentants des gouvernements libérien, néerlandais et sierra-léonais, de la Banque mondiale et de l'ONU.

218. Le débat consacré aux affaires humanitaires a porté sur les problèmes actuels et futurs que pose le renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et donné lieu à des réunions-débats sur les catastrophes naturelles et les missions d'aide humanitaire dans des environnements dangereux. La résolution qui en a résulté a souligné la nécessité de renforcer la collaboration entre les organismes des Nations Unies en ce qui concerne la protection des civils en période de conflit armé.

B. Examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2002-2005

219. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme (E/ICEF/2004/13), qui a été présenté par le Directeur général adjoint (Programmes).

220. Les délégations se sont dites satisfaites du caractère franc et complet du rapport, qui recensait de manière critique les points forts et les faiblesses du plan. Plusieurs ont félicité l'UNICEF du vaste processus consultatif qu'il avait engagé aux fins de l'examen à mi-parcours. Une délégation a fait observer que le nombre de bureaux extérieurs impliqués dans le processus en question (23 sur 120) n'était peut-être pas suffisant. Certaines ont déclaré que les consultations régionales qui avaient été convoquées étaient utiles en ce qu'elles permettaient d'obtenir le soutien des gouvernements.

221. Un certain nombre de délégations ont fait observer que, dans beaucoup de pays, l'UNICEF se servait du plan stratégique à moyen terme pour appliquer la Déclaration du Millénaire et contribuer à la réalisation de plusieurs des objectifs du développement pour le Millénaire. Certaines ont demandé que l'on établisse un lien plus étroit entre les objectifs du Millénaire et les priorités du prochain plan et que l'on fasse ressortir ce lien plus clairement. Les cinq priorités du plan stratégique à moyen terme avaient aidé l'UNICEF à déterminer quels travaux il devait mener dans les pays. Presque toutes les délégations ont convenu que le plan stratégique à moyen terme actuel ne nécessitait pas de révisions majeures et n'avait besoin que d'une mise au point et d'ajustements limités. Certaines ont demandé que l'UNICEF participe et contribue à l'établissement des rapports sur la poursuite des objectifs du Millénaire pour le développement qui seraient soumis à l'Assemblée générale à sa soixantième session.

222. Des délégations se sont déclarées satisfaites de l'évaluation de la participation de l'UNICEF à la réforme de l'ONU qui avait été effectuée récemment à l'extérieur. Elles ont prié l'UNICEF de participer plus activement à la réforme et de continuer à l'appliquer en recourant davantage à la programmation commune; elles lui ont également demandé, ainsi qu'à d'autres organismes, d'étendre leurs initiatives de simplification et d'harmonisation à l'extérieur de l'ONU à d'autres domaines. Une délégation a proposé de prolonger la période couverte par le plan stratégique à

moyen terme en cours de manière que les organismes membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement puissent se doter d'un cycle de programmation harmonisé au niveau mondial.

223. De nombreuses délégations ont demandé à l'UNICEF de jouer un rôle encore plus important en ce qui concernait les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, la conversion de créances pour le financement d'actions caritatives et les liens avec les fonds mondiaux. Certaines ont fait valoir que le plan stratégique à moyen terme ne devait pas l'emporter sur les priorités nationales et qu'il devait servir de cadre stratégique à l'UNICEF pour déterminer les priorités des programmes de pays. Il a été demandé à l'UNICEF de remédier, au niveau des pays et en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies et des partenaires de développement, au problème que posaient le caractère triennal des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et le cycle de programmation harmonisée, qui était quinquennal.

224. Le Directeur général adjoint a accueilli avec satisfaction les propositions tendant à ce que l'UNICEF se montre plus actif dans l'application de la réforme de l'ONU, l'établissement des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et la conversion de créances pour le financement d'actions caritatives et à ce qu'il privilégie la programmation commune. Vu les liens étroits entre le plan stratégique à moyen terme et les objectifs du Millénaire pour le développement, l'UNICEF serait en mesure de mieux aligner les priorités du prochain plan sur les objectifs et de mieux les faire connaître.

225. Certaines délégations ont félicité l'UNICEF des progrès qu'il avait accomplis en matière de suivi et d'évaluation, tandis que d'autres lui ont demandé d'améliorer sa gestion axée sur les résultats et d'affiner ses objectifs. Une délégation a relevé avec préoccupation le grand nombre d'observations des vérificateurs sur la qualité des plans annuels et sur l'absence de plans intégrés de suivi et d'évaluation au niveau des pays.

226. De nombreuses délégations ont déclaré que le plan actuel était largement axé sur la planification préalable des situations d'urgence et des interventions en cas de catastrophe et ont fait valoir que la stratégie humanitaire actualisée devait faire partie intégrante du prochain plan. Le rôle majeur de l'UNICEF dans la période de transition faisant suite à un conflit devait être systématiquement pris en compte dans les principaux engagements collectifs révisés. Une délégation a déclaré que vu l'importance des dépenses d'aide humanitaire, il y avait lieu de se fixer des objectifs mesurables et d'appliquer plus strictement les principes de la gestion axée sur les résultats.

227. De nombreuses délégations ont souligné qu'il fallait accélérer l'action menée en faveur de l'éducation des filles, en particulier l'initiative des Nations Unies en faveur de l'éducation des filles, l'initiative « 25 d'ici à 2005 » et les initiatives visant à rendre les « écoles accueillantes pour les enfants ». Certaines ont affirmé que l'UNICEF devait s'occuper de manière plus systématique des questions relatives aux femmes, de l'exclusion des minorités, des enfants handicapés et, dans certains pays, des garçons. Une délégation a demandé à l'UNICEF, au nom des pays d'Afrique membres du Conseil d'administration, de s'intéresser de près à la formation des enseignants, à la qualité de l'éducation dispensée dans les écoles primaires, à l'éducation des orphelins, aux ménages dirigés par des enfants et aux enfants des rues.

228. Certaines délégations ont demandé que les interventions visant à assurer la survie des enfants soient à nouveau renforcées dans le plan en cours et le prochain plan, et, notamment, que l'UNICEF élabore avec l'OMS une stratégie mondiale de vaccination, étudie mieux sa contribution en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène du milieu et prête davantage attention aux déficiences en micronutriments. Des délégations ont félicité l'UNICEF, l'OMS et d'autres partenaires de l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination des mesures qu'ils avaient prises pour assurer la sécurité des vaccins.

229. Plusieurs délégations ont dit partager l'avis exprimé dans le rapport au sujet de la complexité du développement intégré du jeune enfant et de la difficulté qu'il y avait à concrétiser cette notion aux niveaux local et national. Pour le prochain plan, il a été proposé de suivre de près certains éléments du développement du jeune enfant tels que le contrôle des maladies diarrhéiques et du paludisme, la promotion de l'allaitement maternel, l'enregistrement des naissances, la malnutrition et la réduction de la mortalité maternelle. Il faudrait axer les efforts sur l'intégration du développement du jeune enfant aux niveaux de la famille et de la collectivité, même en l'absence de résultats immédiats, et ajuster le contenu de cette notion en tenant compte de l'expérience acquise. Une délégation s'est déclarée préoccupée par le fait que les indicateurs de suivi du développement intégré du jeune enfant n'avaient pas encore été élaborés, bien que des ressources considérables aient été reçues aux fins de cet objectif prioritaire.

230. De nombreuses délégations ont fait valoir que l'UNICEF jouait un rôle crucial dans la lutte contre le VIH/sida. Certaines l'ont engagé à travailler en étroite collaboration avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme et d'autres partenaires, notamment les organismes coparrainant ONUSIDA. D'autres se sont félicitées du renforcement des soins, des traitements et des conseils dispensés aux orphelins et aux jeunes, auxquels on apprenait à se prendre en charge et que l'on s'efforçait de protéger de toute stigmatisation. Un intervenant a déclaré que la prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant progressait rapidement dans plusieurs pays d'Afrique, grâce essentiellement à l'action de l'UNICEF, à qui il a demandé de procurer des antirétroviraux aux parents. Un complément d'information a été demandé sur le personnel de l'UNICEF touché par le VIH/sida. La Directrice générale a répondu que l'UNICEF serait heureux de communiquer des informations sur son programme Caring for Us.

231. Des délégations se sont félicitées du cadre de protection de l'enfant préconisant l'instauration d'un environnement protecteur et ont demandé à l'UNICEF de lutter plus énergiquement contre le travail des enfants, le recrutement d'enfants soldats et la traite d'enfants. Une délégation a déclaré que la situation évoluait en ce qui concerne la participation des enfants, le travail des enfants dans la famille et le regroupement familial, domaines dans lesquels il fallait encore progresser en effectuant des activités de recherche et en s'appuyant sur l'expérience. Une délégation a fait observer qu'il n'était pas suffisamment question, dans le rapport, de la violence contre les enfants et de la traite et que ces domaines devaient faire partie intégrante des réformes législatives auxquelles l'UNICEF apportait son appui dans de nombreux pays. Une autre a dit que les réformes juridiques relevaient de la compétence des gouvernements et que la mise en œuvre des programmes ne devait pas pâtir des activités de sensibilisation.

232. Plusieurs délégations ont fait observer que la méthode de programmation fondée sur les droits de l'homme que l'UNICEF appliquait dans près de la moitié des pays de programme donnait de bons résultats mais qu'il fallait en améliorer l'application au niveau des pays. De nombreuses délégations ont déclaré que l'intégration d'une perspective sexospécifique dans toutes les politiques et tous les programmes, domaine dont le rapport reconnaissait qu'il laissait particulièrement à désirer, avait besoin d'être appréhendée de manière globale, ce qui supposait notamment que l'on mette fortement l'accent sur l'égalité des sexes, les droits des femmes et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Il y avait également lieu de renforcer la collaboration avec le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour les questions de parité et la promotion de la femme.

233. Interrogé au sujet des questions d'hygiène de l'environnement dans les pays membres de la Communauté d'États indépendants, qui relève de la Commission économique pour l'Europe, le secrétariat a déclaré que l'UNICEF s'emploierait à s'y attaquer en collaboration avec les pays concernés, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'OMS dans le cadre des objectifs pertinents du Millénaire pour le développement.

234. Plusieurs délégations, dans le souci d'assurer la bonne application du plan stratégique à moyen terme, ont demandé aux États Membres d'accroître leur contribution au budget ordinaire de l'UNICEF; d'autres ont demandé que la stratégie retenue en matière de ressources humaines soit améliorée.

235. Certaines délégations ont reconnu que l'UNICEF s'employait à faire mieux connaître, dans le cadre de ses programmes, la situation en matière d'application des droits de l'homme dans les différents pays du monde, à favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les situations complexes et à s'occuper des questions relatives aux enfants dans une perspective globale mais elles ont souligné que les résultats de ces travaux devaient être communiqués et consignés dans des documents. D'autres ont demandé que le rôle du Centre de recherche Innocenti soit renforcé dans des domaines de premier plan, notamment la protection de l'enfant.

236. Le secrétariat a accepté de donner suite aux propositions qui ont été faites concernant la période du plan actuel restant à courir et de tenir compte des résultats de l'examen à mi-parcours et des observations des représentants dans le prochain plan. Il a été convenu que le cadre de ce plan serait porté à la connaissance des membres du Conseil en février 2005 (voir dans l'annexe le texte de la décision 2004/16 adoptée par le Conseil d'administration).

C. Analyse de l'utilisation des ressources ordinaires et des autres ressources, par pays et par agrégat, pour les domaines prioritaires du plan stratégique à moyen terme

237. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport du secrétariat (E/ICEF/2004/16), qui a été présenté par le Directeur de la Division des programmes.

238. Les délégations ont trouvé encourageant d'apprendre que l'objectif consistant à allouer 50 % des ressources ordinaires à l'Afrique subsaharienne avait été atteint et ont formulé l'espoir qu'il en irait de même pour l'objectif concernant l'ensemble des pays les moins avancés. De l'avis d'une délégation, cela montrait que les ressources avaient été allouées de manière appropriée et que l'accent avait été mis sur les enfants les plus nécessiteux. Un certain nombre de délégations se sont toutefois inquiétées de l'écart entre les ressources ordinaires et les autres ressources. D'autres se sont dites préoccupées par le fait que les ressources ordinaires allouées à la protection de l'enfance et à la lutte contre le VIH/sida avaient diminué de 2002 à 2003 et ont fait valoir que l'objectif consistant à consacrer 14 % des ressources ordinaires à la lutte contre le VIH/sida en 2005 devait pour le moins être atteint.

239. Interrogé sur la question de savoir comment l'UNICEF prévoyait de remédier à l'écart entre les différentes ressources budgétaires, le Directeur général a déclaré que le Fonds s'efforçait d'améliorer ses rapports sur les ressources ordinaires, lesquelles lui permettaient d'obtenir davantage de résultats que les autres ressources et à moindre coût et de développer davantage ses moyens d'action. Les donateurs devaient faire savoir au secrétariat en quoi celui-ci pouvait les aider à accroître la part de leur contribution destinée à financer les ressources ordinaires.

240. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport.

D. Les nouvelles priorités de l'UNICEF dans le domaine humanitaire

241. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport élaboré par le secrétariat, en particulier les principaux engagements collectifs actualisés (E/ICEF/2004/14), qui a été présenté par le Directeur du Bureau des programmes d'urgence.

242. La Directrice générale par intérim de l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne a dit dans sa déclaration que la coopération entre l'Office et l'UNICEF était loin de se limiter au financement puisqu'elle prenait aussi la forme d'un dialogue régulier sur les questions liées aux politiques et aux programmes. L'Office s'est félicité de l'action menée par le Fonds pour améliorer sa capacité de suivi dans les situations d'urgence, l'orientation de ses activités et sa présence sur le terrain ainsi que des principaux engagements collectifs actualisés. La Directrice générale par intérim a souligné l'importance des trois principes humanitaires de base (humanité, neutralité et impartialité) et rappelé que l'Office s'inquiétait des violations de l'espace humanitaire commises par les combattants. Il était essentiel de tenir compte de cette perspective dans les discussions sur les « missions intégrées » engagées à l'Organisation des Nations Unies et ailleurs. L'Office était disposé à aider l'UNICEF à renforcer ses capacités internes, notamment à améliorer la préparation des bureaux de pays, la fonction d'approvisionnement et la gestion et l'évaluation axées sur les résultats, ainsi que ses capacités de déploiement rapide.

243. Les délégations ont approuvé les principaux engagements collectifs actualisés et le programme d'action de l'UNICEF dans le domaine humanitaire. Un orateur a estimé qu'il convenait d'explicitier les principaux engagements collectifs dans le plan stratégique à moyen terme, sous forme de priorité à part entière ou de priorité intersectorielle. Certains intervenants ont déclaré que d'autres organismes devraient emboîter le pas à l'UNICEF et définir leurs principaux engagements. Répondant à

une demande d'information sur les mesures à prendre pour mettre en œuvre les principaux engagements collectifs, le secrétariat a dit qu'il serait en mesure de fournir des renseignements précis dans six mois. Des évaluations en temps réel étaient en cours d'élaboration (au Libéria et au Darfour) pour évaluer cette mise en œuvre.

244. Les orateurs ont félicité le Fonds d'avoir appuyé des initiatives interinstitutionnelles, notamment le Comité permanent interorganisations. Certains ont suggéré que la procédure d'appel global devait être plus stratégique, ce à quoi le secrétariat a répondu que l'UNICEF s'y emploierait avec le concours d'autres organismes. Le Fonds a également été incité à renforcer sa capacité dans le domaine de la protection des enfants et à utiliser davantage la Convention relative aux droits de l'enfant dans le cadre de ses activités de plaidoyer. Le secrétariat a répondu que la formation dispensée au personnel dans le domaine de la protection des enfants avait été renforcée.

245. S'agissant de l'action menée pour améliorer l'alerte rapide, la prévention et la préparation en cas d'urgence, le secrétariat a décrit les travaux effectués au niveau interinstitutionnel. L'UNICEF avait mis au point de nombreux plans de préparation en cas d'urgence et la difficulté consistait à les exécuter au niveau des pays. Il avait récemment institué un mécanisme mondial de « déclenchement » qui donnerait la priorité à l'approvisionnement, au personnel et au financement dans les situations d'urgence justifiant une intervention de l'ensemble de l'Organisation, comme le Darfour. On a fait observer que si la sécurité était au premier rang des préoccupations, elle ne devait cependant pas être invoquée pour ne pas venir en aide aux populations vulnérables. Le secrétariat a répondu que l'UNICEF continuerait de plaider en faveur d'un système de sécurité sur le terrain.

246. L'importance de la participation des organes nationaux et du renforcement des capacités locales a été soulignée. Le secrétariat a insisté sur le fait qu'il incombait au premier chef aux États Membres d'intervenir en cas d'urgence. Pour l'UNICEF, la transition devait être axée sur la mise en valeur des capacités nationales. Une délégation ayant demandé s'il était possible de compter davantage sur l'achat local de fournitures dans les situations d'urgence, le secrétariat est convenu de fournir de plus amples renseignements montrant qu'il s'agissait là d'une priorité pour l'UNICEF.

247. Le Conseil d'administration a pris acte du rapport.

E. Suite donnée par l'UNICEF à la 14^e séance du Conseil de coordination du programme d'ONUSIDA

248. Le Conseil d'administration était saisi du rapport (E/ICEF/2004/15) qui a été présenté par le chef de la Section VIH/sida.

249. Certains ayant fait observer que le Fonds devait harmoniser davantage des activités avec celles d'autres organismes des Nations Unies, le secrétariat a répondu que l'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Un groupe avait été créé pour traiter des questions techniques touchant les orphelins. L'UNICEF soutenait l'Initiative 3 millions d'ici à 2005 de l'OMS et veillerait à ce que les objectifs du plan stratégique à moyen terme relatifs au VIH/sida correspondent aux principes des

« trois unités ». Tout en s'employant à accélérer les programmes de lutte contre le VIH/sida, l'UNICEF ne compromettrait pas les efforts nationaux. Le Fonds avait également coopéré avec des gouvernements dans le cadre de plusieurs initiatives menées au cours de l'année écoulée, dont le Groupe de travail sur les femmes, les filles et le VIH/sida, les évaluations rapides de la situation des orphelins dans 17 pays d'Afrique australe et la publication du rapport intitulé *Les enfants au bord du gouffre*.

250. Un orateur a dit que l'UNICEF avait beaucoup contribué à la lutte contre le VIH/sida, notamment en appuyant l'initiative de mobilisation des autorités religieuses. Répondant aux observations concernant l'accès aux médicaments, le secrétariat a dit qu'il existait de nombreuses difficultés liées au traitement du VIH chez les enfants, dont le fait que le traitement antirétroviral pédiatrique coûtait 10 fois plus cher que le traitement de l'adulte, et constaté que les données cliniques sur les posologies pédiatriques pour les enfants souffrant de malnutrition n'étaient pas encore disponibles. En réponse à la question concernant le financement destiné aux pays ayant besoin d'aide, le chef de la Section VIH/sida a dit que l'UNICEF était chargé de mobiliser des ressources complémentaires et de faire campagne, avec les gouvernements, en vue d'obtenir des fonds.

F. Développement du jeune enfant : rapport oral

251. Le Conseiller principal chargé de la question du développement intégré du jeune enfant a exposé les accomplissements, les principales difficultés et les éventuels aménagements du présent plan stratégique à moyen terme et formulé des suggestions à plus long terme. Le Président de l'Association internationale de pédiatrie a expliqué que son organisation s'était engagée à aborder la santé de l'enfant dans son ensemble, y compris le développement de l'enfant.

252. Les délégations ont félicité l'UNICEF pour son approche intégrée du développement du jeune enfant. Elles ont instamment prié le Fonds de continuer à œuvrer à cette fin et réaffirmé qu'elles s'engageaient à collaborer étroitement avec lui dans ce domaine prioritaire. Les orateurs ont souligné qu'il importait de mettre en place une programmation intégrée pour venir en aide aux familles et aux enfants de manière holistique. Constatant les difficultés que présente la réalisation effective du développement du jeune enfant, plusieurs intervenants ont vivement engagé l'UNICEF à continuer de plaider en faveur du développement du jeune enfant auprès de ses partenaires. Ils ont recommandé de l'intégrer dans le prochain plan stratégique à moyen terme de manière plus explicite et en fixant des priorités plus précises en tenant compte des besoins propres à chaque pays. Le développement intégré du jeune enfant devrait également mettre l'accent sur la santé des femmes et la lutte contre la mortalité maternelle.

253. Certains orateurs ont décrit la façon dont le développement intégré du jeune enfant était mis en œuvre dans leur pays et ont salué le rôle de l'UNICEF. L'un d'eux a dit que la participation accrue du gouvernement et des organisations de la société civile avait contribué à améliorer les prestations sociales, à réduire la mortalité maternelle et infantile et à accroître le degré de préparation à l'école.

254. La plupart des intervenants ont affirmé que certains éléments du développement du jeune enfant contribuaient à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, notamment l'atténuation de la pauvreté, et que

cette question s'était vu accorder une plus grande place dans les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les approches sectorielles et autres plans de développement. Plusieurs représentants se sont dits satisfaits des partenariats avec l'UNESCO, la Banque mondiale, l'OMS et des organisations non gouvernementales internationales.

255. Des délégations ont souligné qu'il fallait équilibrer les ressources ordinaires et les autres ressources pour le développement du jeune enfant afin d'assurer la continuité des activités et répondre au besoin croissant en ressources humaines dans ce domaine.

256. Répondant à une question concernant la suppression, dans les documents récents de l'UNICEF, du terme « intégré » dans l'expression « développement intégré du jeune enfant », le secrétariat a expliqué que le développement du jeune enfant était par définition intégré et que l'expression « développement intégré du jeune enfant » laissait penser que seul l'UNICEF s'y employait alors qu'en réalité il s'agissait d'une démarche à laquelle participaient de nombreux organismes. La promotion du développement du jeune enfant devait également tendre à multiplier les partenariats.

G. Aperçus des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays

Introduction

257. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a constaté que, dans l'ensemble, la qualité des rapports sur les évaluations s'était améliorée au cours de l'année écoulée et que ces rapports présentaient une analyse plus juste des résultats obtenus par l'UNICEF. Une métaévaluation récente de la qualité des évaluations appuyées par le Fonds montrait qu'il fallait améliorer l'évaluation au niveau des pays. Pour les deux années à venir, l'accent serait mis sur l'amélioration des évaluations effectuées par les bureaux de pays et des services connexes fournis par les bureaux régionaux ainsi que sur le renforcement des capacités d'évaluation des partenaires nationaux.

258. De nombreuses délégations ont constaté que, dans l'ensemble, la qualité des évaluations et les capacités de l'UNICEF dans ce domaine s'étaient améliorées. Toutes s'accordaient à dire qu'il fallait améliorer la qualité, l'intérêt, l'analyse et l'utilité des études et des évaluations et plusieurs délégations ont recommandé d'en produire moins. Le secrétariat a expliqué qu'en règle générale, les grandes études et évaluations qui entraient dans le cadre du processus de planification normal étaient de bonne qualité. En revanche, il était plus difficile de contrôler la qualité des évaluations ad hoc, effectuées à la demande des donateurs, dans un but précis ou en vue d'une réunion.

259. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites des analyses régionales sur la qualité des évaluations ainsi que des améliorations de la capacité d'évaluation et de la qualité. Répondant à la question concernant une augmentation éventuelle du nombre d'évaluations multinationales, le secrétariat a expliqué qu'il recensait les candidats potentiels. Plusieurs délégations ont proposé de mieux systématiser les enseignements tirés, citant plusieurs endroits qui pourraient bénéficier du partage de l'information. D'autres délégations ont dit que l'UNICEF devait se concentrer davantage sur les résultats bien qu'il ait multiplié ses activités liées au plaidoyer et

aux politiques. Les intervenants ont insisté sur la nécessité de disposer de données de référence fiables et de mettre au point des systèmes de suivi et d'évaluation avant le début d'un projet, de préférence dans le cadre d'un Plan intégré de suivi et d'évaluation systématique. Il a également été proposé que les conclusions des différents rapports régionaux soient présentées de manière plus harmonisée. L'UNICEF a été prié d'explicitier la nature de la coopération avec ses partenaires et de fournir des précisions sur leur contribution. Les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement étaient, certes, mentionnés dans certains rapports mais il convenait d'expliquer ce processus en détail ainsi que la coopération avec les équipes de pays des Nations Unies.

Afrique australe et Afrique de l'Est

260. Le Directeur régional a présenté le rapport pour cette région (E/ICEF/2004/P/L.27). Certains orateurs ont félicité l'UNICEF pour les excellents résultats des examens à mi-parcours et des évaluations, notamment en ce qui concernait le VIH/sida, la protection des enfants (en particulier des orphelins), la jeunesse délinquante, le travail des enfants et les enfants des rues. Des intervenants ont demandé des éclaircissements sur le degré de prise en main par les pays des programmes parrainés par l'UNICEF notamment en ce qui concernait l'application des approches axées sur les droits de l'homme, la participation effective des donateurs aux examens à mi-parcours, la satisfaction des homologues et des partenaires et l'application systématique de principes de programmation axés sur les résultats, notamment le recours à des données de référence en vue de la planification, du suivi et de l'évaluation des programmes. Le Directeur régional a expliqué que, pour les cinq dernières années, l'action de l'UNICEF pour promouvoir les approches axées sur les droits de l'homme, y compris la formation de plus de 300 membres du personnel des bureaux de pays, avait sensiblement contribué au renforcement de la prise en main des programmes par les pays. L'amélioration des compétences des partenaires nationaux en ce qui concernait les programmes axés sur les droits de l'homme avait permis de mieux définir le rôle et la fonction des responsables et ainsi abouti à un engagement au niveau sous-national. Ces efforts devaient être assortis de réformes institutionnelles nationales.

261. Les donateurs étaient régulièrement invités à participer aux examens à mi-parcours. L'UNICEF les tenait au fait des analyses de situation et était favorable à leur participation à ce processus. Bien que l'amélioration de ces examens ait permis de procéder plus efficacement à des aménagements à mi-parcours des programmes de pays, les partenaires ont dit qu'il convenait de simplifier et de recentrer les examens à mi-parcours.

262. S'agissant des examens à mi-parcours pour l'Ouganda et le Rwanda, une délégation a demandé dans quelle mesure les programmes de pays de l'UNICEF étaient harmonisés avec les instruments nationaux de planification qu'étaient les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté au Rwanda et le Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté en Ouganda. Le Directeur régional a répondu que le Fonds prenait une part très active à l'élaboration des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et aux approches sectorielles et venait d'achever l'évaluation de sa participation aux approches sectorielles dans le domaine de la santé dans quatre pays.

263. En ce qui concernait l'évaluation du programme complémentaire d'éducation de base en République-Unie de Tanzanie, une délégation a dit que ce programme avait atteint son objectif qui était d'améliorer les politiques nationales d'éducation et de faciliter la reproduction des modèles pédagogiques à l'échelle nationale mais se demandait si le fait que l'UNICEF finance ce programme revenait à appuyer la mise en place d'un système éducatif parallèle. Le Directeur régional a répondu que le programme complémentaire suivait le programme éducatif national qui, à son tour, s'inspirait de nombreux éléments du premier.

264. Un représentant a constaté que l'évaluation du programme d'éducation mutuelle en Zambie ne révélait pas d'amélioration de la méthode étant donné que les données de référence n'y figuraient pas et que la planification semblait avoir été insuffisante : l'exécution du programme avait notamment été freinée par la pénurie de produits de base et de fournitures. Souscrivant à cette observation, le Directeur régional a dit que malgré une utilisation meilleure des données de référence et un recours accru à la programmation axée sur les résultats, la capacité de l'UNICEF dans ces domaines devait encore être améliorée.

265. En conclusion, la Directrice générale a affirmé que la situation dramatique des enfants et des femmes dans le nord de l'Ouganda représentait l'une des urgences les plus négligées dans le monde. Comme au Darfour, de nombreuses personnes avaient été déplacées et de nombreux enfants enlevés. On dénombrait jusqu'à 35 000 enfants qui étaient obligés de chercher refuge hors de chez eux chaque soir. La communauté des donateurs en Ouganda était prête à financer le Plan d'action pour l'élimination de la pauvreté, la contribution directe au budget et la décentralisation du financement, qui donnaient généralement de bons résultats sauf dans certaines régions du nord du pays. Malheureusement, une grande partie de l'intervention humanitaire dans le nord était l'œuvre de la communauté internationale tandis que le financement de l'État dans les domaines fondamentaux de l'enseignement et de la santé était décentralisé et restait souvent inutilisé quand les populations quittaient les divers districts.

Afrique de l'Ouest et du Centre

266. La Directrice régionale a présenté le rapport régional (E/ICEF/2004/P/L.28).

267. Prenant la parole au sujet de l'examen à mi-parcours du Burkina Faso, la délégation burkinabè a dit que le taux d'infection à VIH avait diminué, tombant de 7 % en 1997 à 4 % en 2003. Dans l'ensemble, la fréquentation scolaire, en particulier chez les jeunes filles, était passée de 42 % en 2001 à 48 % en 2003. Quelque 65 % de la population avaient accès à des prestations de santé de qualité, dont une meilleure couverture vaccinale. L'action du Gouvernement avait aidé à contrôler efficacement la traite des enfants. Un autre orateur a dit que les conclusions importantes de l'examen à mi-parcours relatives aux progrès accomplis dans le domaine de la traite des enfants devaient être prises en compte lors de la conception de nouveaux projets. Des renseignements ont été demandés sur la coordination avec d'autres organismes tels que l'Organisation internationale du Travail et l'Organisation internationale pour les migrations. Un intervenant s'est félicité qu'on se soit inspiré des recommandations du Comité des droits de l'enfant pour élaborer le prochain programme.

268. À propos de l'examen à mi-parcours du programme de pays du Tchad, une délégation a estimé qu'il fallait veiller à élargir l'accès à l'enseignement

extrascolaire avant de mettre en place des programmes d'enseignement à grande échelle. L'orateur a également demandé si la recommandation concernant le volet urgence (par. 29) faisait référence au Darfour. La Directrice régionale a remercié l'armée tchadienne d'avoir fourni un appui effectif en distribuant des fournitures dans les régions inaccessibles du pays. S'agissant du Darfour, elle a expliqué qu'au moment de l'élaboration du rapport, la situation n'était pas si grave mais que par la suite un plan sur 90 jours avait été mis en place pour répondre à l'urgence dans l'est du Tchad où l'UNICEF avait renforcé sa présence sur le terrain. Le Fonds profitait de l'éducation et des établissements scolaires dans les camps pour vacciner contre la rougeole et organiser des activités liées à la nutrition et s'employait également à régler les questions relatives au VIH/sida ainsi qu'à l'eau et à l'assainissement. À terme, l'élargissement de l'enseignement classique mettrait à profit l'expérience acquise grâce à la participation de la collectivité à l'enseignement extrascolaire.

269. Évoquant l'examen à mi-parcours du Ghana, le représentant de ce pays a salué l'action menée par l'UNICEF pour mieux faire connaître les droits de l'enfant. Malgré des progrès dans le domaine de la santé, des difficultés subsistaient telles que la nouvelle épidémie de polio dans la sous-région. L'orateur espérait que la stratégie accélérée pour la survie et le développement de l'enfant, mise en place dans plusieurs régions du Ghana, serait étendue au reste du pays. La mortalité infantile demeurerait un problème, essentiellement en raison du paludisme, de la malnutrition et de l'enlisement des efforts déployés pour éradiquer la dracunculose. Une autre délégation a salué l'action de l'UNICEF dans les domaines de l'éducation, notamment des filles, la protection de l'enfant et la lutte contre la traite d'enfants. La persistance du taux élevé de malnutrition demeurerait néanmoins préoccupante.

Amérique latine et Caraïbes

270. Le rapport régional (E/ICEF/2004/P/L.29) a été présenté par le Directeur régional. De nombreuses délégations ont vanté les mérites des examens à mi-parcours qu'elles ont qualifiés de complets et francs, qui rendaient bien compte, à leur avis, des situations décrites et qui contribuaient à réorienter les priorités nationales. Les Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté étaient l'occasion d'influer sur la politique gouvernementale. L'UNICEF a été prié d'intensifier son assistance technique et d'orienter davantage ses programmes vers l'obtention de résultats et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

271. Les délégations ont salué le poids et le retentissement des travaux de l'UNICEF dans toute la région, soulignant qu'ils concordaient avec les politiques des gouvernements et des donateurs. Les organisations non gouvernementales nationales avaient été renforcées grâce à l'action menée par le Fonds pour systématiser les données d'expérience. Plusieurs délégations ont constaté que l'UNICEF entretenait d'excellentes relations avec ses partenaires dans les pays et estimé qu'il devait améliorer la coordination avec d'autres organismes.

272. L'action du Fonds en faveur des minorités a été qualifiée d'efficace mais étant donné qu'il était difficile de venir en aide aux communautés éloignées, il importait de ne pas perdre de vue le coût des opérations. Plusieurs délégations dans la région se sont inquiétées de la diminution des ressources disponibles pour les programmes de pays et l'ensemble de la région. Répondant aux préoccupations exprimées à

propos de la propagation du VIH/sida, le Directeur régional a déclaré qu'il y avait une ferme volonté politique de lutter contre la maladie. Plusieurs délégations ont dit que l'UNICEF était sur la bonne voie en favorisant le développement du jeune enfant et la santé dans le respect des différences culturelles et en appuyant la cellule familiale. Il importait que toutes ces activités s'inscrivent dans le cadre d'une approche axée sur les droits.

273. S'agissant de l'examen à mi-parcours du programme de pays du Pérou, la délégation péruvienne a estimé que l'UNICEF était un partenaire essentiel pour l'État. La volonté politique du Gouvernement de promouvoir les droits des femmes et des enfants s'était vue concrétisée dans le Plan d'action national en faveur des enfants 2002-2010 (Plan Nacional de Acción por la Infancia y la Adolescencia). En ce qui concernait le VIH/sida, le pays s'employait à réduire le coût du traitement. Le Pérou souhaitait atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 mais restait préoccupé par la baisse des ressources disponibles pour la région.

Asie de l'Est et Pacifique

274. Le rapport régional (E/ICEF/2004/P/L.30) a été présenté par le Directeur régional adjoint.

275. Se référant à l'examen à mi-parcours du programme pour le Cambodge et à l'évaluation du programme d'action collective *Seth Koma*, un orateur s'est félicité que ce dernier programme ait aidé les conseils communaux à améliorer les services de base, mais a regretté l'absence de données fiables et de mécanismes de suivi systématiques au Cambodge, ce qui a porté préjudice au programme de l'UNICEF. L'UNICEF a été invité à préciser : a) si un plan d'ensemble avait été élaboré avec le Gouvernement afin d'intégrer la totalité des ressources de financement dans des plans de développement dont pourrait bénéficier le régime de santé tout entier; et b) si des mesures avaient été prises pour améliorer l'utilisation des fonds alloués à la santé et à l'éducation. Dans sa réponse, le Directeur régional adjoint a précisé que, dans le cadre du programme *Seth Koma*, une collaboration s'était instaurée avec les conseils communaux et permettait d'améliorer la collecte et l'utilisation des données.

276. Parlant de l'examen à mi-parcours du programme pour la Chine, la délégation de ce pays s'est déclarée satisfaite de l'excellente coopération qui s'était établie avec l'UNICEF. Si les conditions en Chine ont contribué à garantir la survie, le développement, la protection et la participation des enfants, le développement socioéconomique ainsi que le développement urbain/rural progressent de façon inégale et d'énormes problèmes persistent. Le programme de pays pour 2006-2010, qui adoptera une approche axée sur les droits, portera en priorité sur la mortalité maternelle, la survie des enfants, le développement intégré du jeune enfant, le VIH/sida et les questions de protection. Une autre délégation a vivement recommandé que les programmes menés en Chine soient concentrés sur les régions où les services sont insuffisants et s'attaquent à l'absence de soins obstétricaux d'urgence ainsi qu'à la malnutrition et au VIH/sida dans certains groupes à haut risque. Le Directeur régional adjoint a reconnu que des inégalités persistaient, en précisant que la coopération de l'UNICEF s'adressait à la région occidentale et à d'autres régions mal desservies du pays. Invité à indiquer pourquoi les blessures étaient devenues la principale cause de mortalité infantile et quelle était la solution adoptée dans le programme pour faire face à cette situation, il a déclaré que

l'abaissement de la mortalité due aux maladies contagieuses avait placé les blessures au premier rang des causes de décès des enfants de moins de 5 ans et que les pays partageaient leurs données d'expérience à ce sujet. Répondant à une question sur la lutte contre la contamination par l'arsenic, il a déclaré que l'UNICEF collaborait étroitement avec l'OMS à ce sujet. La Directrice exécutive a précisé qu'en Chine, où elle venait de se rendre, l'UNICEF et le Gouvernement mettaient à profit l'examen à mi-parcours pour déterminer quelle serait la nature du prochain programme de pays, qui porterait en priorité sur les régions où les disparités étaient les plus marquées, parmi lesquelles figuraient la région occidentale, dans le cadre de l'initiative du Gouvernement en Chine occidentale, et plus précisément l'une des provinces où elle s'était rendue, le Tibet.

277. Se référant à l'examen à mi-parcours du programme pour le Myanmar, où des taux élevés de vaccination ont été atteints dans les zones accessibles, une délégation a demandé des précisions sur la manière d'atteindre les zones inaccessibles. Une autre délégation s'est déclarée satisfaite de l'appui apporté à la lutte contre le VIH/sida au Myanmar, mais a mis en doute l'intérêt des campagnes à objectif unique, qui étaient coûteuses et ne contribuaient guère au renforcement des capacités. La représentante de cette délégation a demandé quelle était la contribution de l'action menée contre le VIH/sida au renforcement des capacités, en particulier pour la planification, l'administration et la mise en œuvre du programme. Dans sa réponse, le Directeur régional adjoint a indiqué que les conflits internes gênaient l'accès à certaines régions, mais que la situation s'améliorait et que l'équipe de pays des Nations Unies collaborait à cet égard avec des partenaires gouvernementaux et non gouvernementaux. La majorité de la population dans les régions accessibles a bénéficié de l'assistance de l'UNICEF, qui s'étend à plus de régions du pays que celle d'autres organisations. L'UNICEF mène à la fois des campagnes spécifiques et des campagnes plus larges, comme par exemple celle axée sur les cités urbaines, qui a porté sur l'ensemble des questions d'une région.

278. S'agissant de l'examen à mi-parcours du programme pour le Viet Nam, une délégation a demandé si les enseignements tirés des activités de prévention des traumatismes chez les enfants avaient été communiqués aux pays voisins, plus particulièrement à la Chine, et a recommandé que l'UNICEF associe un plus grand nombre d'ONG locales à la mise en œuvre et à l'élargissement des programmes. Cette délégation s'est félicitée de la priorité donnée au renforcement de la famille dans l'examen à mi-parcours. Le Directeur régional adjoint a répondu que l'UNICEF travaillait en étroite collaboration avec les ONG locales. Il a rappelé que l'Australie et le Viet Nam avaient organisé en mai 2004 une grande réunion sur la famille et que les prochaines consultations sur la famille auraient lieu à Singapour en 2006.

279. S'agissant de l'examen à mi-parcours du programme pour l'Indonésie, une délégation a pris la parole pour louer les progrès accomplis en dépit des ressources insuffisantes et des problèmes de décentralisation. Aux observations formulées au sujet de la matrice des résultats et de l'inclusion d'indicateurs sur la santé maternelle et infantile et l'éducation, le Directeur régional adjoint a répondu que des efforts étaient faits pour établir une matrice des résultats qualitatifs pour le nouveau descriptif de programme de pays.

280. Invité à fournir des informations sur la coordination et l'harmonisation des travaux de l'UNICEF avec ceux d'autres institutions et donateurs, le Directeur

régional adjoint a déclaré que la coordination interinstitutions était prise très au sérieux. C'est ainsi que cette année, l'UNICEF a été désigné chef de file en Asie et dans la région du Pacifique pour l'amélioration de la qualité des bilans communs de pays et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, avant que le PNUD ne prenne la relève l'année prochaine.

281. Répondant à une question concernant le VIH/sida, il a déclaré que l'UNICEF travaillait avec les gouvernements dans le cadre de consultations ministérielles, avec d'autres parrainants de l'ONUSIDA et avec des donateurs. La prévention du VIH était une priorité et une attention accrue était accordée aux orphelins et aux enfants vulnérables, ainsi qu'aux soins et à l'appui fourni aux enfants et aux familles qui vivent avec le VIH/sida. L'UNICEF a fourni un appui à l'initiative lancée en Thaïlande et dans d'autres pays par des responsables religieux.

Région de l'Asie du Sud

282. Le Directeur régional a présenté le rapport (E/ICEF/2004/P/L.31).

283. Au sujet de l'examen à mi-parcours du programme pour le Népal, le représentant de ce pays a déclaré que le programme d'action décentralisé en faveur des enfants et des femmes avait donné d'excellents résultats, malgré la violence qui sévissait dans le pays. Son élargissement au-delà des 15 districts sur lesquels il portait initialement était indispensable pour renforcer le programme de l'UNICEF, maintenir les résultats et garantir la continuité.

284. Au sujet de l'examen à mi-parcours du programme pour le Bangladesh, le représentant de ce pays a déclaré que le programme Intensive Education for All (Éducation soutenue pour tous) correspondait à une conception qui avait donné d'excellents résultats et qui avait été intégrée au projet de développement de l'enseignement primaire du Gouvernement. En matière de santé et de nutrition, le Bangladesh avait obtenu d'excellents résultats, en particulier en matière d'immunisation, notamment contre la poliomyélite, et l'accès accru aux suppléments en vitamine A. S'agissant des services de soins obstétricaux d'urgence, une attention particulière était accordée aux régions mal desservies et éloignées et un nouveau programme avait été mis en œuvre pour réduire de 75 % la mortalité maternelle. Bien que l'incidence du VIH/sida soit très faible, un comité national contre le sida a été constitué pour répondre à cette menace. L'orateur a pensé que l'attention accordée aux activités de plaidoyer et de communication ne devait pas prendre le pas sur d'autres questions prioritaires et il a loué l'UNICEF pour le solide appui apporté à la lutte contre la contamination par l'arsenic.

285. S'agissant de l'évaluation du programme pour l'environnement de l'enfant en Inde, une délégation a signalé les efforts réalisés par le Gouvernement pour assurer l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement, y compris par le biais d'un appui financier et d'une assistance technique. Même si des résultats sensibles ont été obtenus pour l'approvisionnement en eau potable, l'élargissement des services d'assainissement dans les zones rurales demeure un défi. Une nouvelle initiative du Gouvernement avait été lancée dans l'ensemble du pays à l'intention des populations des villages et des districts.

286. Se référant à l'évaluation régionale de l'initiative de communication « Meena », une délégation a déclaré que cette initiative avait contribué de manière décisive à sensibiliser la population aux soins de santé, à l'égalité entre les sexes, et

aux droits de l'enfant. Un autre orateur a pensé que l'UNICEF pourrait collaborer avec les gouvernements afin de faciliter les communications interpersonnelles en créant des réseaux pour les communications locales.

287. Répondant à des observations concernant la corrélation entre le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et les équipes de pays des Nations Unies, le Directeur régional a précisé qu'en Asie du Sud, l'UNICEF participait très activement à la réforme de l'Organisation des Nations Unies, en particulier au titre des bilans communs de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (BCP)/(UNDAF), des Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) et des approches sectorielles. Au Bangladesh, au Népal et à Sri Lanka, l'UNICEF a dirigé les groupes thématiques sur le VIH/sida. Cette année, l'UNICEF a présidé le groupe régional chargé de la réforme des Nations Unies en Asie du Sud, qui relève du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD), à l'intention duquel il avait élaboré des observations récapitulatives sur le bilan commun de pays pour le Bangladesh.

Moyen-Orient et Afrique du Nord

288. Le rapport (E/ICEF/2004/P/L.33) a été présenté par le Directeur régional. Les délégations ont félicité l'UNICEF de la qualité de ses rapports et de l'étroite collaboration qu'il entretient avec les gouvernements et les donateurs. D'autres délégations ont loué l'UNICEF de son rôle dans les pays qui sortent d'un conflit et dans les pays en transition, de sa participation grandissante au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et de l'efficacité de son action à l'échelon de la région et des collectivités. Une délégation a remercié les bureaux de pays de l'UNICEF de la manière dont ils traitaient les incidences de la guerre sur les enfants, en particulier en Iraq et dans le territoire palestinien occupé, et elle a félicité l'UNICEF d'avoir produit dans les meilleurs délais des « mandats de surveillance » pour l'Iraq.

289. Évoquant l'évaluation des soins psychosociaux aux enfants traumatisés par la violence terroriste qui a éclaté dans les années 70, le représentant de l'Algérie a déclaré que son gouvernement faisait tout ce qui était en son pouvoir pour venir en aide à ces enfants. Au sujet de l'évaluation de l'éducation préscolaire, il a précisé que c'était là une priorité du Gouvernement, bien qu'il n'en assure pas le financement. Le Directeur régional a indiqué dans sa réponse que la plupart des pays avaient des difficultés à financer l'éducation préscolaire et à en contrôler la qualité. L'UNICEF s'employait avec les gouvernements à améliorer les programmes publics et privés dans ce domaine. Un autre représentant, se référant aux études sur les soins psychosociaux aux enfants algériens et sur les victimes de l'exploitation sexuelle à Marrakech (Maroc), a souligné l'importance des soins psychosociaux pour les enfants traumatisés et a suggéré que les régions se communiquent les enseignements tirés de ces études. Le Directeur régional a confirmé que les spécialistes des enfants traumatisés en Algérie étaient une source d'information pour l'ensemble de la région et au-delà. Le programme algérien a été mis sur pied avec l'aide d'un fonctionnaire de l'UNICEF qui s'était spécialisé dans les traumatismes en Bosnie-Herzégovine, exemple parmi beaucoup d'autres d'enseignements partagés.

290. Deux orateurs se sont déclarés satisfaits que les études et les évaluations aient également porté sur les enfants du territoire palestinien occupé. L'observateur de la Palestine s'est félicité de l'enquête sur la nutrition du jeune enfant dans le territoire palestinien occupé, qui avait subi le contrecoup des bouclages, couvre-feux et

sièges, comme indiqué dans le rapport. En réponse à des questions concernant l'absence de recommandations concrètes sur les besoins budgétaires et sur les mesures d'application dans l'étude, le Directeur régional a fait observer que l'étude recommandait de renforcer les systèmes de prévention et de dépistage et avait mis en lumière une corrélation importante entre les problèmes de nutrition et l'isolement des collectivités. L'UNICEF collaborait avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, l'OMS et des ministères pour cibler ces collectivités. L'aggravation de la pauvreté pourrait déclencher de nouvelles situations d'urgence liées à la nutrition, en particulier dans la bande de Gaza, et une enquête nutritionnelle complémentaire était prévue pour cette année.

291. Le représentant du Liban, évoquant l'étude sur l'éducation des filles réalisée dans son pays dans le cadre des bilans de parité sexuelle au Liban, au Maroc et au Soudan, a déclaré que le Liban faisait œuvre de pionnier dans la région en encourageant l'éducation des filles, et il a remercié l'UNICEF de son assistance technique dans ce domaine. Évoquant ces bilans de parité sexuelle, une délégation a suggéré que ces enquêtes devaient dépasser le stade des études sur dossier, elle s'est inquiétée de ce que leurs conclusions risquent d'être infirmées par les recherches futures, et a souligné la nécessité de procéder à de nouvelles études. Le Directeur régional a fait observer que les enquêtes sur la parité dans l'éducation constituaient un bon point de départ. L'objectif était d'étendre ces enquêtes à un plus grand nombre de pays, et il a exprimé l'espoir qu'au moins 10 autres pays se porteraient volontaires pour y participer cette année.

292. S'agissant de l'enquête sur la violence contre les enfants en âge de suivre l'école primaire en République arabe syrienne, la représentante de ce pays a indiqué que la question revêtait une importance capitale pour le Gouvernement, qui avait adopté en 2003 une loi interdisant les châtiments corporels dans les écoles. À son avis l'étendue du problème était exagérée dans l'étude, qui souffrait plusieurs insuffisances techniques, et elle a demandé qu'une enquête plus poussée soit faite à ce sujet. Le Directeur régional a reconnu les insuffisances de cette étude et a déclaré qu'il prendrait note des observations formulées, mais en soulignant que la violence contre les enfants à l'école ou à la maison demeurait un grave problème dans de nombreux pays. Au-delà de la promulgation de lois, le problème exigeait des mesures au nombre desquelles figuraient la formation, la fixation de normes et la sensibilisation à ce problème. Le bureau régional se proposait de réaliser des études sur la question dans d'autres pays au cours de l'année.

293. Pour ce qui est de l'étude sur les attitudes et les valeurs liées à la mutilation génitale des femmes (MGF), le représentant de l'Égypte a déclaré que cette question revêtait un caractère prioritaire dans son pays et que le rapport ne donnait pas la mesure des énormes progrès qui avaient été accomplis en vue d'éliminer cette pratique. Une vaste campagne médiatique contre la MGF était en cours et, en 2003, une conférence sur les instruments juridiques et la MGF avait été organisée par la femme du Président. Le Directeur régional a pris note de l'action probante menée par la femme du Président et les médias, et il a félicité l'Égypte des remarquables progrès accomplis.

294. Répondant aux inquiétudes exprimées par une délégation au sujet des conclusions préoccupantes concernant la situation de la santé maternelle au Yémen, le Directeur régional a fait observer que la pénurie de fournitures et d'équipement

dans les services de santé maternelle et infantile, doublée d'un manque de personnel qualifié, constituait un problème dans de nombreux pays. Il a félicité le Gouvernement d'avoir cerné le problème et d'avoir réagi rapidement en procédant à une réallocation de fonds.

Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes

295. La Directrice régionale a exprimé ses condoléances à la délégation de la Fédération de Russie et au peuple russe après les événements tragiques de Beslan. Le représentant de la Fédération de Russie a remercié la Directrice régionale et a loué le rôle actif que l'UNICEF avait joué pour déterminer les besoins du pays dans le domaine de la protection de l'enfance.

296. Le rapport (E/ICEF/2004/P/L.32) a été présenté par la Directrice régionale. Les orateurs ont évoqué l'aptitude spécifique de l'UNICEF à plaider dans les hautes sphères politiques en faveur de l'amélioration du bien-être des femmes et des enfants et de l'accroissement des investissements dans ce domaine. D'autres ont noté les problèmes croissants liés au VIH/sida, à l'abandon d'enfants et à la détérioration des conditions économiques et ont demandé un relèvement des investissements dans la région. La Directrice régionale a reconnu que tous les pays devaient faire face à une pauvreté croissante parmi les enfants et que les investissements devaient être accrus. La question serait examinée par une réunion chargée d'examiner le suivi de la Conférence de Sarajevo.

297. S'agissant de l'examen à mi-parcours du programme de pays pour l'Albanie, un orateur a relevé avec satisfaction l'amélioration de l'état de santé des enfants dans ce pays, mais en signalant que des données précises étaient nécessaires. Par ailleurs, le programme actuel ne comprenait pas de plans de lutte contre le VIH/sida. La Directrice régionale a répondu que des cours sur les compétences nécessaires à la vie courante avaient été ajoutés à l'éducation générale grâce à l'aide de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), du Gouvernement irlandais, de l'Agence suédoise de développement international et de l'Agency for International Development des États-Unis (USAID). L'UNICEF ciblait également les jeunes dans les écoles et faisait appel aux médias et à des programmes participatifs. L'élaboration d'un plan national était une étape importante sur la voie de la cohésion et de l'harmonisation dans la prévention du VIH/sida.

298. S'agissant de l'examen à mi-parcours du programme pour la Géorgie, un orateur a loué les progrès réalisés dans le cadre du programme de pays et a approuvé la décision de s'attacher à des secteurs prioritaires. L'UNICEF a été invitée à diffuser son projet de programme révisé, qui confierait à l'UNICEF un rôle élargi dans les régions victimes de conflits.

299. Le représentant de la Turquie, prenant la parole au sujet de l'examen à mi-parcours du programme relatif à son pays, a confirmé que son gouvernement souhaitait continuer à collaborer avec l'UNICEF et d'autres organismes des Nations Unies afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Une autre délégation a approuvé l'action menée par l'UNICEF avec le Gouvernement pour renforcer la capacité d'intervention dans les traumatismes psychologiques et a suggéré que les enseignements qui en découlent soient partagés. La Directrice régionale a déclaré que l'appui psychosocial en Turquie se fondait sur l'expérience acquise, quelques années auparavant lors du tremblement de terre de Gujarat, en Inde, et que

les données d'expérience de cette nature devraient être plus systématiquement recueillies et diffusées.

300. Parlant de l'évaluation des mesures de prévention de l'abandon des enfants dans les maternités d'hôpitaux en Roumanie, certains orateurs ont évoqué le nombre croissant d'enfants abandonnés dans leurs pays et ont suggéré qu'une analyse plus approfondie soit réalisée en Roumanie pour déterminer les raisons de l'abandon et les conséquences qui en découlent pour les enfants. Une délégation a émis l'avis qu'une méthode efficace consistait à former le personnel médical aux techniques permettant de créer des liens entre la mère et l'enfant. La Directrice régionale a répondu que les services de soutien psychologiques étaient utiles pour fournir une aide aux mères et aux nouveau-nés, mais qu'ils ne réduisaient pas le nombre d'enfants abandonnés. En revanche, comme l'évaluation l'a montré, un certain nombre de questions devraient être examinées pour éliminer ce problème complexe. Une étude de suivi serait réalisée au cours des prochains mois et un rapport serait publié en février 2005.

301. D'autres représentants se sont plus clairement associés à l'expérience de l'éducation à la paix et à la tolérance fondée sur les droits dans l'ex-République yougoslave de Macédoine. Un orateur a proposé de placer les projets de cette nature au premier plan des activités de l'UNICEF, en particulier dans les pays dont la population est multiethnique. Une autre délégation a recommandé de partager avec d'autres pays les enseignements tirés de l'expérience. La Directrice régionale a déclaré que des données de référence qui se prêtaient à un contrôle, un suivi et une documentation des résultats constituaient le point fort de l'étude. L'UNICEF envisageait de travailler avec le Ministère de l'éducation pour élargir l'échantillonnage à un plus grand nombre d'écoles afin de définir et de mettre en œuvre de nouvelles stratégies.

H. Propositions en faveur de la coopération au titre des programmes de l'UNICEF

Projet de descriptif de programme de pays pour le Guatemala

302. Le Conseil d'administration était saisi du projet de descriptif de programme de pays pour le Guatemala (E/ICEF/2004/P/L.24), qui a été présenté par le Directeur du bureau régional. Le représentant du Guatemala a déclaré que le programme de pays proposé était conforme au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) révisé et était, pour la première fois, en phase avec les cycles des autres organismes des Nations Unies. En matière de programmes de pays, l'adoption, depuis 2002, d'une nouvelle stratégie, inspirée de la loi de 2003 sur la protection des enfants et des adolescents, visait à aider les institutions publiques et la société civile à promouvoir, défendre et assurer l'exercice des droits des enfants et des jeunes. Le représentant du Guatemala s'est déclaré préoccupé par l'insuffisance des ressources allouées au programme, alors que les ressources de l'UNICEF avaient servi de catalyseur pour mobiliser d'autres fonds. Le Directeur régional a répondu que l'UNICEF avait exhorté le Parlement guatémaltèque à allouer davantage de ressources et qu'il s'était engagé à le faire.

303. Plusieurs délégations se sont félicitées du fait que le descriptif de programme de pays tenait compte des besoins et priorités du pays et était dans la ligne du Plan stratégique à moyen terme, des objectifs du Millénaire pour le développement et des

recommandations du Comité des droits de l'enfant. Plusieurs délégations ont constaté avec satisfaction que le descriptif de programme de pays mettait en relief le rôle de la famille, cadre de référence pour la protection et le développement de l'enfant.

304. Certains orateurs ont fait part de leurs préoccupations au sujet des questions suivantes : collaboration interinstitutions; départ de la Mission de vérification des Nations Unies au Guatemala (MINUGUA); nécessité pour l'UNICEF de renforcer sa collaboration avec l'ONU et d'autres organismes, notamment la Banque interaméricaine de développement; fait que le descriptif de programme de pays ne rende pas suffisamment compte du processus de coordination de l'ONU, notamment du PNUAD, ainsi que de la coopération entre donateurs; et la nécessité pour l'UNICEF de contribuer plus efficacement aux approches sectorielles, en particulier dans le domaine de l'éducation.

305. D'autres délégations ont estimé que l'UNICEF pouvait jouer un rôle essentiel en pesant sur les décisions prises par le Gouvernement, notamment en matière de dépenses sociales, qui étaient nettement inférieures à la moyenne en Amérique latine. Une délégation s'est félicitée du renforcement de la collaboration de l'UNICEF avec les institutions publiques nationales et locales, en vue de renforcer le contrôle exercé par le pays sur les programmes et la viabilité de ces derniers. On a rendu hommage à l'UNICEF pour la manière dont avait su coordonner ses travaux avec les pays donateurs et établir des contacts avec ses homologues et avec la société civile, en particulier les organisations non gouvernementales, sur les questions relatives à l'éducation et à l'exclusion. Néanmoins, l'UNICEF devait améliorer sa collaboration avec le Gouvernement afin de remédier aux lacunes constatées dans le domaine de l'éducation et contre l'abandon scolaire, qui étaient particulièrement graves en milieu rural et parmi les enfants autochtones. L'enseignement bilingue et les programmes interculturels appuyés par le Fonds ont été jugés très importants, notamment pour les filles rurales et autochtones. Un orateur a déclaré que le document devait davantage rendre compte de la priorité donnée aux populations jeunes et marginales.

306. Une intervenante a déclaré que les données contenues dans le document, en particulier celles sur le VIH/sida, n'étaient pas actualisées. Elle a demandé pourquoi l'UNICEF n'appuyait pas le programme de promotion de la croissance à l'échelon local mis en œuvre par le Gouvernement, lequel pouvait améliorer sensiblement les indicateurs nutritionnels. En outre, le programme de pays ne rendait pas compte de l'action, pourtant très efficace, menée par l'UNICEF en première ligne, tandis que le passage à une approche fondée sur les droits risquait de nuire aux interventions en matière de santé publique. Le descriptif de programme de pays devrait être révisé de façon à : a) renforcer le lien entre les défis nationaux et le Plan stratégique à moyen terme; b) accorder une plus grande attention aux questions sanitaires et aux politiques de santé publique; et c) définir plus clairement les stratégies ayant trait aux soins de santé de base et à l'éducation. Néanmoins, plusieurs délégations ont déclaré que l'approche fondée sur les droits les satisfaisait. S'agissant de la stratégie de plaidoyer et des homologues nationaux concernés, un complément d'information était nécessaire.

307. Le représentant du Guatemala a affirmé que son gouvernement appuyait les efforts déployés par l'UNICEF pour renforcer l'approche fondée sur les droits parallèlement à celle axée sur la fourniture de services, étant donné que ces deux

objectifs étaient complémentaires. Il était indispensable de faire mieux connaître les droits en question pour renforcer les institutions locales et encourager les autorités à fournir des services sociaux. Il a précisé que l'exécution du PNUAD était retardée du fait que l'accord initial avait été passé avec le Gouvernement sortant et que le Gouvernement en place tenait à s'assurer que le plan-cadre répondait bien à ses propres priorités.

308. Le Directeur régional a répondu que le renforcement de l'action des pouvoirs publics et des investissements dans le secteur social était un des quatre piliers de l'action menée par l'UNICEF au Guatemala et dans la région, les trois autres étant la réduction de la violence, la lutte contre l'exclusion et la prévention du VIH/sida. Ces priorités régionales avaient été approuvées par le Conseil d'administration lors de l'adoption du Plan stratégique à moyen terme. En outre, les activités de plaidoyer en faveur d'investissements sociaux plus importants et plus efficaces facilitaient l'exécution du Plan stratégique, notamment ses objectifs relatifs à la survie de l'enfant et à la mortalité maternelle. Les activités visant à influencer sur les politiques des pouvoirs publics allaient de pair avec l'amélioration de l'efficacité des programmes, et le renforcement de la responsabilisation à tous les niveaux constituait une priorité. Dans le descriptif de programme de pays révisé, l'UNICEF renforcerait les liens entre les défis à relever en matière de santé et d'éducation et l'action qu'elle mène dans ces domaines. S'agissant du contrôle de la croissance, la malnutrition chronique était un problème de plus en plus grave, qui appelait une action cohérente et multisectorielle. L'UNICEF participait à plusieurs programmes mais des ressources supplémentaires dans les domaines de la malnutrition et dans d'autres domaines ayant trait à la santé publique étaient nécessaires.

309. Le Conseil d'administration a approuvé le budget indicatif global du projet de descriptif de programme de pays (voir annexe, décision 2004/10).

Recommandation relative à l'approbation d'une allocation de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires des programmes de pays approuvés

310. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation établie par le secrétariat (E/ICEF/2004/P/L.25), qui a été présentée par le Directeur de la Division des programmes et approuvée sans commentaire (décision 2004/11).

Recommandations relatives au relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

311. Le Conseil d'administration était saisi d'une recommandation établie par le secrétariat (E/ICEF/2004/P/L.26), qui a été présentée par le Directeur de la Division des programmes et approuvée sans commentaire (décision 2004/12).

I. Faits récents survenus dans le domaine des ressources humaines

312. Le rapport (E/ICEF/2004/17) a été présenté par la Directrice générale. Certaines délégations se sont félicitées des mesures positives prises dans le domaine de la gestion des ressources humaines, certains orateurs ayant fait observer qu'ils constituaient des exemples à suivre pour les autres organismes des Nations Unies. D'autres ont estimé que l'UNICEF devait poursuivre ses efforts en vue de renforcer

la sécurité du personnel et d'améliorer l'équilibre entre les administrateurs recrutés sur le plan international originaires des pays donateurs et ceux originaires des pays du programme et, aux échelons supérieurs, entre hommes et femmes. La réalisation des objectifs relatifs à la parité des sexes et à la diversité au sein de l'UNICEF pourrait être accélérée en utilisant le système de gestion de la relève pour pourvoir les nouveaux postes vacants. Plusieurs orateurs ont fait mention de l'exposé présenté, en juin 2004, par le Président de l'Association mondiale du personnel de l'UNICEF au Conseil d'administration et demandé qu'on envisage de créer un bureau de médiation à l'UNICEF.

313. La Directrice générale a déclaré que la mise en valeur des ressources humaines était une entreprise en cours et que l'UNICEF continuerait de progresser sur cette voie, avec le soutien constant du Conseil. Elle a ajouté qu'elle examinait différentes solutions visant à renforcer le système de médiation et prendrait les mesures voulues en temps utile.

314. Le Conseil d'administration a pris note du rapport.

J. Plan stratégique à moyen terme : plan financier et recommandation connexe pour la période 2004-2007

315. Le Conseil d'administration était saisi du plan financier à moyen terme pour la période 2004-2007, qui a été présenté par le Contrôleur. D'une manière générale, les délégations ont souscrit à l'approche rationnelle et prudente adoptée par l'UNICEF en matière de planification financière. Un orateur a invité les donateurs à augmenter leurs contributions au Fonds, en particulier les ressources ordinaires.

316. Évoquant l'augmentation considérable des ressources allouées par les donateurs au financement des opérations de maintien de la paix, une délégation a déclaré qu'il importait de suivre les éventuelles incidences de cet état de fait sur les opérations humanitaires. La Directrice générale a admis qu'il fallait examiner cette question dans les instances compétentes pour éviter les chevauchements et une gestion médiocre des ressources.

317. Une autre délégation s'est enquis des recettes et dépenses prévues et a rappelé la nécessité de veiller à ce que les dépenses ne dépassent pas les recettes. Le Contrôleur a répondu que l'UNICEF suivait ces questions de très près. Le Fonds contrôlait en permanence les recettes générées par rapport au plan financier et opérait immédiatement les ajustements voulus.

318. Répondant à un orateur qui avait fait observer que les augmentations prévues pour les autres ressources n'étaient peut-être pas réalistes, sachant qu'elles étaient généralement égales ou supérieures à 10 %, en particulier dans les situations d'urgence, le Contrôleur a déclaré que le secrétariat suivrait de très près les facteurs qui influaient sur l'accroissement.

319. La décision 2004/14, adoptée par le Conseil d'administration, figure à l'annexe du présent document.

K. Principe de recouvrement de l'UNICEF : mise à jour

320. Le Conseil d'administration était saisi du rapport sur la mise à jour du principe de recouvrement de l'UNICEF (E/ICEF/2004/AB/L.5), qui a été présenté par le Contrôleur.

321. Plusieurs orateurs ont salué les efforts constants déployés par l'UNICEF en vue d'harmoniser le principe de recouvrement qu'il applique avec ceux des autres organismes des Nations Unies, et demandé qu'un rapport soit présenté à ce sujet à la deuxième session ordinaire de 2005. Des précisions ont également été demandées sur le financement thématique et sur les incidences du principe de recouvrement sur les ressources ordinaires.

322. Le Contrôleur a confirmé que le Fonds présenterait un rapport au Conseil sur ces questions, comme convenu à la deuxième session ordinaire de 2003. Il a indiqué que les donateurs étaient peu à peu de plus en plus favorables au financement thématique, l'UNICEF ayant reçu 64 millions de dollars à ce titre au mois de juin 2004. Étant donné que les taux de recouvrement du Fonds étaient établis par le Conseil d'administration, et qu'ils n'étaient donc pas négociables, il a fait appel à la compréhension des pays donateurs qui étaient en mesure de négocier les taux de recouvrement avec d'autres organismes des Nations Unies. Les travaux visant à harmoniser davantage la méthode et l'approche suivies par les différents organismes se poursuivaient.

323. La décision 2004/15, adoptée par le Conseil d'administration figure à l'annexe du présent document.

L. Rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2003

324. Le rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2003 (E/ICEF/2004/AB/L.8) a été présenté par le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes. Des délégations ont fait des observations sur la transparence du rapport et sur les relations encourageantes entre les activités de contrôle du Bureau de la vérification interne des comptes et les mesures prises par la direction de l'UNICEF pour remédier aux lacunes. Plusieurs orateurs se sont félicités de la méthode d'audit utilisée par le Bureau et de sa stratégie consistant à recenser les entités et les problèmes à examiner en priorité en se fondant sur l'évaluation des risques. Une délégation a estimé que les résultats des audits confirmaient largement les impressions du personnel des bureaux extérieurs, dont les représentants de son pays avaient fait état. Plusieurs délégations se sont déclarées satisfaites que le Bureau contrôle mieux la suite donnée aux recommandations issues des audits, ainsi que de la manière dont la direction du Fonds a tenu compte desdites recommandations. Plusieurs délégations ont pris note de l'augmentation du nombre de bureaux de pays ayant obtenu, en 2003, une appréciation favorable dans le domaine de la gestion des programmes de base et des progrès accomplis dans l'adoption de directives concernant la planification des approvisionnements et les activités de suivi sur le terrain.

325. Un certain nombre de délégations se sont déclarées préoccupées qu'un nombre élevé de bureaux de pays ayant fait l'objet d'audit en 2003 avaient obtenu des appréciations défavorables dans les domaines des finances, de la comptabilité et de

l'assistance en fournitures. Bien que des directives aient été transmises en vue d'améliorer les activités de contrôle et d'évaluation, les pratiques réellement suivies par les bureaux extérieurs étaient jugées insatisfaisantes dans un nombre de bureaux de pays plus important que prévu. La Directrice générale a annoncé que des mesures de longue haleine étaient prises pour améliorer la gestion des opérations et des programmes dans les bureaux extérieurs, mais qu'il faudrait du temps pour les exécuter. Au cours des 10 dernières années, l'UNICEF avait accordé beaucoup d'attention à l'amélioration des opérations des bureaux extérieurs, et avait notamment recruté des fonctionnaires chargés des opérations et redéfini leur rôle et leurs responsabilités. Le Fonds améliorerait également les compétences et les pratiques des représentants des bureaux extérieurs en matière de gestion des questions opérationnelles.

326. Une délégation a demandé pourquoi seuls 33 des 39 audits prévus pour 2003 avaient été menés à bien et pourquoi les retards concernaient généralement des sièges et des rapports récapitulatifs. La Directrice a expliqué que, les activités de l'UNICEF se déroulant normalement sur le terrain, les audits étaient axés sur les bureaux extérieurs. De plus, deux des audits de siège prévus, qui avaient commencé en 2003, n'avaient pas été achevés avant 2004. Des difficultés techniques avaient entravé l'exécution de certains audits de siège et le Bureau augmenterait les ressources allouées à ces audits.

327. Le Conseil d'administration a pris note du rapport.

M. Rapport financier et comptes de l'exercice terminé le 31 décembre 2003 de la Division du secteur privé

328. Le Directeur de la Division du secteur privé a présenté le rapport (E/ICEF/2004/AB/L.9). Des délégations ont rendu hommage à l'UNICEF pour les résultats exceptionnels obtenus et par le rôle important joué par le secteur privé, les comités nationaux et des milliers de volontaires. Interrogé sur la stagnation constante du volume des ventes de cartes et cadeaux, le Directeur a répondu que la Division du secteur privé avait créé une nouvelle équipe dans le secteur de la création de produits, chargée de mettre au point, dans ce domaine, des innovations donnant de bons résultats pour un coût raisonnable, et qu'un projet pilote de cartes de vœux électroniques avait été lancé lors de la campagne d'hiver de 2004. Les efforts étaient axés sur les appels de fonds auprès du secteur privé, activité qui produisait l'essentiel des recettes issues de ce secteur, et sur les promesses de dons.

329. Le Conseil d'administration a pris note du rapport.

N. Rapport du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

330. Le Conseil d'administration était saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (E/ICEF/2004/AB/L.7), qui a été présenté par le Contrôleur. En réponse à une question relative aux directives de l'UNICEF concernant les contributions en

nature, il a dit que celles-ci avaient été publiées. Le Conseil d'administration a pris note du rapport.

O. Directives relatives aux tournées d'inspection du Conseil d'administration

331. Le Conseil d'administration était saisi d'un rapport (E/ICEF/2004/19) présenté par le Secrétaire. S'exprimant au nom des membres africains du Conseil, une délégation a dit qu'il serait souhaitable que le Conseil se rende une fois par an en Afrique. Elle a également suggéré que l'UNICEF organise des séances d'information à l'intention des participants avant leur départ. Un autre intervenant a fait plusieurs recommandations. En particulier, un seul représentant de chaque groupe régional devrait participer à chacune des tournées d'inspection, les pays hôtes potentiels devraient être consultés avant que le choix ne soit annoncé et toutes les conventions internationales concernant les privilèges diplomatiques applicables en la matière devraient être respectées. Le secrétariat a répondu que les visites étaient préparées en concertation avec les autorités des pays hôtes et que les privilèges diplomatiques habituels s'appliquaient aux tournées d'inspection. D'autres délégations ont proposé que les missions de visite portent aussi sur les questions de gouvernance relatives aux enfants et à la famille, et que les rapports établis à l'issue des visites soient inscrits à l'ordre du jour de la réunion annuelle commune des conseils d'administration.

332. Le Président a souligné que le rapport était un document consensuel établi en concertation avec tous les vice-présidents. Le Conseil a approuvé les directives dans sa décision 2004/13 (voir annexe).

P. Programme de travail du Conseil d'administration pour 2005

333. Le Conseil d'administration était saisi du projet de programme de travail pour 2005 (E/ICEF/2004/18), qui a été présenté par le Secrétaire. Plusieurs délégations ont demandé l'inscription de certains points à l'ordre du jour des différentes sessions, ce à quoi le Conseil a consenti. Une délégation a également demandé si les dates de la deuxième session ordinaire de 2005 pouvaient être modifiées pour tenir compte de la session du Conseil d'administration du PNUD/FNUAP, prévue quant à elle pendant la première semaine de la session de l'Assemblée générale. Le secrétariat a répondu que les dates avaient été fixées par les services de conférence et qu'il ne serait pas possible de les changer. (Voir annexe, décision 2004/17 pour le programme de travail définitif adopté par le Conseil d'administration.)

Q. Questions diverses

Hommage à Karin Sham Poo

334. Plusieurs intervenants ont rendu hommage à la Directrice générale adjointe, M^{me} Karin Sham Poo, qui prenait sa retraite à la fin de l'année, et ont salué la contribution remarquable qu'elle avait apportée à l'UNICEF au fil des années. La Directrice générale a remercié M^{me} Sham Poo du savoir-faire, de la force, de la

constance et de la sûreté de jugement qu'elle avait mis au service du Fonds pendant toutes les années passées à l'UNICEF.

335. M^{me} Sham Poo a évoqué brièvement l'action de l'UNICEF dans sa continuité et les nombreux changements qui s'étaient produits depuis sa première participation à une session du Conseil d'administration en 1986, citant notamment la propagation du VIH/sida et l'augmentation de la contribution des comités nationaux aux activités de collecte de fonds et aux recettes de l'UNICEF.

R. Clôture de la session

336. La Directrice générale a pris note avec satisfaction de la large participation des membres du Conseil d'administration, qui aidera l'UNICEF à formuler sa vision de l'avenir. Toutes les observations et préoccupations formulées au cours de la session seraient répercutées auprès du siège et des bureaux extérieurs.

337. Le Président a dit que la session avait permis de procéder à des échanges sur presque tous les points inscrits à l'ordre du jour. Il a déclaré que c'était la dernière session qu'il avait l'honneur de présider et remercié tous ceux qui avaient contribué au bon déroulement des sessions du Conseil d'administration, notamment les membres du Bureau.

Annexe

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2004**2004/1****Dissolution du Comité OMS/FNUAP/UNICEF sur la santé***Le Conseil d'administration*

Prend acte des rapports sur l'évaluation du Comité OMS/FNUAP/UNICEF sur la santé (E/ICEF/2004/6 et WHO EBPDC10/5) et *approuve* la recommandation qui y figure, à savoir que, compte tenu des autres mécanismes de collaboration mis en place depuis la création du Comité en 1997, et de la mise en rapport des coûts et des réalisations, le Comité devrait être dissous. Le Conseil *recommande* aux secrétariats des trois organisations de continuer à renforcer la coordination de leurs travaux dans le domaine de la santé.

Première session ordinaire
21 janvier 2004

2004/2**Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2004****A. Prévisions de dépenses de la Division du secteur privé pour la campagne de 2004***Le Conseil d'administration*

1. *Approuve*, pour l'exercice budgétaire allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2004, des prévisions de dépenses d'un montant de 89 millions de dollars, réparties comme suit (voir aussi la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2004/AB/L.1) :

	<i>Millions de dollars É.-U.</i>
Commissions – bureaux extérieurs	1,2
Coût des marchandises livrées	30,5
Dépenses de commercialisation	22,3
Services d'appui	18,6
Fonds d'investissement	16,4
Total des dépenses	89,0

2. *Autorise* la Directrice générale :

a) À engager des dépenses à concurrence des totaux indiqués dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2004/AB/L.1; à porter les dépenses au niveau des montants indiqués dans la colonne III de ce tableau s'il apparaît que le produit net des ventes de cartes et de cadeaux et des collectes de fonds privés atteint les niveaux indiqués dans cette colonne; inversement, à ramener les dépenses, dans la mesure nécessaire, en deçà du montant indiqué dans la colonne II si le produit net diminue;

- b) À effectuer des virements entre les diverses rubriques visées au paragraphe 1 ci-dessus, à concurrence de 10 % des montants approuvés;
- c) À engager, entre les sessions du Conseil d'administration, les dépenses qui pourraient être nécessaires pour appliquer le plan de travail approuvé pour 2004, à concurrence du montant imputable aux fluctuations monétaires.

B. Prévisions de recettes pour la campagne 2004

Le Conseil d'administration

Note que, pour l'exercice compris entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004, les prévisions de recettes nettes s'élèvent à 333 millions de dollars (ressources ordinaires), comme indiqué dans la colonne II du tableau 7 du document E/ICEF/2004/AB/L.1.

C. Politique générale

Le Conseil d'administration

1. *Proroge* les fonds d'investissement, avec une dotation de 16,4 millions de dollars pour 2004;

2. *Autorise* la Directrice générale à engager, pendant l'exercice budgétaire 2004, des dépenses liées au coût des marchandises livrées (production/achat de matières premières, cartes et autres produits) en prévision de l'exercice 2005, à concurrence de 31 millions de dollars, comme indiqué dans le plan à moyen terme de la Division du secteur privé (voir le tableau 6 du document E/ICEF/2004/AB/L.1).

D. Plan à moyen terme

Le Conseil d'administration

Approuve le plan à moyen terme de la Division du secteur privé tel qu'il figure au tableau 6 du document E/ICEF/2004/AB/L.1.

*Première session ordinaire
21 janvier 2004*

2004/3

Rapport annuel au Conseil économique et social

Le Conseil d'administration

1. *Prend acte* du document intitulé « Rapport du Directeur général du Fonds des Nations Unies pour l'enfance : rapport annuel au Conseil économique et social » (E/2004/3-E/ICEF/2004/4) et demande au secrétariat de le transmettre au Conseil économique et social, accompagné d'un résumé des observations faites au cours des débats de sa première session ordinaire de 2004;

2. *Attache* une grande importance au prochain examen triennal des activités opérationnelles, qui devrait contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et aider à donner suite à la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée aux enfants;

3. *Encourage* l'UNICEF à appuyer activement ce processus, notamment en communiquant tous les rapports d'évaluation et autres documents pertinents au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

*Première session ordinaire
22 janvier 2004*

2004/4

Méthodes de travail du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration,

Rappelant sa décision 2003/14, par laquelle il a prié le Bureau d'étudier les moyens d'améliorer encore les méthodes de travail et de rendre compte de ses conclusions à ce sujet,

1. *Prend acte* du rapport oral du Secrétaire du Conseil d'administration et se félicite du travail fructueux réalisé jusqu'à présent;

2. *Prie* le Bureau de continuer de prendre l'initiative sur cette question, en tenant compte des points de vues exprimés par les délégations présentes à la session en cours, afin de renforcer encore la capacité du Conseil de s'acquitter de ses obligations et de formuler des orientations stratégiques;

3. *Prie également* le Bureau de faire des recommandations concrètes, qui seront examinées à la session annuelle du Conseil en 2004, ayant trait notamment aux questions suivantes :

a) Les délais et le mode de présentation ainsi que le contenu analytique des documents, notamment des projets de décision;

b) Le processus de planification des travaux du Conseil d'administration;

c) Le recours à des séances d'information officielles et la périodicité de celles-ci.

*Première session ordinaire
22 janvier 2004*

Il n'y a pas eu de décision 2004/5 par suite d'une erreur technique.

2004/6

Projets de descriptif de programme de pays

Le Conseil d'administration

a) *Approuve* l'ensemble des budgets indicatifs des programmes de pays pour la coopération :

<i>Région/pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Cote du document E/ICEF/2004/</i>
Afrique de l'Est et Afrique australe				
Angola	2005-2008	22 584 000	68 000 000	P/L.1
Burundi	2005-2007	10 908 000	27 000 000	P/L.2

Région/pays	Période	Ressources ordinaires	Autres ressources	Cote du document E/ICEF/2004/
Madagascar	2005-2009	25 710 000	42 000 000	P/L.3
Zimbabwe	2005-2006	3 850 000	14 000 000	P/L.4
Afrique de l'Ouest et Afrique centrale				
Cap-Vert	2005	611 000	450 000	P/L.5
Amériques et Caraïbes				
Cône Sud (Argentine, Chili et Uruguay)	2005-2009	5 900 000	18 800 000	P/L.6
Asie orientale et Pacifique				
Malaisie	2005-2007	1 500 000	1 500 000	P/L.8
Philippines	2005-2009	11 570 000	32 000 000	P/L.9
Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes				
Arménie	2005-2009	3 405 000	3 569 000	P/L.10
Azerbaïdjan	2005-2009	4 760 000	4 700 000	P/L.11
Bosnie-Herzégovine	2005-2008	2 468 000	13 000 000	P/L.12
Ex-République yougoslave de Macédoine	2005-2009	3 060 000	10 000 000	P/L.18
Kazakhstan	2005-2009	4 920 000	2 216 000	P/L.13
Kirghizistan	2005-2010	5 562 000	3 000 000	P/L.14
Ouzbékistan	2005-2009	9 260 000	8 560 000	P/L.20
Roumanie	2005-2009	3 385 000	11 615 000	P/L.15
Serbie-et-Monténégro	2005-2009	3 325 000	36 500 000	P/L.16
Tadjikistan	2005-2009	6 405 000	20 000 000	P/L.17
Turkménistan	2005-2009	4 680 000	1 300 000	P/L.19
Moyen-Orient et Afrique du Nord				
Iraq	2005-2006	3 872 000	196 700 000	P/L.22
République islamique d'Iran	2005-2009	7 880 000	5 500 000	P/L.21

b) *Approuve* une augmentation de 140 millions de dollars du plafond des autres ressources affectées au programme de pays concernant l'Iraq pour 2004 (E/ICEF/2004/P/L.23).

*Session annuelle
8 et 9 juin 2004*

2004/7

Date d'approbation du budget d'appui biennal de l'UNICEF

Le Conseil d'administration,

Affirmant le principe selon lequel « le plan dicte le budget »,

Reconnaissant que le budget d'appui biennal doit être formulé une fois que le programme a été suffisamment structuré dans le cadre de la mise au point du projet de descriptif de programme de pays pour les bureaux régionaux, et des plans de gestion des bureaux pour le siège et les bureaux régionaux,

Décide que :

1. Le budget d'appui biennal pour 2006-2007 sera examiné lors de la première session ordinaire, en janvier 2006;
2. À la deuxième session ordinaire de 2005, une allocation anticipative de crédits destinée à couvrir les dépenses de janvier 2006 et calculée sur la base desdites dépenses pour le mois de janvier de l'année précédente devra être approuvée.

Session annuelle
10 juin 2004

2004/8

Programmation commune

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'évaluation de l'expérience de l'UNICEF en matière de programmation commune publié sous la cote E/ICEF/2004/10;
2. *Décide* de renvoyer à la première session ordinaire de 2005 l'examen d'une décision à ce sujet.

Session annuelle
11 juin 2004

2004/9

La fonction d'évaluation à l'UNICEF

Le Conseil d'administration

1. *Rend hommage* à l'UNICEF pour la qualité de son rapport sur la fonction d'évaluation publié sous la cote E/ICEF/2004/11, les progrès importants qu'il reflète et le méticuleux recensement des domaines appelant des améliorations ainsi que des défis futurs;
2. *Se félicite* des progrès accomplis à ce jour par la fonction d'évaluation pour ce qui est de faire face à de nouvelles demandes, en particulier du fait qu'elle insiste plus sur l'obtention des résultats pour les programmes auxquels l'UNICEF participe, dans le contexte des activités opérationnelles et interinstitutions menées par le système des Nations Unies au niveau national;
3. *Note* qu'il reste encore beaucoup à faire, notamment pour ce qui est d'affiner l'orientation stratégique des plans de travail en matière d'évaluation, d'améliorer l'efficacité et de relever le niveau global des activités d'évaluation;
4. *Souligne* que la fonction d'évaluation devrait être menée en consultation avec les autorités nationales et conformément à la décision 2002/9 (E/ICEF/2002/8/Rev.1);

5. Compte tenu de ce qui précède, *préconise* la poursuite du renforcement de la fonction d'évaluation à l'UNICEF, l'accent devant être mis plus particulièrement sur les points suivants :

a) Améliorer l'efficacité et la valeur stratégique de la fonction d'évaluation en concentrant l'attention sur un plus petit nombre d'études de haute qualité, qui privilégient résolument l'analyse de l'efficacité et des résultats;

b) Continuer d'améliorer la qualité des évaluations menées au niveau des pays, en consultant les autorités nationales et en s'appuyant sur les normes et les règles du système des Nations Unies en matière d'évaluation, avec l'assistance technique du Bureau de l'évaluation et des bureaux régionaux;

c) Accélérer les progrès accomplis sur la voie d'évaluations menées conjointement avec les autorités nationales, les organismes des Nations Unies et d'autres partenaires, y compris en ce qui concerne le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

d) Poursuivre et élargir la collaboration avec les autorités nationales et les autres partenaires, ainsi qu'avec les équipes de pays des Nations Unies, en vue de renforcer les capacités nationales en matière d'évaluation;

e) Dégager, à partir des évaluations, les pratiques optimales permettant d'atteindre les cibles et les objectifs du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF et veiller à la mise en place d'un mécanisme permettant la prise en compte systématique des conclusions des évaluations au sein de l'Organisation de façon à garantir le perfectionnement institutionnel;

6. *Prie* la Directrice générale d'établir un nouveau rapport sur la fonction d'évaluation qu'il examinera à sa session annuelle de 2006;

7. *Demande en outre* que les principales conclusions des évaluations des domaines thématiques du plan stratégique à moyen terme lui soient présentées pour examen dès qu'elles seront disponibles.

*Session annuelle
11 juin 2004*

2004/10

Projet de descriptif de programme de pays relatif au Guatemala

Le Conseil d'administration

Approuve le budget indicatif global du programme de pays pour la coopération, tel qu'exposé ci-après :

<i>Pays</i>	<i>Période</i>	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Document E/ICEF/2004/</i>
Guatemala	2005-2008	3 648 000	18 478 000	P/L.24

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2004*

2004/11
Allocation de ressources ordinaires supplémentaires aux programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

Approuve les allocations de fonds supplémentaires au titre des ressources ordinaires prévues dans le document E/ICEF/2004/P/L.25 :

(En dollars des États-Unis)

<i>Région/pays</i>	<i>Solde des fonds approuvés Ressources ordinaires 2004 (A)</i>	<i>Niveau de planification Ressources ordinaires 2004 (B)</i>	<i>Montant approuvé (B - A)</i>
Europe centrale et orientale, Communauté d'États indépendants et États baltes			
Kazakhstan	978 000	984 000	6 000
Kirghizistan	922 000	927 000	5 000
Ouzbékistan	1 841 000	1 852 000	11 000
Tadjikistan	1 264 766	1 281 000	16 234
Total partiel	5 005 766	5 044 000	38 234
Asie de l'Est et Pacifique			
Philippines	2 098 000	2 214 000	116 000
Total partiel	2 098 000	2 214 000	116 000
Afrique de l'Est et Afrique australe			
Madagascar	4 099 000	4 630 000	531 000
Total partiel	4 099 000	4 630 000	531 000
Total	11 202 766	11 888 000	685 234

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2004*

2004/12
Relèvement du plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés

Le Conseil d'administration

a) *Approuve* la recommandation tendant à relever le plafond des autres ressources affectées à des programmes de pays approuvés telle qu'exposée dans les documents E/ICEF/2004/P/L.26 et Add.1 :

(En dollars des États-Unis)

<i>Programme de pays</i>	<i>Cycle de programmation</i>	<i>Plafond des autres ressources approuvé</i>	<i>Augmentation au titre des autres ressources à approuver</i>	<i>Plafond des autres ressources</i>
République dominicaine	2002-2006	5 000	8 400	13 400
Cambodge	2001-2005	52 200	11 800	64 000
Sri Lanka	2002-2006	10 000	10 000	20 000
Malawi	2002-2006	35 120	17 000	52 120
Total		102 300	47 200	149 520

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2004*

2004/13

Directives relatives aux tournées d'inspection du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration

Adopte les directives relatives aux tournées d'inspection du Conseil d'administration de l'UNICEF exposées dans le document E/ICEF/2004/19.

*Deuxième session ordinaire
15 septembre 2004*

2004/14

Plan stratégique à moyen terme : plan financier et recommandation y afférente pour la période 2004-2007

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du plan financier à moyen terme (E/ICEF/2004/AB/L.4) en tant que cadre souple pour l'appui aux programmes de l'UNICEF;

2. *Approuve* le plan financier à moyen terme (récapitulé dans le tableau 4 du document E/ICEFF/2004/AB/L.4) à titre de cadre prévisionnel pour 2004-2007, y compris l'établissement d'un budget d'un montant maximum de 492 millions de dollars au titre des dépenses afférentes aux programmes à imputer sur les ressources ordinaires, qui doit lui être présenté en 2005. Ce montant est fixé sous réserve que les ressources requises soient disponibles et que les prévisions de recettes et de dépenses figurant dans le plan demeurent valables.

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2004*

2004/15

Principe de recouvrement de l'UNICEF

Le Conseil d'administration,

1. *Rappelant* sa décision 2003/9 (E/ICEF/2003/9/Rev.1) relative au principe de recouvrement de l'UNICEF,
2. *Prend note* des tendances encourageantes qui se dégagent en ce qui concerne le recouvrement des coûts indirects liés à la gestion des contributions au titre des autres ressources;
3. *Se félicite* des progrès accomplis auprès d'autres organismes des Nations Unies en vue de l'harmonisation des modalités de recouvrement;
4. *Encourage* l'UNICEF à continuer de prendre une part active au groupe de travail chargé de la question du recouvrement des coûts par le Comité de haut niveau sur la gestion;
5. *Décide* que la réduction de 4 % du taux de recouvrement appliqué aux contributions dépassant 40 millions de dollars sera maintenue au-delà de 2004 afin qu'une proposition détaillée puisse lui être présentée pour examen à sa deuxième session ordinaire de 2005, compte tenu des conclusions issues des travaux sur l'harmonisation et de l'examen des enseignements tirés par l'UNICEF de la mise en œuvre de la décision 2003/9.

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2004*

2004/16

Rapport sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF pour la période 2002-2005

Le Conseil d'administration

1. *Accueille favorablement* le rapport sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF (E/ICEF/2004/13) et se félicite des consultations approfondies, de l'analyse des résultats et des travaux d'évaluation sur lesquels l'examen est fondé;
2. *Prend note* des conclusions générales de l'examen, notamment les considérations à prendre en compte lors de l'établissement du prochain plan et les ajustements qu'il est envisagé d'apporter à l'actuel plan stratégique à moyen terme pour la période restante;
3. *Prie* la Directrice générale de rendre compte des progrès relatifs aux ajustements dans le prochain rapport annuel sur les résultats obtenus pour les enfants dans le cadre du plan stratégique à moyen terme, qui lui sera présenté à sa session annuelle en 2005;
4. *Prie également* la Directrice générale de tenir compte des débats relatifs à l'examen tenus par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2004 lors de l'établissement du projet du prochain plan stratégique et de mettre celui-ci à la disposition des membres du Conseil d'administration en février 2005.

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2004*

2004/17
Programme de travail pour les sessions
du Conseil d'administration de 2005

Le Conseil d'administration

Adopte le programme de travail ci-après pour ses sessions de 2005 :

-
- | | |
|--|--|
| Première session ordinaire
(17-21 janvier) | <ul style="list-style-type: none">• Élection des membres du Conseil d'administration de l'UNICEF pour 2005• Rapport annuel du Directeur général au Conseil économique et social (1995/5, 1998/1, 1999/6)• Rapports du Corps commun d'inspection qui présentent un intérêt pour l'UNICEF (2001/4)• Adoption des descriptifs de programme de pays révisés (2002/4)• Rapport oral sur l'éducation des filles• Rapport oral sur le programme élargi de vaccination• Rapport oral sur la sécurité du personnel• Programmation commune (2004/8)• Rapport sur les obligations redditionnelles de l'UNICEF• Plan de travail et projet de budget de la Division du secteur privé pour 2005• Rapport financier et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'exercice biennal 2002-2003 (examen reporté lors de la deuxième session ordinaire de 2004)• Annonce de contributions• Réunion commune des Conseils d'administration de l'UNICEF et du PNUD/FNUAP, avec la participation du PAM |
| Session annuelle
(6-10 juin) | <ul style="list-style-type: none">• Rapport annuel du Directeur général : progrès et réalisations du plan stratégique à moyen terme, y compris un exposé sur les situations d'urgence• Examen du projet de plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009 |

Deuxième session ordinaire
(12-16 septembre)

- Rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la décision 2002/4 concernant l'adoption des programmes de pays
- Projets de descriptif de programme de pays (environ 28)
- Document directif sur l'UNICEF et la période de transition suivant les conflits
- Rapport oral sur la protection des enfants
- Rapport oral sur le VIH/sida
- Exposé sur la mortalité maternelle
- Prix Maurice Pate de l'UNICEF
- Rapports sur les visites sur le terrain de membres du Conseil d'administration (1992/32)
- Déclaration du Président de l'Association mondiale du personnel
- Plan stratégique à moyen terme pour 2006-2009, y compris le plan financier à moyen terme
- Décisions prises par le Conseil économique et social : rapport oral (E/ICEF/1995/9/Rev.1, par. 470)
- Aperçus des examens à mi-parcours et des principaux rapports d'évaluation des programmes de pays (1995/8 et 2001/11)
- Suite donnée aux décisions du Conseil de coordination du programme (ONUSIDA)
- Centre de recherche Innocenti : rapport d'activité et activités proposées pour 2006-2008
- Examen de la politique de recouvrement de l'UNICEF
- Recommandations concernant l'affectation aux programmes de pays approuvés de fonds supplémentaires, d'autres ressources hors programme, d'autres ressources supplémentaires, etc.
- Allocation de crédits par anticipation au titre du budget d'appui pour janvier 2006 (2004/7)
- États financiers provisoires pour 2004 (début de l'exercice biennal)

- Rapport financier et états financiers de la Division du secteur privé pour l'exercice terminé le 31 décembre 2004
 - Rapport du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
 - Rapport sur les activités de vérification interne des comptes en 2004
 - Programme de travail des sessions du Conseil d'administration en 2006
-

*Deuxième session ordinaire
16 septembre 2004*

